

RAPPORT SUR LES OPÉRATIONS
EFFECTUÉES EN VERTU DE LA
*LOI SUR LES ACCORDS
DE BRETTON WOODS ET
DES ACCORDS CONNEXES*

2006



LE NOUVEAU GOUVERNEMENT DU CANADA

RAPPORT SUR LES OPÉRATIONS
EFFECTUÉES EN VERTU DE LA
*LOI SUR LES ACCORDS
DE BRETTON WOODS ET
DES ACCORDS CONNEXES*

2006



©Sa Majesté la Reine du mchef du Canada (2007)
Tous droits réservé

Toute demande de permission pour reproduire ce document
doit être adressée à Travaux à publics et Services gouvernementaux Canada.

Pour obtenir des exemplaires supplémentaires du présent rapport annuel, s'adresser au

Centre de distribution
Ministère des Finances Canada
Pièce P-135, tour Ouest
300, avenue Laurier Ouest
Ottawa (Ontario) K1A 0G5
Téléphone : 613-995-2855
Télécopieur : 613-996-0518

Également accessible sur Internet à l'adresse
www.fin.gc.ca

This publication is also available in English.

No de cat. : F1-28/2006F
ISBN 978-0-662-73713-1



Table des matières

Mot du ministre des Finances	5
Les institutions de Bretton Woods – Mandats et opérations	7
Fonds monétaire international	7
Groupe de la Banque mondiale	11
Priorités stratégiques du Canada au sein des institutions de Bretton Woods	18
Les priorités stratégiques du Canada	18
L'activité du Canada en 2006	22
1. Améliorer la gouvernance et la reddition de comptes	22
2. Réformer du FMI pour renforcer le système financier international	27
3. Améliorer l'efficacité de l'aide	29
4. Promouvoir le développement durable	32
Gérer les priorités du Canada au sein des institutions de Bretton Woods	41
Gouvernance et reddition de comptes	41
Avantages de l'adhésion	45
Aide financière	48
Pour l'avenir	50
Réforme du FMI	50
Financement du FMI	52
Quinzième reconstitution des ressources de l'IDA	52
Briser le cycle « prêter et renoncer »	53
Annexes	
1. Déclarations préparées pour le Comité monétaire et financier international du Conseil des gouverneurs du Fonds monétaire international	55
2. Déclarations préparées pour le Comité du développement des conseils des gouverneurs de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international	66
3. Communiqués du Comité monétaire et financier international du Conseil des gouverneurs du Fonds monétaire international	77
4. Communiqués du Comité du développement des conseils des gouverneurs de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international	85
5. Faits saillants des opérations et principaux indicateurs financiers pour les institutions de Bretton Woods	94
6. Accords de prêt du FMI en vigueur au 31 décembre 2006	100
7. Projets approuvés pour l'aide de la BIRD et de l'IDA pendant l'exercice 2006, par pays (1 ^{er} juillet 2005 – 30 juin 2006)	101
8. Prêts de la BIRD et crédits de l'IDA – Statistiques sommaires Exercice 2006 (1 ^{er} juillet 2005 – 30 juin 2006)	104
9. Acquisitions de la Banque mondiale au Canada	105



Mot du ministre des Finances

Je suis heureux de soumettre aux parlementaires et au public canadien le *Rapport sur les opérations effectuées en vertu de la Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes* de 2006 du ministère des Finances. Ce rapport donne suite à l'exigence énoncée à l'article 13 de cette loi en vertu de laquelle le ministre des Finances « fait déposer devant le Parlement, au plus tard le 31 mars ou, si celui-ci ne siège pas, dans les trente premiers jours de séance ultérieurs de l'une ou l'autre chambre » un rapport d'activités pour l'année civile précédant cette date contenant un résumé général des opérations visées par la loi et un exposé détaillé de toutes les opérations qui intéressent directement le Canada.

La présentation du rapport diffère passablement de celle des années antérieures. Mes collègues au Parlement m'ont bien fait savoir que le rapport annuel doit fournir un aperçu plus clair des priorités du Canada et des mesures prises par notre pays. C'est également le point de vue que les organisations de la société civile canadienne que j'ai consultées en octobre 2006, après les assemblées annuelles du Fonds monétaire international (FMI) et de la Banque mondiale, ont vivement soutenu. Compte tenu de ces commentaires et des réactions des parlementaires, nous avons remanié le rapport de 2006 afin d'atteindre trois objectifs :

1. améliorer la reddition de comptes du ministère des Finances en matière de gestion de la relation du Canada avec le Fonds monétaire international et la Banque mondiale;
2. préciser les objectifs stratégiques du Canada par rapport à ces institutions de manière à faciliter la mesure du succès;
3. faire en sorte que le Canada continue de préconiser une divulgation encore plus grande, sans pour autant enfreindre l'exigence pour le Canada de respecter les politiques en matière de confidentialité de ces institutions.

Le rapport de 2006 cible plus clairement les objectifs stratégiques du Canada à l'égard des institutions de Bretton Woods, qui se résument comme suit :

1. améliorer la gouvernance et la reddition de comptes;
2. réformer le FMI pour renforcer le système financier international;
3. améliorer l'efficacité de l'aide;
4. promouvoir le développement durable.

J'ai bon espoir que le rapport permettra aux parlementaires et à la population canadienne de mieux comprendre le rôle important que le Canada est appelé à jouer pour accroître l'efficacité et la responsabilisation du FMI et de la Banque mondiale.

L'honorable James M. Flaherty, C.P., député
Ministre des Finances



Les institutions de Bretton Woods – Mandats et opérations

La Banque mondiale et le Fonds monétaire international (FMI) ont été fondés en 1944 à l'occasion de la Conférence monétaire et financière des Nations Unies tenue à Bretton Woods, au New Hampshire, pour favoriser la reprise après la Deuxième Guerre mondiale et jeter les assises d'un système économique et financier mondial stable. Ensemble, on les désigne officieusement comme les institutions de Bretton Woods.

Fonds monétaire international

Aux termes de son mandat, le FMI favorise la coopération monétaire internationale, l'établissement d'accords de stabilité et de coordination des taux de change; il préconise la croissance économique et les niveaux élevés d'emploi; il procure une aide financière temporaire aux pays en proie à des problèmes de balance des paiements. Le mandat du FMI, qui consiste à promouvoir la stabilité économique et financière à l'échelle mondiale, est le même que celui adopté à sa création, mais les opérations du Fonds, qui englobent la surveillance, l'aide financière et l'assistance technique, se sont modifiées en fonction de l'évolution des besoins des pays membres dans une économie mondiale qui ne cesse de se transformer.

La surveillance de l'évolution de l'économie à l'échelle nationale et mondiale constitue l'outil principal dont se sert le FMI pour évaluer les risques associés à la stabilité économique et financière mondiale. Aux termes de l'article IV de ses statuts, le FMI s'acquitte de ses activités de surveillance en menant des consultations pays par pays qui lui permettent de cerner les forces et les faiblesses des politiques nationales ainsi que de recommander les mesures correctrices qui s'imposent, le cas échéant. Au cours de son exercice¹ de 2006, le FMI a mené 131 consultations auprès de pays en vertu de l'article IV. Conscient de l'importance des liens régionaux, le FMI accorde davantage d'attention aux contextes régionaux et aux éventuelles retombées régionales des politiques économiques nationales. En 2006, il a amorcé des discussions stratégiques sur quatre unions monétaires, dont l'Union monétaire des Caraïbes orientales.

Le FMI signale les résultats de ses activités de surveillance mondiale principalement dans les rapports semestriels intitulés *Perspectives de l'économie mondiale* et *Global Financial Stability Report* (rapport sur la stabilité financière dans le monde). En 2006, le FMI a axé ses efforts de surveillance mondiale sur les risques que posent les déséquilibres mondiaux, le prix élevé du pétrole et la hausse des taux d'intérêt dans les pays développés. Il a élargi son approche en matière de surveillance mondiale, à la demande du directeur général, en organisant une conférence spéciale à l'intention des décideurs provenant de pays revêtant une importance systémique et de certains universitaires au cours de laquelle on a abordé des stratégies de correction des déséquilibres à l'échelle planétaire.

En mars 2006, le Conseil d'administration du FMI a évalué l'examen que le Bureau d'évaluation indépendant (BEI) du FMI a mené sur la surveillance multilatérale exercée par l'institution. Dans son examen, essentiellement positif, le BEI a fait ressortir des secteurs à améliorer, notamment au sujet des rapports de surveillance qui, à son avis, doivent être moins narratifs et plus analytiques.

Fonctionnement du FMI

Le FMI fonctionne à la manière d'une caisse de crédit. Bien qu'il dispose de ressources propres limitées, il a accès à de vastes liquidités, ou ressources provenant des pays membres, constituées de monnaies nationales convertibles, de droits de tirage spéciaux (DTS) et d'autres devises

¹ L'exercice du FMI va du 1^{er} mai au 30 avril.



internationales courantes, qu'il met à la disposition des pays membres pour les aider à corriger des déséquilibres provisoires de leur balance des paiements. Sur demande, les pays membres fournissent au FMI des ressources dont le montant est déterminé par des quotes-parts qui tiennent compte de leur importance relative dans l'économie mondiale. La quote-part d'un pays permet d'autre part d'établir dans quelle mesure il pourrait puiser dans les ressources du Fonds s'il devait faire face à des problèmes économiques. À la fin de juillet 2006, l'ensemble des quotes-parts des 184 membres du FMI s'établissait à 213,5 milliards de DTS.

Droits de tirage spéciaux (DTS)

Le DTS est un élément des réserves de liquidités internationales créé par le FMI en 1969 à titre de supplément des réserves officielles des pays membres. Les DTS attribués aux pays membres sont proportionnels à leurs quotes-parts. Ils servent également d'unité de compte auprès du FMI et de la Banque mondiale. La valeur des DTS est fondée sur un panier de devises internationales principales, à savoir l'euro, le yen, la livre sterling et le dollar américain. Les réserves du Canada au FMI s'établissent à 533,4 millions de DTS, soit une quote-part de 6 369,2 millions de DTS. Au 29 décembre 2006, le taux de change du dollar canadien par rapport au DTS était de 1,753 080 \$CAN par DTS.

Un pays membre aux prises avec un sérieux problème financier relatif à sa balance des paiements peut s'adresser à l'un des programmes du FMI, qui lui fournira du financement pour qu'il puisse acheter les importations requises, rembourser les emprunts étrangers ou augmenter ses réserves de change. Le pays membre accède aux ressources générales du FMI en achetant (opération appelée « tirage ») des devises d'autres pays membres avec un montant équivalent de sa propre monnaie. Il rembourse le FMI en rachetant ses propres devises à l'aide des devises d'autres pays membres sur une période donnée, moyennant intérêts. Ainsi, le pays membre peut emprunter d'autres pays membres par l'intermédiaire du FMI. Un pays membre, comme le Canada, qui fournit les ressources qui sont prêtées au pays confronté à des difficultés liées à sa balance des paiements reçoit un taux d'intérêt concurrentiel sur ces ressources.

Les pays membres ayant besoin d'une aide financière concluent une entente avec le personnel du FMI portant sur une série de mesures et de réformes économiques visant à éliminer la source sous-jacente de leurs problèmes de balance des paiements. Le Conseil d'administration du FMI, formé de représentants nommés ou élus des pays membres, approuve ensuite les détails de ce programme économique intégré ainsi que le montant et la durée du financement. L'aide financière du FMI est habituellement accordée par « tranche », chacune de ces tranches étant remise après vérification des activités du pays afin de veiller à ce qu'il continue de respecter le programme convenu et les conditions approuvées concernant ses politiques économiques.

Selon la taille et la durée prospectives du problème, ces mesures font l'objet d'un accord de confirmation ou d'un mécanisme élargi de crédit. Les accords de confirmation s'échelonnent sur un à deux ans, tandis que les mécanismes élargis de crédit durent généralement trois ans. Les pays aux prises avec des problèmes de balance des paiements en raison de la perte de confiance des marchés peuvent aussi obtenir une aide financière à court terme par l'intermédiaire de la Facilité de réserve supplémentaire mise sur pied en décembre 1997. Les pays membres qui ont été touchés par une catastrophe naturelle ou qui sortent d'un conflit peuvent également avoir un accès rapide aux mécanismes du Fonds.



Ces dernières années, le FMI a mis au point de nouveaux instruments pour renforcer son aide aux pays à faible revenu. Il s'agit notamment de l'Instrument de soutien à la politique économique (ISPE), un mécanisme ne consentant pas de prêts qui est mis à la disposition des membres qui ne veulent pas de l'aide financière du FMI, ou n'en ont pas besoin, mais sollicitent par eux-mêmes la sanction du FMI et l'évaluation continue de leurs politiques. Le Canada a été un ardent défenseur de l'élaboration de ce mécanisme, qui a été instauré à la fin de 2005. Jusqu'à maintenant, le Nigeria, l'Ouganda et le Cap-Vert ont bénéficié de l'ISPE.

Par ailleurs, les pays en développement à faible revenu ont accès à une aide financière à des conditions de faveur (taux inférieur à celui du marché) dans le cadre de la Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC), qui prend la forme de prêts à faible taux d'intérêt assortis de périodes de remboursement prolongées. La FRPC comporte un nouveau mécanisme, la Facilité de protection contre les chocs exogènes (FPCE), qui procure en temps opportun une aide à des conditions de faveur aux pays à faible revenu aux prises avec un problème de balance des paiements attribuable à des chocs exogènes, comme la flambée du prix de l'énergie ou une dégradation marquée des termes de l'échange.

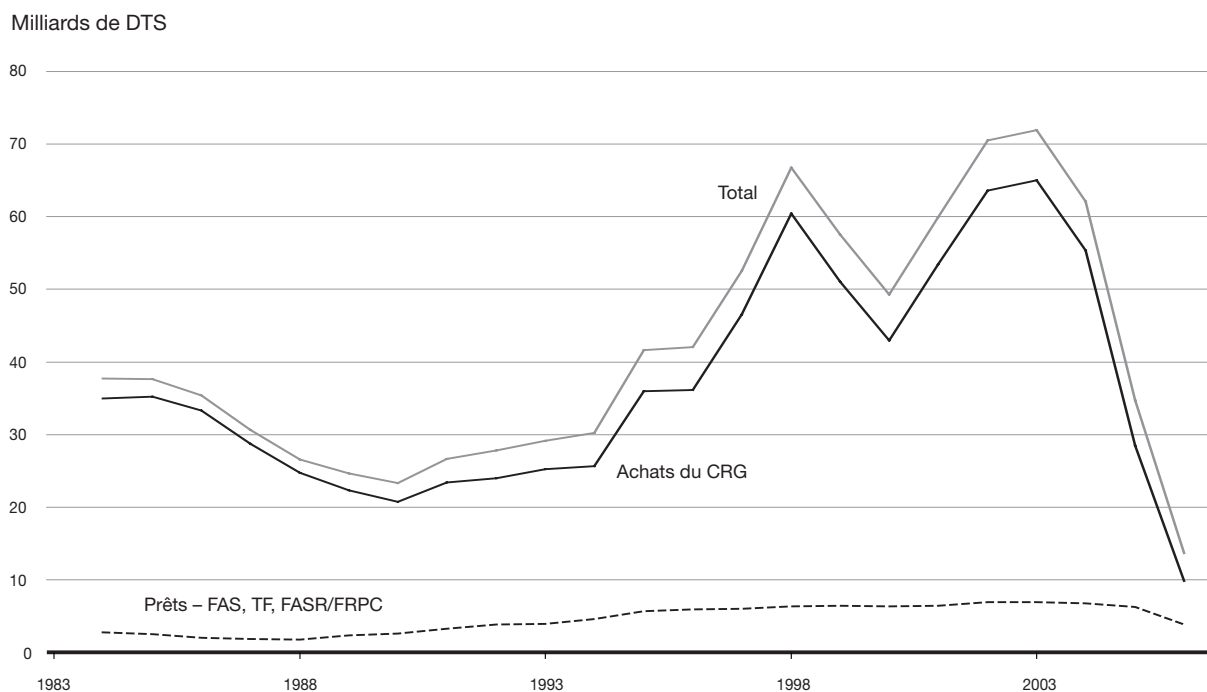
Activités de financement ordinaires

L'environnement économique et financier à l'échelle mondiale étant en général favorable, la demande d'emprunts auprès du FMI a chuté ces dernières années, puisque moins de pays ont eu besoin de son aide financière pour corriger des problèmes liés à leur balance des paiements ou d'autres difficultés d'ordre économique. De fait, de nombreux pays ayant contracté des emprunts pendant des périodes de difficulté ont pu rembourser le FMI avant la date d'échéance. Au cours de l'exercice 2006, le remboursement des prêts a affiché une progression marquée, passant à 32,8 milliards de DTS. Le graphique 1 illustre cette tendance. Bon nombre de pays ont remboursé intégralement leurs obligations relatives au Compte des ressources générales (CRG) du FMI. L'Algérie, l'Argentine, le Brésil, la Bulgarie et l'Uruguay l'ont fait avant l'échéance, et il s'agit d'un volume de 21,9 milliards de DTS. Les décaissements au cours de l'année ont été relativement faibles, s'établissant à 2,2 milliards de DTS, et ont pour la plupart été remis à la Turquie conformément à son accord de confirmation. De plus, 17,2 millions de DTS ont été prêtés en aide d'urgence à la République centrafricaine et à Haïti, qui se relèvent d'un conflit. Sous l'effet du niveau élevé de remboursements nets, l'encours du crédit du FMI à la fin de l'exercice 2006 atteignait 19,2 milliards de DTS, niveau le plus faible enregistré en 25 ans, comparativement au niveau de 49,9 milliards de DTS affiché l'année précédente.

En raison du remboursement des prêts, la liquidité du FMI, mesurée par sa capacité d'engagement sur les 12 mois à venir, a atteint un niveau record de 120,1 milliards de DTS à la fin de l'exercice 2006.



Graphique 1
Encours du crédit du FMI pour l'ensemble des membres



Nota – CRG = Compte des ressources générales, FAS = Facilité d'ajustement structurel, TF = Transfert de fonds, FASR = Facilité d'ajustement structurel renforcée, FRPC = Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance
Source : www.imf.org/external/fin.htm

Aide financière à des conditions de faveur

Le FMI consent des prêts assortis de taux d'intérêt subventionnés à ses membres les plus pauvres par l'entremise de la Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC). Le Conseil d'administration a approuvé sept nouveaux accords en vertu de la FRPC au cours de l'exercice 2006 totalisant 107,9 millions de DTS. À la fin de l'exercice 2006, les ressources totales pouvant être prêtées dans le cadre des opérations de la FRPC-FPCE s'établissaient à 15,8 milliards de DTS, dont 12,9 milliards avaient déjà été engagés auprès de pays membres emprunteurs. Le FMI investit les actifs servant à appuyer ses prêts dans le cadre de la FRPC et de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) dans un portefeuille diversifié de titres à revenu fixe émis par les gouvernements et les institutions financières internationales. Au 30 avril, la valeur de cet actif avait reculé, passant de 9,6 milliards de DTS à l'exercice 2005 à 7,4 milliards de DTS à l'exercice 2006, sous l'effet principalement du remboursement anticipé aux prêteurs de la fiducie de la FRPC-FPCE concernant l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM). Le rendement annuel du portefeuille a atteint 2,8 % pour l'exercice 2006, en hausse par rapport à 2,1 % pour l'exercice 2005.



À la fin de l'exercice 2006, neuf pays membres avaient pris l'engagement de verser des contributions à la FPCE totalisant 219 millions de DTS. Les décaissements au titre de l'aide aux PPTE fournie par le FMI s'établissaient à 1,6 milliard de DTS à la fin de l'exercice 2006. De plus, le FMI a consenti un allègement de la dette atteignant 2,5 milliards de DTS à 20 pays admissibles conformément à l'IADM.

À la fin de l'exercice 2006, 17 pays membres avaient pris l'engagement de verser des contributions totalisant 40,3 millions de DTS pour subventionner l'aide en cas d'urgence. Au cours de l'exercice 2006, deux pays ont fait des achats conformément à l'initiative d'aide consentie d'urgence à des pays qui se relèvent d'un conflit, à savoir Haïti (10,2 millions de DTS) et la République centrafricaine (7,0 millions de DTS).

Assistance technique

L'assistance technique représente une autre forme importante d'aide que le FMI consent aux pays membres. Le FMI offre de l'assistance technique dans ses principaux secteurs d'expertise, notamment la politique macroéconomique, l'administration de l'impôt et du revenu, la gestion des dépenses publiques, la politique monétaire, les systèmes de change, la réforme du secteur financier et le renforcement de la capacité statistique. En 2006, le FMI a fourni pour plus de 429 années-personnes² en assistance technique, dont à peu près les trois quarts ont visé des pays à revenu faible ou à revenu dans la moyenne inférieure. Au cours de l'année, le FMI a pris de nombreuses mesures pour améliorer la gestion et la prestation de son assistance technique afin de renforcer la prise en charge par les pays eux-mêmes et de mieux harmoniser les priorités en matière d'assistance technique à sa propre fonction de surveillance.

Les faits saillants des opérations et les principaux indicateurs financiers du FMI sont reproduits à l'annexe 5.

Groupe de la Banque mondiale

Le Groupe de la Banque mondiale se compose de cinq organismes complémentaires, mais distincts : la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD), l'Association internationale de développement (IDA), la Société financière internationale (SFI), l'Agence multilatérale de garantie des investissements (AMGI) et le Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements (CIRDI). Chaque institution est appelée à jouer un rôle différent qui vient toutefois renforcer la promotion de la réduction de la pauvreté à l'échelle mondiale.

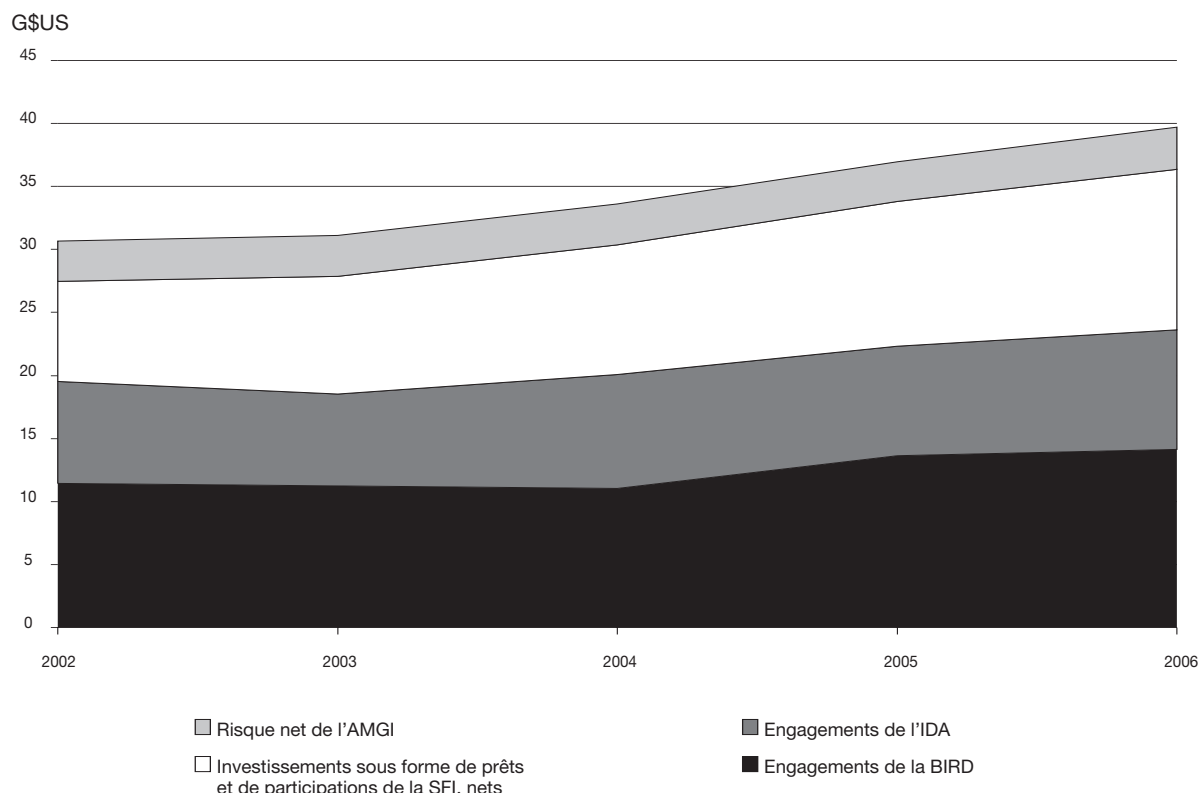
La mission générale de la Banque mondiale consiste à réduire la pauvreté dans le monde. Ses travaux se concentrent sur l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le développement, qui établissent des cibles concrètes d'éradication de la pauvreté et de développement durable. Ces objectifs fixent à la Banque et aux autres donateurs des cibles communes et des jalons de mesure des résultats. La Banque a pour mission d'aider les pays en développement et leurs peuples à atteindre ces objectifs en concertant les efforts avec ceux de partenaires pour éradiquer la pauvreté. Pour y parvenir, la Banque se consacre à instaurer un climat propice à l'investissement, à l'emploi et à la croissance durable, de manière à assurer l'essor des économies, ainsi qu'à investir au profit des personnes pauvres et à leur donner les moyens de prendre part au processus de développement.

² Une année-personne correspond à 260 jours ouvrables.



Dans l'ensemble, les activités de la Banque mondiale se sont élargies au cours des cinq dernières années. Le graphique 2 présente l'évolution des activités par institution. Les activités par région du Groupe de la Banque mondiale sont indiquées au tableau 1. Les prêts de l'IDA ciblent les pays à faible revenu, tandis que ceux de la BIRD, de la SFI et de l'AMGI visent les pays à revenu moyen et le développement du secteur privé. Les divers pays ciblés se traduisent par une plus grande proportion des activités en Europe et en Asie centrale de même qu'en Amérique latine et dans les Caraïbes qu'en Afrique ou en Asie du Sud.

Graphique 2
**Activités du Groupe de la Banque mondiale
par exercice se terminant le 30 juin**





La Banque internationale pour la reconstruction et le développement et l'Association internationale de développement

La BIRD et l'IDA (désignées collectivement « Banque mondiale ») fournissent toutes deux des fonds qui sont investis dans l'éducation, la santé, l'infrastructure, les communications et nombre d'autres secteurs. La BIRD accorde des prêts non concessionnels aux emprunteurs mieux nantis, tandis que l'IDA offre des crédits et des subventions de 35 ans et de 40 ans, sans intérêt, aux emprunteurs les plus pauvres. L'IDA représente la plus importante source de soutien au développement pour les pays les plus pauvres. La BIRD puise la majorité de ses fonds d'emprunt sur les marchés internationaux en misant sur sa cote de solvabilité AAA et prête à un taux d'intérêt légèrement supérieur à ses coûts d'emprunt. En fait, elle consent des prêts à des pays emprunteurs à un taux d'intérêt bien inférieur à celui qu'ils obtiendraient ailleurs. Pour sa part, l'IDA est financée par des contributions versées par des donateurs, des remboursements d'emprunts et des allocations annuelles de la BIRD et, pour l'exercice 2006³, par le revenu net de la SFI.

Ensemble, les prêts de la BIRD et de l'IDA ont progressé de 5,7 %, passant de 22,3 milliards de dollars américains au cours de l'exercice 2005 à 23,6 milliards de dollars américains durant l'exercice 2006. L'IDA a atteint son objectif de consentir 50 % de ses prêts en Afrique au cours de l'exercice 2006, comparativement à 45 % au cours de l'exercice 2005. Les prêts combinés de la BIRD et de l'IDA en Europe étaient stables par rapport à l'exercice 2005 et ont augmenté dans toutes les régions, sauf en Asie du Sud, où les prêts consentis au cours de l'exercice 2005 ont été élevés en raison du tsunami qui a frappé dans l'océan Indien. Les augmentations les plus importantes des prêts combinés de la BIRD et de l'IDA ont été constatées en Afrique, puis en Amérique latine et dans les Caraïbes.

Les prêts combinés de la BIRD et de l'IDA par domaine et par région sont résumés au graphique 3. Comparativement à l'exercice 2005, les deux hausses par domaine les plus importantes des prêts au cours de l'exercice 2006 sont survenues au chapitre du développement du secteur financier et du secteur privé et de la gouvernance du secteur public, traduisant l'importance accrue accordée à la création d'un climat propice à l'investissement. Les prêts dans ces secteurs sont passés de 29 % des prêts totaux de la BIRD et de l'IDA au cours de l'exercice 2005 à 42 % au cours de l'exercice 2006. Les prêts totaux par région ont été ventilés comme suit pour l'exercice 2006 : 41 % pour la région de l'Afrique, 32 % pour la région de l'Asie de l'Est et du Pacifique, 30 % pour la région de l'Asie du Sud, 51 % pour la région de l'Europe et de l'Asie centrale, 44 % pour la région de l'Amérique latine et des Caraïbes et 67 % pour la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord.

³ L'exercice de la Banque mondiale va du 1^{er} juillet au 30 juin.



Graphique 3
Engagements de la Banque mondiale au cours de l'exercice 2006,
par domaine et par région

G\$US

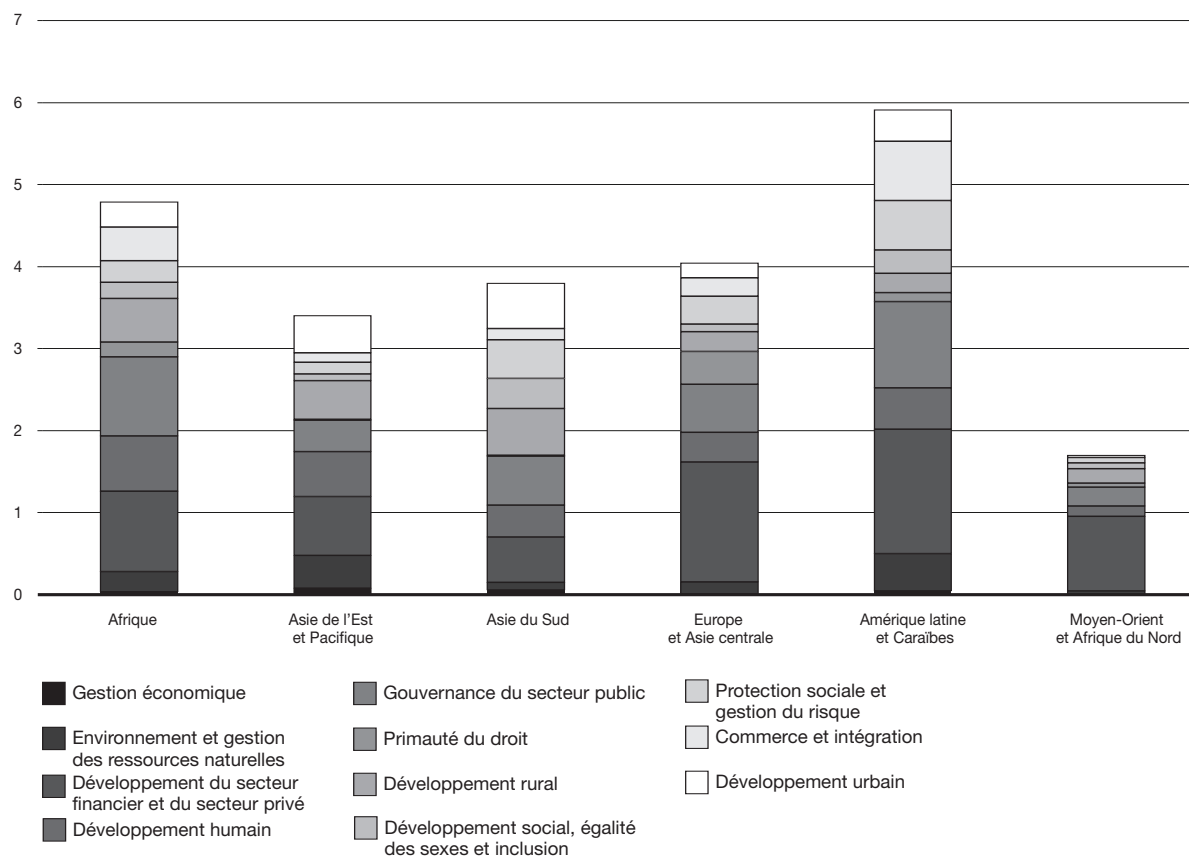


Tableau 1

Activités du Groupe de la Banque mondiale, par région, durant l'exercice 2006

Région	Engagements de la BIRD, exercice 2006	Engagements de l'IDA, exercice 2006	Engagements combinés, BIRD et IDA	Total des engagements du propre compte de la SFI, exercice 2006	Risque net de l'AMGI ¹
			(%)		
Afrique subsaharienne	<1	50	20	9	19
Asie de l'Est et Pacifique	17	11	14	15	16 ²
Asie du Sud	9	27	16	8	
Europe et Asie centrale	25	5	17	30	35
Amérique latine et Caraïbes	40	3	25	29	22
Moyen-Orient et Afrique du Nord	9	4	7	7	8

¹ Le risque net désigne le montant total maximal de responsabilité moins la réassurance.

² Comprend l'Asie du Sud.



La Société financière internationale

La SFI supplée aux activités de la BIRD et de l'IDA en effectuant des placements à des conditions commerciales dans des entreprises privées rentables des pays en développement. Ses services ont trait notamment aux prêts directs au secteur privé, aux prises de participation, à une mobilisation des ressources et à une assistance technique. Au 30 juin 2006, le total des prêts engagés et du portefeuille des participations pour le propre compte de la SFI avait atteint 21,6 milliards de dollars américains.

Durant l'exercice 2006, les engagements d'investissement pour le propre compte de la SFI s'établissaient à 6,7 milliards de dollars américains à l'égard de 284 projets menés dans des pays en développement contre 6,5 milliards de dollars américains durant l'exercice 2005. La SFI a de l'avance dans la réalisation de l'objectif fixé dans le plan triennal qu'elle a amorcé au cours de l'exercice 2005 de tripler sur trois ans ses engagements d'investissement. L'essor de la SFI est conforme aux priorités que le Canada a établies pour l'institution, principalement une attention plus marquée accordée aux marchés émergents et aux investissements dans le secteur privé qui facilitent la transition vers l'autonomie et une activité économique durable. Pendant l'exercice 2006, les activités dans les secteurs à forte incidence sur le développement, comme les investissements dans les pays et régions à faible revenu ou à risque élevé, ont dépassé les 1,5 milliard de dollars américains alors qu'ils atteignaient 1,3 milliard durant l'exercice 2005. Les engagements d'investissement en Afrique subsaharienne ont progressé de près de 57 % par rapport à l'exercice 2005 pour atteindre 700 millions de dollars américains. Les engagements dans les petites et moyennes entreprises ont triplé au cours des trois dernières années et se sont établis à 1,6 milliard de dollars américains pour l'exercice 2006. Pour ce même exercice, la SFI a accru de plus de 50 % ses investissements dans l'infrastructure ainsi que dans la santé privée et l'éducation.

L'Agence multilatérale de garantie des investissements

Le mandat de l'AMGI complète celui de la SFI : l'Agence favorise les investissements étrangers directs du secteur privé dans les pays en développement, principalement en assurant les risques non commerciaux, comme l'inconvertibilité des devises lors de conflits civils. En juin 2006, l'encours du portefeuille de l'AMGI s'élevait à 5,4 milliards de dollars américains (y compris la réassurance).

Durant l'exercice 2006, l'AMGI a délivré 66 garanties, pour un total de 1,32 milliard de dollars américains, au titre de 41 projets, alors que le montant s'établissait à 1,2 milliard de dollars américains pour l'exercice 2005 (y compris la réassurance). Il s'agit notamment de 23 projets dans les marchés frontières (481 millions de dollars américains), qui ont compté pour 37 % du portefeuille de l'AMGI pour l'année, de 10 projets dans des pays touchés par des conflits (165 millions de dollars américains) et de 14 projets d'infrastructure (469 millions de dollars). Par région, 13 projets ont été exécutés en Afrique subsaharienne, 13 en Amérique latine et dans les Caraïbes, 6 en Europe et en Asie centrale, 6 en Asie de l'Est et dans le Pacifique et 3 au Moyen-Orient et en Afrique du Nord. La hausse relative aux marchés frontières enregistrée durant l'exercice 2006 tient compte de l'attention stratégique que l'AMGI accorde au secteur. L'Agence a modifié la composition de son portefeuille en consacrant des efforts soutenus à l'augmentation de la participation des investisseurs de pays en développement, à la diminution du soutien aux projets du secteur financier et à l'augmentation légère de la couverture des projets du secteur pétrolier, minier et gazier.



Le Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements

Le CIRDI offre des modalités de conciliation et d'arbitrage en cas de différends relatifs aux investissements entre les investisseurs du secteur privé et les pays membres. Pour l'instant, le Canada n'est pas membre du CIRDI parce que l'adhésion suppose la mise en œuvre de lois fédérales et provinciales et que toutes les provinces n'ont pas encore adopté les lois qui conviennent. Toutefois, les administrations tant fédérale que provinciales ayant fait savoir qu'elles étaient disposées à adopter les lois voulues, le Canada a signé sa convention en 2006 dans l'espoir qu'elle sera ratifiée l'an prochain. Les investisseurs canadiens disposeront alors d'un mécanisme supplémentaire de règlement des différends relatifs aux investissements confiés à l'arbitrage international.

Les faits saillants des opérations et les principaux indicateurs financiers du Groupe de la Banque mondiale sont reproduits à l'annexe 5.



Rôle important de la Banque mondiale dans le soutien des programmes mondiaux

L'Association internationale de développement (IDA) représente l'une des plus grandes sources d'aide aux pays en développement; elle fournit entre 7 et 9 milliards de dollars américains chaque année sous forme de crédits et de subventions sans intérêt.

Quoique l'expertise de l'IDA repose sur l'aide fournie au niveau des pays, la collectivité internationale s'intéresse de plus en plus au règlement des problèmes principaux en matière de développement au niveau mondial ou même régional. À cette fin, un nombre considérable de programmes mondiaux ont été établis ces dernières années, qui côtoient les programmes d'aide au niveau des pays de la Banque mondiale.

La Banque mondiale contribue pour beaucoup au soutien de ces initiatives, en sa qualité de financier, d'administrateur ou de participant dans 125 programmes mondiaux et 50 programmes régionaux. Ensemble, ces programmes ont versé 3 milliards de dollars américains fournis par les pays donateurs en 2006.

Financier – La Banque mondiale est devenue, et de loin, le plus important fiduciaire financier de ces programmes et gère des stocks de fonds supérieurs à 6 milliards de dollars américains à la fin de juin 2006.

Administrateur – La Banque mondiale gère et accueille 58 programmes mondiaux.

Participant – La Facilité des subventions au développement de la Banque mondiale, dotée d'un budget annuel de 176 millions de dollars américains, fournit des subventions directes à l'appui des programmes mondiaux. Elle offre également du soutien par l'entremise d'opérations ordinaires d'aide aux pays et de travaux particuliers à un secteur.

Les programmes mondiaux sont exécutés dans de nombreux secteurs, dont ceux de la santé, de l'environnement et de l'agriculture. Le Canada a grandement appuyé plusieurs de ces programmes au fil des ans.

Secteurs choisis	Exemples de programmes mondiaux	Contributions du Canada
Santé	Fonds mondial de lutte contre le SIDA, la tuberculose et le paludisme	550 M\$ depuis 2000
	Partenariat Halte à la tuberculose	200 M\$ depuis 2001
	Alliance GAVI	200 M\$ depuis 2000
	Initiative mondiale pour l'éradication de la poliomyélite	207 M\$ depuis 1988
Environnement	Facilité pour l'environnement mondial	40 M\$ par année
Agriculture	Groupe consultatif de recherche agricole internationale	17 M\$ par année



Priorités stratégiques du Canada au sein des institutions de Bretton Woods

Le FMI et la Banque mondiale représentent d'importants partenaires qui aideront le Canada à faire progresser ses propres intérêts en matière de politique étrangère et de politique de développement de même qu'à promouvoir ses valeurs fondamentales, à savoir la liberté, la démocratie et la primauté du droit. L'adhésion à ces importantes organisations mondiales offre de nombreux avantages : elle permet d'élargir le rayonnement et l'influence du Canada dans le monde entier, car elle lui donne une voix forte en tant que membre et principal pays donateur.

Les priorités stratégiques du Canada

Les relations du gouvernement du Canada avec le Fonds monétaire international et la Banque mondiale sont marquées par les quatre grandes priorités suivantes :

1. Améliorer la gouvernance et la reddition de comptes

Depuis longtemps, le Canada est un ardent défenseur du renforcement de la gouvernance et de la reddition de comptes au FMI et à la Banque mondiale. Ces deux institutions rendent compte de leur rendement à leurs membres par l'intermédiaire de leur Conseil des gouverneurs, de leur Conseil d'administration et des divers comités de ces conseils. Elles signalent en outre leur performance à leurs membres et au grand public à l'échelle mondiale dans des rapports annuels. Dans le cadre de ses dialogues avec le Fonds et la Banque, le Canada leur fait clairement savoir qu'ils doivent poursuivre leurs efforts en vue de renforcer la gouvernance et la reddition de comptes en ce qui concerne leurs opérations internes tout autant que leurs rapports avec les pays membres.



Les institutions de Bretton Woods obtiennent une excellente note au chapitre de la responsabilité

L'indice mondial de la responsabilité de 2006 préparé par One World Trust, organisme non gouvernemental du Royaume-Uni, souligne les progrès réalisés par le FMI et la Banque mondiale en vue d'améliorer leurs mécanismes de responsabilité par rapport à ceux d'autres organismes privés et sans but lucratif. Cet indice porte sur 10 organismes intergouvernementaux (OI), notamment le FMI et la Banque mondiale, 10 organismes internationaux non gouvernementaux (OING) et 10 entreprises multinationales (EM), réunis sous 4 catégories de facteurs de responsabilité : transparence, participation, évaluation, et plaintes et réponses.

La Banque mondiale est devenue l'un des 3 seuls OI à obtenir une note supérieure à 50 % dans 3 des 4 catégories de facteurs d'évaluation de la responsabilité. À titre comparatif, seulement 2 des 10 OING et 2 des 10 EM ont atteint le même résultat. Par conséquent, la Banque mondiale a dépassé Amnesty internationale, le Fonds mondial pour la nature, Oxfam International et 5 autres OING en matière de responsabilité organisationnelle. Les pratiques du Groupe de la Banque mondiale en matière de responsabilité sont également supérieures à celles d'entreprises multinationales de pointe, comme Toyota Motor Company, Dow Chemicals, et Microsoft.

En moyenne, l'indice indique que les OI sont davantage transparents. Le FMI et la Banque mondiale sont les 2 seuls des 9 organismes internationaux qui ont mis en œuvre la valeur repère de l'indice d'une politique de diffusion de l'information à la grandeur de l'organisme. Par contre, seulement 2 des 10 OING ont appliqué cette politique.

Bien que l'indice accorde généralement des notes médiocres aux OI, particulièrement par rapport aux EM dans la catégorie plaintes et réponses, le Comité d'inspection du Groupe de la Banque mondiale a été désigné comme l'exception à la règle. Sauf Vision mondiale, les 9 autres OING pris en compte n'offraient pas de consignes de haut niveau au personnel pour lui permettre de traiter les plaintes des collectivités touchées.

À l'exception des lacunes pour ce qui est d'intégrer les intervenants de l'extérieur au processus décisionnel de haut niveau, le FMI et la Banque mondiale ont également dépassé d'autres organisations transnationales des secteurs privé et sans but lucratif pour le facteur d'évaluation du rendement. La Banque mondiale a surclassé tous les OING sauf un, et toutes les EM; pour sa part, le FMI a obtenu une meilleure note que 7 des 10 OING et 9 des 10 EM.

Le Fonds et la Banque mondiale se sont classés derniers pour la participation, en grande partie à cause de leurs structures de gouvernance qui accordent un droit de vote moindre aux pays en développement membres.

Dans nos prochains rapports, nous continuerons de suivre l'évolution de l'indice mondial de la responsabilité ainsi que d'autres évaluations indépendantes, afin de déterminer les améliorations au chapitre de la responsabilité des institutions de Bretton Woods.

Le rapport de 2006 sur l'indice mondial de la responsabilité est accessible en ligne à l'adresse www.oneworldtrust.org



2. Réformer le FMI pour renforcer le système financier international

Le FMI demeure la principale institution chargée de favoriser la stabilité financière internationale. Sa mission, qui consiste à promouvoir la prospérité et la stabilité financière internationales, demeure toujours aussi pertinente, et ses trois grands secteurs d'activité – la surveillance, l'aide financière et l'assistance technique – contribuent de manière optimale à la réalisation de ses objectifs.

Toutefois, au cours des dix dernières années, il est devenu de plus en plus évident que le Fonds doit s'adapter pour être en mesure de relever les défis en rapide évolution qui pèsent sur le système financier international s'il veut continuer de s'acquitter de sa mission de manière efficace et crédible. On a reproché au FMI ses conseils stratégiques, sa structure de gouvernance, sa surveillance économique et ses activités de prêts. Certaines des grandes économies de marché émergentes sont fortement sous-représentées dans cette institution par rapport à leur poids économique mondial, tandis que le droit de vote relatif de nombreux petits pays pauvres s'est effrité avec le temps.

Le Canada à la tête de la réforme du FMI

- Le Canada a dirigé les efforts de réforme du FMI en collaborant avec les ministres des Finances du Groupe des Sept (G7) et du Groupe des Vingt (G20) afin de faire accepter un processus de réforme en deux étapes. La veille des assemblées annuelles du FMI et de la Banque mondiale en septembre 2006, les gouverneurs du FMI ont approuvé les réformes de la première étape – qui consistent à majorer les quotes-parts des quatre grandes économies de marché émergentes les plus sous-représentées (la Chine, la République de Corée, le Mexique et la Turquie) et à fournir d'autres ressources aux administrateurs africains du FMI.
- Le Canada poursuit ses efforts au sein du G7 et du G20 afin d'obtenir un consensus quant à la série de réformes de la deuxième étape, ce qui comprend une formule d'établissement des quotes-parts dans un contexte de mondialisation qui cadre mieux avec le poids économique mondial des pays membres, l'accroissement des votes de base et le renforcement de la surveillance exercée par le FMI. Cette série de réformes devrait être approuvée au plus tard aux assemblées annuelles du FMI et de la Banque mondiale en 2008. Cette tâche ne sera certes pas facile, vu les intérêts grandement divergents des membres du FMI.
- Les ministres des Finances du G7 ont explicitement reconnu le leadership du Canada en matière de réforme du FMI lors de leur réunion de février 2007 à Essen, en Allemagne.



3. Améliorer l'efficacité de l'aide

L'avancement du développement repose sur l'accroissement de l'efficacité de l'aide fournie ainsi que sur le ciblage de l'aide là où elle contribue au plus haut point à éradiquer la pauvreté. À la Banque mondiale, l'objectif d'améliorer l'efficacité de l'aide s'est traduit par l'adoption de politiques pratiques en matière d'aide qui orientent le financement vers les pays ayant montré qu'ils sont capables d'affecter efficacement les fonds reçus au développement.

Toutefois, le fréquent chevauchement des mandats d'organisations internationales entraîne le dédoublement des efforts tandis que la coordination inadéquate des efforts, les coûts de transaction élevés pour les pays et la réduction de l'incidence sur le développement des organisations internationales viennent exacerber cette situation. La Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement a hissé ce dossier au premier rang des préoccupations du programme de développement (pour de plus amples renseignements sur la Déclaration de Paris, veuillez consulter le site Web de l'Organisation de coopération et de développement économiques à l'adresse www.oecd.org).

Pour sa part, le Canada continue d'inciter toutes les organisations internationales à accroître leur efficacité en devenant plus sélectives, en établissant des priorités claires, en assurant la planification et la gestion en tenant compte des résultats, en assurant la coordination et l'harmonisation entre les partenaires au développement, en donnant suite aux priorités des pays clients et en offrant des services efficaces.

4. Promouvoir le développement durable

En 1987, la Commission mondiale sur l'environnement et le développement des Nations Unies publiait un document, intitulé *Notre avenir à tous*, dans lequel elle définissait comme suit le développement durable : « développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs ». Le Canada reconnaît que seul le développement durable peut réduire la pauvreté, créer des niveaux de vie équitables, combler les besoins fondamentaux de tous les peuples et produire à long terme un développement économique durable. Par ailleurs, il affirme que les institutions de Bretton Woods ont un rôle important à jouer pour la réalisation de cet objectif.



L'activité du Canada en 2006

1. Améliorer la gouvernance et la reddition de comptes

Sanctions liées aux pratiques de corruption

La Banque mondiale est un chef de file parmi les institutions internationales en ce qui touche les ressources consacrées à la lutte contre la fraude et la corruption. Depuis 1996, les activités de lutte contre la corruption font partie intégrante des opérations de prêt et d'assistance technique de la Banque. L'élaboration de plans d'action annuels a contribué à l'intégration de plus en plus poussée du volet de lutte contre la corruption dans les procédures internes de la Banque ainsi que dans les stratégies par pays, le dialogue avec les pays et l'aide fournie.

Accroître la reddition de comptes grâce à l'évaluation

Le Groupe dévaluation indépendant (GEI)

Le GEI est une unité indépendante de la Banque mondiale, qui relève directement du Conseil d'administration de cette dernière. Sa tâche consiste à déterminer les mécanismes et activités qui sont efficaces et ceux qui ne le sont pas, à établir comment les emprunteurs entendent planifier et exécuter les projets, de même qu'à mesurer la contribution à long terme des activités de la Banque au développement global d'un pays. Les activités d'évaluation ont pour but de tirer des leçons de l'expérience acquise, d'établir une assise objective permettant d'évaluer les résultats des activités de la Banque et de concourir à une responsabilisation adéquate au titre de l'atteinte des objectifs de l'institution.

Groupe d'assurance de la qualité (GAC)

Le GAC est une unité interne relevant de la direction de la Banque. Son objectif principal est de promouvoir une reddition de comptes accrue en fournissant au personnel et aux dirigeants des renseignements sur les résultats opérationnels, en cernant les enjeux systémiques qui nuisent à ces résultats, de même qu'en mettant en lumière les compétences et les ressources dont le personnel opérationnel a besoin pour accomplir un travail de haute qualité.

Département de l'intégrité institutionnelle (DII)

Le Groupe de la Banque mondiale a confié au DII le mandat de mener des enquêtes sur les allégations de fraude et de corruption dans les opérations du Groupe ainsi que sur les allégations d'actes répréhensibles commis par le personnel. Le DII signale ses conclusions à la haute direction, qui décide par la suite des mesures qui s'imposent. De plus, il contribue aux efforts de prévention qui protègent les fonds du Groupe de la Banque mondiale, et les fonds qui lui sont confiés, contre les malversations de même qu'aux efforts de détection de la fraude et de la corruption dans ses opérations. Les travaux de cette unité d'enquêtes aident la Banque mondiale à s'assurer que les fonds sont utilisés aux fins prévues, ce qui contribue à la réalisation de la mission centrale de l'organisation, qui est de promouvoir le développement et de réduire la pauvreté.

Bureau d'évaluation indépendant (BEI)

Le BEI du FMI fournit des évaluations objectives et indépendantes sur des questions relatives au FMI qui sont présentées au Conseil d'administration. Le BEI est indépendant de la direction du FMI et n'a aucun lien de dépendance avec le Conseil d'administration du Fonds. Il évalue périodiquement différents secteurs prioritaires du FMI, par exemple, comment ce dernier fournit des conseils sur des questions telles que les politiques relatives aux taux de change et au compte de capital ou, de manière plus générale, sur la structure qu'il donne aux conditions rattachées à ses programmes de prêts.



La Banque ne transige pas avec les particuliers ni les entreprises participant à des manœuvres frauduleuses. Au cours des deux derniers exercices, la Banque a rayé 58 entreprises et 54 particuliers de la liste des parties autorisées à conclure des contrats avec elle, en raison de leur participation à des activités de corruption (338 depuis 1999). Au début de 2007, 144 entreprises et particuliers ne pouvaient plus profiter des contrats adjugés dans le cadre de projets financés par la Banque mondiale. En 2006, le Canada a appuyé les mesures prises par la Banque mondiale pour durcir ses sanctions et renforcer ses politiques de divulgation volontaire afin d'accroître la transparence de la Banque en soi, de recourir aux sanctions (c'est-à-dire la radiation) en cas de pratiques frauduleuses, d'assurer des mécanismes sûrs pour les dénonciateurs et de fournir des méthodes plus objectives et transparentes d'évaluation et d'atténuation de la corruption. Le Canada continuera d'exercer son influence à la Banque pour veiller à ce que ces politiques soient appliquées avec transparence et équité, et il encouragera toutes les banques multilatérales de développement à recourir à des critères communs, uniformes et transparents pour examiner les cas éventuels d'inconduite.

En cas de problème

Le **bureau du conseiller-médiateur de l'observation (CAO)** est un bureau indépendant qui relève directement du président du Groupe de la Banque mondiale en ce qui concerne les projets de la SFI et de l'AMGI. Le CAO n'intervient pas dans les procédés du Conseil d'administration ou des projets, mais il possède la marge de manœuvre voulue pour formuler des recommandations qui serviront à régler les différends. Les rapports et les recommandations du CAO sont d'ordre public. En bout de ligne, il incombe au bureau du président de mettre en œuvre ces recommandations. Au nombre des projets canadiens controversés qui ont été examinés par le CAO en 2006, mentionnons la mine Marlin au Guatemala, projet de la compagnie canadienne Glamis Gold, et la mine de cuivre et d'argent Dikilushi à la République du Congo. Vous trouverez les rapports intégraux contenant les recommandations du CAO concernant ces cas et d'autres cas à l'adresse www.cao-ombudsman.org.

Le **Panel d'inspection** a été créé en 1993 pour traiter des préoccupations des personnes susceptibles d'avoir été touchées par des projets de la Banque et pour veiller à ce que la Banque respecte ses politiques et procédures opérationnelles au cours des étapes de la conception, de la préparation et de la mise en œuvre des projets. Il se compose de trois membres nommés par le Conseil d'administration pour des mandats non renouvelables de cinq ans. Les membres sont choisis en fonction de leur capacité à traiter en profondeur et avec équité des demandes qui leur sont soumises, de leur intégrité et de leur indépendance par rapport à la direction de la Banque ainsi que de leur connaissance des enjeux liés au développement et des conditions de vie dans les pays en développement. Vous trouverez un complément d'information sur le Panel d'inspection et sur les questions précises qui lui sont soumises à l'adresse www.worldbank.org/inspectionpanel.



Gouvernance économique

Le FMI préconise les saines pratiques de gouvernance économique par l'entremise d'une surveillance accrue; de la promulgation de normes et de codes de pratiques exemplaires dans les secteurs financier, monétaire et statistique; de la prestation d'assistance technique pour le renforcement de la capacité de l'institution; et de l'adoption de mesures correctives dans des cas particuliers de piètre gouvernance. À l'instar de la Banque mondiale, le FMI fait ressortir l'importance pour les pays de prendre en charge eux-mêmes les politiques d'amélioration de la gouvernance. Le FMI exige la transparence et la reddition de comptes en matière de gestion des fonds publics. Lorsque la piètre qualité des pratiques de gouvernance nuit à la performance macroéconomique et, surtout, lorsqu'elle suscite des questions quant à l'utilisation à bon escient des fonds, les conditions des programmes du FMI exigent des membres qu'ils apportent des améliorations bien précises à leurs pratiques de gouvernance et de lutte contre la corruption. Le FMI a par ailleurs renforcé ses politiques pour protéger l'utilisation de ses ressources en cas de présentation de renseignements erronés dans les rapports qui lui sont soumis. Ces mesures ont donné lieu à la tenue d'enquêtes visant des mesures de banques centrales dans nombre de pays membres.

Pour améliorer la gouvernance et la reddition de comptes, le Canada et d'autres membres ont préconisé l'instauration d'un processus transparent et fondé sur le mérite pour la sélection des dirigeants d'institutions multilatérales. Le Canada a travaillé en ce sens au sein du FMI, de la Banque mondiale et de groupes internationaux comme le G7, le G8 et le G20.

Stratégie de gouvernance et de lutte contre la corruption

Pour donner suite aux présentations faites par le Canada et d'autres membres concernant la nécessité d'accorder une plus grande importance à la gouvernance, y compris la lutte contre la corruption, la Banque mondiale a continué, au cours de l'année écoulée, de déployer d'importants efforts à ce chapitre dans son propre programme de développement d'une manière cohérente, équitable et efficace. Sa stratégie de gouvernance et de lutte contre la corruption vise justement à obtenir un meilleur engagement des pays partenaires et de donateurs bilatéraux à l'égard de la gouvernance et de la lutte contre la corruption en abordant ces questions de manière plus rigoureuse dans les stratégies d'aide par pays. En février 2006, la Banque mondiale et le FMI, de concert avec les banques régionales de développement, ont renouvelé l'attention qu'ils portent à la lutte contre la corruption et ils ont mis sur pied un groupe de travail chargé d'élaborer un cadre institutionnel pour empêcher et combattre la fraude et la corruption. Le cadre a été présenté lors des assemblées annuelles du Groupe de la Banque mondiale et du FMI en septembre 2006.

Conformément à sa stratégie de gouvernance et de lutte contre la corruption, la Banque mondiale s'engage à : (1) intensifier ses efforts en vue de renforcer la capacité, ce qui comprend la réforme de la gestion des finances publiques, des approvisionnements et des fonctions publiques; (2) veiller à ce que les questions de gouvernance soient intégrées à la préparation de ses projets et que, en cas de risque élevé de corruption, ses activités de supervision, de détection et d'exécution soient renforcées; (3) renforcer les partenariats bilatéraux et multilatéraux afin de promouvoir la coordination des mesures des donateurs; (4) intensifier la participation avec le secteur privé à la lutte contre la corruption. La Banque mondiale a mené de vastes consultations sur ce cadre à la fin de 2006, notamment auprès du gouvernement, de parlementaires et de la société civile au Canada, en vue de présenter une stratégie améliorée à ses gouverneurs lors des réunions du printemps en 2007.



Le Canada reconnaît les progrès importants que la Banque mondiale a réalisés pour comprendre et régler les problèmes pour le processus de développement que posent les pratiques de gouvernance de piètre qualité et les pratiques frauduleuses. Il continue cependant de préconiser d'autres améliorations dans plusieurs secteurs :

- Les politiques régissant la participation de la Banque mondiale dans les pays où la corruption pose problème doivent être claires, transparentes et uniformes dans l'ensemble des pays membres.
- Les changements importants apportés aux critères d'admissibilité des pays à l'aide du Groupe de la Banque mondiale doivent être soumis à l'examen du Conseil d'administration.
- La Banque doit se doter d'un « cadre de résultats » clair qui peut servir de fondement à une évaluation indépendante de l'efficacité de sa stratégie de gouvernance au cours des prochaines années.
- La collectivité internationale doit participer à la lutte contre la corruption, ce qui signifie que les institutions internationales et les gouvernements actionnaires doivent veiller à ce que leurs propres opérations répondent constamment à des normes élevées d'intégrité.
- Au cours des prochaines années, la Banque devra relever le défi qui consiste à élaborer des initiatives qui poursuivent sur la lancée de la Convention des Nations Unies contre la corruption afin de combler l'écart actuel entre les activités de développement et de lutte contre la corruption.

Réforme budgétaire

Le Canada a été parmi les premiers à demander la réforme des budgets administratifs et de l'élaboration des stratégies de la Banque mondiale et du FMI. Le processus budgétaire doit reposer davantage sur un exposé concis des grandes stratégies et des résultats clés escomptés des institutions de moyen à long terme. Cette perspective stratégique doit correspondre aux compétences de base et aux avantages comparatifs des deux institutions et tenir compte de la demande des clients et des tendances en matière de prêt. Nous avons également demandé un énoncé clair des priorités qui comprend un exposé sur la manière dont elles contribueront à l'avancement des stratégies et au perfectionnement des compétences de chacune de ces institutions.

L'an dernier, la Banque a amorcé un processus pour faire en sorte que l'orientation stratégique établie par le Conseil d'administration fasse partie intégrante du cycle budgétaire. Ces dernières années, le FMI s'est montré déterminé à suivre les pratiques exemplaires internationales en matière de régie interne et à assurer l'utilisation la plus efficace possible des ressources. En 2006, il a mis au point un cadre budgétaire à moyen terme axé sur les résultats; il a remanié son cadre d'emploi, de rémunération et d'avantages sociaux; il a amorcé l'évaluation d'options visant à consolider les assises financières du revenu du Fonds; il a mis sur pied un groupe de travail chargé d'examiner la gestion du risque exercée par le Fonds.



Transparence

Le Canada figure parmi les membres qui insistent le plus pour que les institutions deviennent plus transparentes et adoptent des politiques ouvertes de divulgation. Au départ, le Fonds et la Banque diffusaient peu de précisions concernant leurs délibérations et leurs opérations, mais ils ont récemment accru la quantité de renseignements qu'ils divulguent, à un point tel qu'ils sont maintenant au nombre des institutions internationales les plus ouvertes.

Au FMI, la politique de « présomption de publication » est appliquée à la plupart des genres de documents. En 2006, par exemple, 85 % des rapports de surveillance en vertu de l'article IV soumis par le FMI ont été publiés (ce qui exige le consentement du pays visé) et environ 70 % de ses documents d'orientation ont été diffusés. La publication d'un document d'orientation ayant fait l'objet de discussion par le Conseil d'administration s'accompagne habituellement de la publication d'un résumé des points de vue exprimés par les administrateurs lors des discussions. Le FMI a récemment publié son deuxième rapport annuel sur la mise en œuvre de sa politique de transparence, qui contient des faits concernant les taux de publication par genre de document, le temps qui s'écoule entre la discussion au Conseil d'administration et la publication, le recours aux suppressions et le comportement en matière de publication des pays membres.

La Banque mondiale a réalisé de grands progrès en vue d'assurer une plus grande transparence en augmentant le nombre de documents qu'elle met à la disposition du public. À l'instar du FMI, la Banque diffuse les comptes rendus des réunions du Conseil d'administration. Toutefois, pour promouvoir les discussions honnêtes et efficaces, ni l'une ni l'autre de ces institutions ne diffuse les transcriptions des réunions ni n'attribue nommément des remarques à des administrateurs. Le Canada appuie cette politique.



2. Réformer le FMI pour renforcer le système financier international

Au cours de la dernière année, le Canada a assumé le leadership de l'important dossier de la réforme de la gouvernance et des opérations du FMI. Il a contribué à l'adhésion des membres du FMI à une approche en deux étapes au chapitre de la réforme. Les efforts qu'il a déployés au FMI, et dans les groupes du G7 et du G20 des ministres des Finances ont permis d'obtenir, la veille des assemblées annuelles du FMI et de la Banque mondiale en septembre 2006, l'accord des pays membres à l'égard des réformes de la première étape. Les gouverneurs du FMI ont convenu de majorer les quotes-parts des quatre économies de marché émergentes les plus sous-représentées (la Chine, la République de Corée, le Mexique et la Turquie) et de fournir des ressources supplémentaires aux bureaux des deux administrateurs africains du FMI. Ils ont également fixé l'objectif qui consiste à s'entendre sur une série plus vaste de réformes de la deuxième étape, ce qui comprend réviser la formule dont se sert le FMI pour calculer les quotes-parts des membres, accroître le niveau des votes de base⁴ et peut-être instaurer un nouveau mécanisme de prêt, et ce, au plus tard à l'assemblée annuelle de l'automne 2008.

Les quotes-parts déterminent les sommes que les pays aux prises avec des problèmes de balance des paiements ou des problèmes budgétaires peuvent emprunter du Fonds ainsi que les ressources que les pays en bonne santé financière peuvent être invités à contribuer au Fonds pour venir en aide aux autres membres. Elles constituent en outre le facteur le plus important de la détermination des droits de vote des pays au Fonds. Pour assurer la légitimité du Fonds en tant qu'institution internationale, il est primordial de bien harmoniser les quotes-parts avec le poids économique et financier des pays dans l'économie mondiale. La légitimité du FMI est essentielle, car elle veille à ce que le Fonds serve de tribune satisfaisante pour les membres et à ce que les conseils stratégiques qu'il fournit soient suivis.

Compte tenu du fait que les éventuels remaniements des quotes-parts du FMI feront tout autant des gagnants que des perdants, et puisque la réforme des quotes-parts doit être ratifiée par les pays représentant 85 % du droit de vote du Fonds, l'obtention d'un accord sur la réforme des quotes-parts constituera un défi de taille. Le Canada est un ardent défenseur de la formule propice à la mondialisation, c'est-à-dire, une formule transparente d'établissement des quotes-parts qui tient compte encore plus du degré d'intégration dans l'économie mondiale et du poids économique mondial des pays.

Pour assurer la légitimité et l'efficacité du FMI, il faut également donner aux pays à faible revenu une voix plus forte. C'est pourquoi le Canada appuie au moins le doublement des votes de base ainsi que la modification des statuts du FMI de manière à instaurer un mécanisme de protection du ratio des droits de base au total des droits de vote contre tout effritement futur. Le Canada est également conscient des défis spéciaux auxquels sont confrontés les bureaux des deux administrateurs africains du FMI, chacun d'entre eux représentant des groupes de plus de 20 pays. Nous avons vivement soutenu les initiatives de la « première étape » qui portent la majoration des ressources accordées à leurs bureaux afin qu'ils soient mieux en mesure de représenter les pays africains auprès de l'institution, dont bon nombre participent à des programmes de prêt et d'assistance technique du FMI.

⁴ Lorsque les institutions de Bretton Woods ont été fondées en 1945, les membres ont reconnu que le poids économique devait constituer le plus important facteur déterminant du droit de vote. Toutefois, 11 % des droits de vote ont été répartis également entre tous les membres (ces droits représentant les « votes de base ») en reconnaissance du principe de l'égalité des États. Avec le temps, la part des votes de base est passée de 11 % dans les deux institutions à 2,1 % au FMI et à 2,8 % à la Banque mondiale.



Renforcer la surveillance

La Canada soutient une fonction solide et efficace de surveillance au FMI, car elle représente un élément clé de son mandat de favoriser la stabilité financière mondiale. Cette fonction est prévue à l'article IV des statuts du FMI, en vertu duquel l'institution est chargée de promouvoir la stabilité du système international. Au nombre de ses fonctions en matière de surveillance, le FMI veille au maintien d'un dialogue constructif avec les membres qui vise à les aider à cerner et à appliquer des politiques qui appuient leurs croissance et prospérité économiques et, surtout, à éviter les politiques macroéconomiques ou relatives aux taux de change qui ont des retombées négatives sur l'économie mondiale. Le Canada a profité de première main de l'expertise du FMI au début des années 1990, lorsque ce dernier lui a fait part de son évaluation franche de nos défis économiques. Nous sommes d'avis que d'autres pays pourraient tirer parti de cette expertise.

Vu les crises que les marchés émergents ont connues au cours des années 1990 et l'étendue actuelle des déséquilibres mondiaux (anomalies du compte courant, mauvais rapprochement entre les épargnes et les investissements et craintes quant à l'accumulation excessive de réserves de change par certains marchés émergents), les dernières années ont été marquées par des efforts de renforcement et de revitalisation de la surveillance du FMI. De fait, un élément clé de la stratégie à moyen terme du FMI consiste à améliorer ses connaissances analytiques des développements économiques dans les différents pays membres et dans l'économie mondiale, de la candeur de ses évaluations des politiques des pays membres ainsi que de la force de persuasion des conseils stratégiques du Fonds.

En 2006, le FMI a amorcé des consultations multilatérales spéciales sur les déséquilibres mondiaux avec des participants clés de l'économie mondiale. Le Conseil d'administration se penche sur des moyens d'accroître l'objectivité et l'efficacité de la surveillance bilatérale prévue à l'article IV. D'importants progrès ont été réalisés, ce qui témoigne d'un consensus entre les pays membres concernant l'importance de la fonction de surveillance du FMI. Cependant, les pays membres n'arrivent pas à s'entendre sur l'approche à retenir pour rendre le FMI plus efficace, soit une approche qui met l'accent sur la conformité de tous les pays au consensus international actuel sur l'adoption de politiques solides, ou une approche en vertu de laquelle le FMI encourage discrètement les pays membres à établir de meilleures politiques grâce à des dialogues et à un rôle de « conseiller de confiance ». Le Canada continuera de préconiser le renforcement de la surveillance des secteurs monétaire, fiscal et financier ainsi que des politiques relatives au taux de change en accordant une plus grande attention aux effets de débordement de ces politiques sur l'économie mondiale. À notre avis, ce point devra être pris en compte dans un cadre révisé régissant la mise en œuvre de la surveillance.

Renforcer les finances du FMI

Le Canada estime que la stabilité financière mondiale à long terme repose sur un FMI solide. Les conditions financières des marchés émergents se sont nettement améliorées au cours des cinq dernières années, et l'accès à prix abordable au capital international a réduit la dépendance de nombreux pays émergents aux ressources du Fonds. Puisque la marge entre le taux d'intérêt des emprunts et le taux d'intérêt des prêts sert à financer les dépenses administratives du FMI, la récente réduction des prêts et le remboursement anticipé de la dette par les grands emprunteurs ont porté le revenu du Fonds à un faible niveau inégalé. Le FMI est confronté à un manque à gagner et devra afficher un déficit budgétaire d'environ 69 millions de DTS pour l'exercice 2007, et des déficits croissants sont prévus pour les trois prochains exercices (pouvant atteindre jusqu'à environ 245 millions de DTS pour l'exercice 2010).



Le contexte de crédit à faible taux du Fonds devrait continuer d'exister à moyen terme. Pour corriger la situation, le directeur général a mis sur pied le Comité indépendant de personnalités éminentes chargé d'étudier le modèle de financement du Fonds et de formuler des recommandations pour atténuer les manques à gagner prévus du revenu annuel. Le Comité a déposé son rapport le 31 janvier 2007, dans lequel il a décrit plusieurs options relatives au revenu pour l'augmenter, ce qui comprend une stratégie d'investissement plus dynamique et la vente d'une partie des réserves d'or du FMI. Le personnel du Fonds se penchera sur ces options, qui feront l'objet de débats au Conseil d'administration tout au long de la prochaine année.

3. Améliorer l'efficacité de l'aide

Améliorer la collaboration entre le FMI et la Banque mondiale

Le Canada continue de promouvoir l'accroissement de la collaboration dans plusieurs secteurs clés entre la Banque mondiale et le Fonds monétaire international.

- Ces institutions devraient collaborer davantage dans des situations où l'un d'elles offre un programme actif tandis que l'autre n'en offre pas mais pourrait quand même fournir des conseils stratégiques précieux. En particulier, nous recommandons vivement à la Banque de s'assurer de la participation du Fonds lorsque le dialogue avec les pays, y compris ceux où le FMI n'offre pas de programme actif, porte sur des questions macroéconomiques. Dans de telles situations, nous nous préoccupons moins d'éventuels chevauchements entre les programmes de la Banque et du Fonds que du risque que des écarts appréciables compromettent l'efficacité des deux institutions.
- En raison de l'avantage comparatif de la Banque en matière de réduction de la pauvreté, ses analyses d'impact sur les conditions de vie et la pauvreté ont été incluses dans les programmes subventionnés par le FMI dans les pays à faible revenu conformément à la Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC). L'intégration des renseignements contenus dans ces analyses a considérablement accru l'efficacité des mécanismes prévus par la FRPC. Nous aimerions que cette pratique soit appliquée à d'autres secteurs d'activité du FMI, par exemple dans le cadre des exercices de surveillance aux termes de l'article IV. Dans ce domaine, la piètre qualité de la gouvernance mine nettement les perspectives macroéconomiques de nombreux pays en développement. Nous serions donc en faveur d'une meilleure prise en compte des questions de gouvernance dans le cadre des discussions stratégiques entourant les documents prévus par l'article IV. Par ailleurs, puisque les exercices de surveillance du Fonds accordent une attention plus marquée à la réforme du secteur financier, il deviendra essentiel d'y intégrer la très vaste expertise de la Banque pour assurer l'efficacité de la surveillance.
- Les deux institutions doivent s'efforcer de minimiser les fardeaux administratifs « sur le terrain ». Elles doivent par ailleurs être à l'affût des développements sociaux et politiques et soutenir le recours aux missions conjointes et à une répartition des tâches qui réduit le plus possible le dédoublement indu du travail et le temps consacré à la négociation des programmes de la Banque et du Fonds.
- Tant la Banque que le Fonds doivent collaborer étroitement afin d'améliorer leur engagement de promouvoir la mise en œuvre à l'échelle mondiale de normes internationales de lutte contre le recyclage des produits de la criminalité et le financement d'activités terroristes.

Conditionnalité mieux ciblée

En mars 2006, le directeur général du Fonds monétaire international et le président de la Banque mondiale ont demandé à un comité d'examen externe de six membres de se pencher sur les secteurs de collaboration entre les deux institutions, puis de proposer des améliorations. Ce comité devrait déposer son rapport au début de 2007.



Conditionnalité mieux circonscrite

Le Canada préconise une plus grande circonscription de la conditionnalité dans les deux institutions. Le Fonds monétaire international tout autant que la Banque mondiale ont mené ces dernières années des examens de la conditionnalité parce que l'on craignait que la portée et la complexité de la conditionnalité minaient la prise en charge des programmes par les pays et réduisaient l'efficacité des efforts de réforme. Ces examens ont certes contribué à améliorer la conception de la conditionnalité des prêts, surtout en ce qui a trait au soutien des priorités stratégiques nationales énoncées dans les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté, mais d'autres travaux s'imposent pour veiller à ce que la conditionnalité renforce les objectifs de ces documents.

Le Canada appuie les efforts du FMI pour accroître l'efficacité de ses programmes de prêts en rationalisant et en ciblant mieux la conditionnalité afin de promouvoir une plus grande prise en charge par les pays eux-mêmes. Dans les récents programmes, le Fonds a fait porter la conditionnalité sur la politique fiscale, la gestion des finances publiques et le renforcement du secteur financier et il a réduit le nombre de conditions relatives aux secteurs sociaux, à la réforme des entreprises publiques et au climat des affaires, étant donné que ces secteurs débordent du mandat et de l'expertise du Fonds.

Le Canada soutient les efforts de la Banque afin de passer d'une conditionnalité ex ante, qui lie le prélèvement des fonds à la performance future, à une conditionnalité ex post, qui lie le prélèvement des fonds à la performance passée. Cette approche est conforme à l'attention que le Canada accorde à la nécessité d'accroître la responsabilisation et de cibler davantage les résultats. Tout comme le FMI, la Banque concentre davantage sa conditionnalité sur ses secteurs d'expertise – gestion des finances publiques, gouvernance, renforcement des cadres réglementaires et secteur juridique.

Le type de prêts influe également sur la conditionnalité : les prêts à l'investissement sont assortis de peu de conditions stratégiques, tandis que les prêts de politiques de développement, de par leur nature, sont en général assortis d'un plus grand nombre de ces conditions. En novembre 2006, la Banque mondiale a déposé un rapport d'étape sur la mise en œuvre de pratiques exemplaires pour l'application de la conditionnalité qui réitérent l'importance de la prise en charge par les pays, de l'harmonisation, de la personnalisation, de la criticité, de la transparence et de la prévisibilité. Le rapport conclut qu'un certain progrès a été réalisé quant à l'assurance du respect des principes de pratiques exemplaires des politiques sur la conditionnalité de la Banque, mais il reconnaît que des progrès de plus grande envergure sont possibles.

Au cours des dix dernières années, les deux institutions ont enregistré un important recul de la conditionnalité spécifique liée à la privatisation des entreprises d'État en faveur d'une conditionnalité ciblant l'amélioration des contextes réglementaires.

Dans l'ensemble, ces efforts ont été constructifs, mais il convient par ailleurs de reconnaître que ces institutions ne peuvent pas abandonner complètement la conditionnalité. Au FMI, la conditionnalité continue d'être nécessaire pour traiter des causes sous-jacentes de crises économiques. À la Banque, des contrôles financiers solides doivent nettement être instaurés pour minimiser le risque de malversation des fonds en raison de la faiblesse de la gouvernance. Toutefois, même lorsque des conditions s'imposent, il est essentiel d'obtenir la prise en charge par les pays et leur engagement. De fait, notre but à long terme consiste à accroître la capacité de ces pays et à renforcer leurs systèmes internes. Il devient ainsi possible de ramener la conditionnalité à sa plus simple expression.



Renforcer la capacité statistique

Conscient du fait que des systèmes statistiques solides sont essentiels pour la reddition des comptes, l'élaboration de politiques fondées sur des preuves et l'évaluation de l'efficacité de l'aide, le Canada a toujours préconisé que les institutions de Bretton Woods se concentrent davantage sur le renforcement de la capacité statistique dans les pays en développement et les économies de marché émergentes. Des statistiques doivent être obtenues pour élaborer les politiques et mesurer les résultats; mener de la recherche et faire la lumière, de manière empirique, sur les dossiers en évolution; aider le public à comprendre et favoriser la prise de décisions; et alimenter un débat éclairé sur les événements qui prennent forme et qui touchent qui que ce soit. Les pays développés doivent pouvoir compter sur de bonnes statistiques afin d'être en mesure d'évaluer le besoin d'aide au développement et de mesurer les réalisations obtenues grâce à cette aide, dont l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le développement.

Cadre des résultats de l'IDA

Pour assurer l'utilisation efficace des ressources de l'IDA, on a instauré, lors de la quatorzième reconstitution des ressources de l'IDA (IDA14), un système de mesure des résultats (SMR) à deux paliers qui assure le suivi des progrès au titre des résultats « d'ensemble » réalisés au niveau des pays et la surveillance des efforts de l'IDA en vue d'obtenir de meilleurs résultats. Le site Web interactif du SMR issu de l'IDA14 contient des rapports sur les indicateurs de ce système, fournit l'accès aux données par pays et par région, et renferme des outils pour la préparation de tableaux et de graphiques (www.worldbank.org/data).

Même si de nombreux pays de l'IDA réalisent des progrès au plan du développement, la plupart n'atteindront sans doute pas quelques-uns des Objectifs du Millénaire pour le développement, surtout ceux qui se rapportent au développement humain. Une surveillance plus systématique des progrès accomplis par les pays de l'IDA a mis au jour deux problèmes : des écarts de données dans des secteurs critiques, comme l'infrastructure, et la quantité phénoménale d'efforts, de ressources et de changements culturels qui s'impose pour accroître la capacité des pays à recueillir périodiquement des statistiques fiables. Or, l'expertise et l'excellence du Canada en matière de capacité statistique sont bien connues. Des statistiques nationales de haute qualité constituent un bien public important pour les gouvernements nationaux et les organismes donateurs, car elle appuient un meilleur processus décisionnel fondé sur les preuves, ce qui assure le renforcement du processus de la Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance ainsi que du programme des résultats.

La base de données statistiques sur les pays de la Banque mondiale confirme que la capacité statistique de nombreux pays à faible revenu doit être grandement enrichie. La Banque mondiale a mis au point un certain nombre d'instruments qui permettent de corriger cette lacune. Le fonds fiduciaire du renforcement des capacités statistiques soutient la mise en œuvre de stratégies nationales d'élaboration de statistiques. Au début de 2007, l'Agence canadienne de développement international a approuvé le versement d'une contribution de 6 millions de dollars au titre des travaux de la Banque à cet égard.



4. Promouvoir le développement durable

Endettement

Le Canada est fermement résolu à ramener la dette des pays pauvres les plus lourdement endettés à des niveaux soutenables. Notre participation à des initiatives bilatérales et multilatérales d'allègement de la dette a permis aux pays bénéficiaires de réorienter les ressources libérées vers des initiatives de réduction de la pauvreté qui améliorent la vie des citoyens et réalisent leurs objectifs de développement à long terme.

Pour réduire le fardeau de la dette extérieure des pays les plus pauvres du monde, le Canada fournit un allègement de la dette dans le cadre de trois initiatives :

- L'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) : Cette initiative, lancée en 1996, représente la première stratégie de réduction de la dette à prévoir l'annulation de la dette bilatérale et multilatérale en vue de ramener l'endettement des pays admissibles à des niveaux soutenables.
- L'Initiative canadienne d'allègement de la dette (ICAD) : Instaurée en 1999 puis mise à jour en 2001, cette initiative porte à 100 % l'allègement de la dette bilatérale fourni par l'Initiative en faveur des PPTE. Les pays qui suivent le processus en faveur des PPTE ne versent aucun paiement au titre de la réduction de leur dette et, lorsqu'ils ont franchi toutes les étapes de ce processus, le Canada annule la totalité du solde de leur dette.
- L'Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM) : Mise en œuvre en 2006, l'IADM (anciennement la proposition d'allègement de la dette du G8) annule la totalité des dettes admissibles que les pays ayant franchi toutes les étapes de l'Initiative en faveur des PPTE ont envers le Fonds monétaire international, l'Association internationale de développement et le Fonds africain de développement.



Le G7, le FMI et la Banque mondiale ont fourni un allègement de la dette considérable. Le Canada figure parmi les premiers pays à ce chapitre, ayant annulé plus de 1 milliard de dollars de dette bilatérale des PPTE depuis 2000 (tableau 2).

Tableau 2

Total de l'allègement de la dette consenti par le Canada par l'entremise de l'ICAD, du Club de Paris et de l'Initiative en faveur du PPTE du 1^{er} janvier 2000 au 31 décembre 2005

(millions de dollars canadiens)

Pays ayant atteint le point d'achèvement

Pays	Total de l'allègement de la dette jusqu'à présent ⁴	Encours de la dette envers le Canada
Bénin	0,4	0
Bolivie	11,1	0
Cameroun ¹	454,3	0
Éthiopie	0,4	0
Ghana	19,1	0
Guyana	3,1	0
Honduras	26,2	0
Madagascar	35,7	0
Rwanda	4,6	0
Sénégal	5,4	0
Tanzanie	80,1	0
Zambie	94,3	0
Total partiel	734,7	0

Pays menant des réformes pendant la période intérimaire

Pays	Total de l'allègement de la dette jusqu'à présent	Encours de la dette envers le Canada
Congo, République démocratique du	78,0	46,8
Congo, République du ²	25,1	43,1
Haïti	0,0	2,3
Total partiel	103,2	92,2

Pays n'ayant pas atteint le point de décision exclus de l'ICAD

Pays	Total de l'allègement de la dette jusqu'à présent	Encours de la dette envers le Canada
Côte d'Ivoire ³	128,5	145,5
Soudan	0,0	10,8
Total partiel	128,5	156,3
Total	966,4	248,5

¹ L'allègement de la dette accordé au Cameroun comprend l'allègement consenti en 2006.

² L'allègement de la dette accordé à la République du Congo est visé par les conditions de Naples du Club de Paris; le pays ne reçoit pas d'allègement en vertu de l'ICAD en raison de ses piètres pratiques de gestion des finances publiques.

³ L'allègement de la dette accordé à la Côte d'Ivoire se compose de l'allègement fourni par le Club de Paris conformément au cadre initial en faveur des PPTE et à des conditions antérieures et ultérieures appliquées par le Club de Paris. Il ne comprend pas d'allègement en vertu du cadre amélioré en faveur des PPTE ou de l'ICAD.

⁴ Les données sur l'allègement de la dette comprennent des montants exigibles en 2000 qui n'ont été radiés qu'après la fin de 2000.



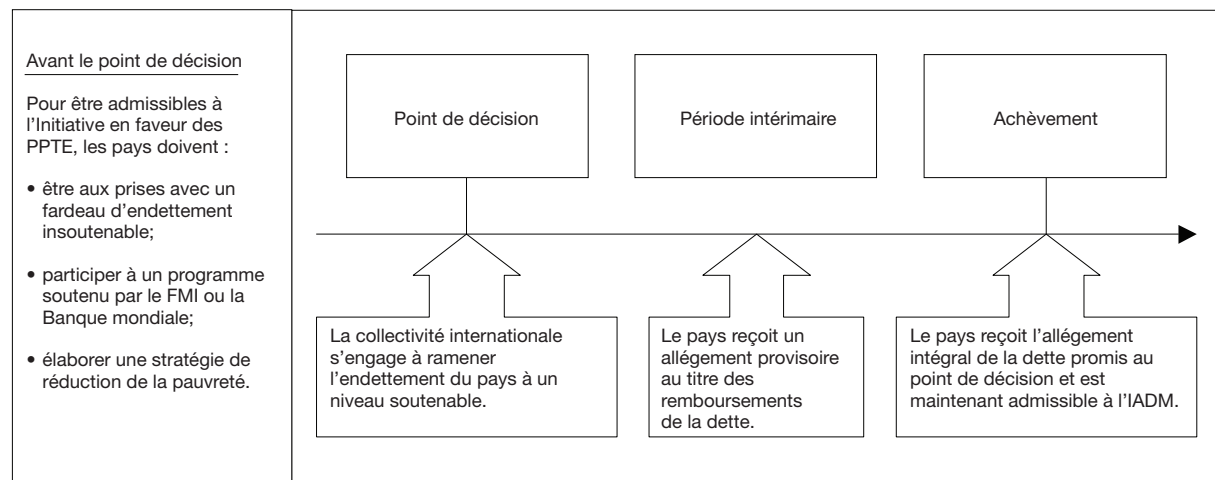
Le Cameroun ayant franchi toutes les étapes du processus en faveur des PPTE en avril 2006, le Canada a abandonné l'ensemble des dettes que ce pays devait lui payer (221 millions de dollars). Depuis 2000, le Canada a remis en tout 454 millions de dollars au titre des créances du Cameroun. Les progrès que Haïti a réalisés dernièrement au chapitre de la stabilité économique et politique ont facilité l'entrée en novembre 2006 de ce pays au processus en faveur des PPTE. Le Canada annulera l'ensemble des dettes de ce pays lorsqu'il aura franchi toutes les étapes du processus. Enfin, en décembre 2006, le Sierra Leone a terminé avec succès le processus en faveur des PPTE.

La Côte d'Ivoire, la République du Congo et le Soudan ont encore des dettes envers le Canada. Lorsque ces pays auront montré qu'ils sont prêts à adopter de saines pratiques de gouvernance et que la Côte d'Ivoire et le Soudan auront amorcé le processus en faveur des PPTE, le Canada annulera les paiements au titre du service de la dette et, en bout de ligne, l'intégralité de leurs dettes à son égard.

Afin de ramener l'endettement à un niveau soutenable, l'Initiative en faveur des PPTE exige des créanciers bilatéraux qu'ils abandonnent à concurrence de 90 % des dettes bilatérales admissibles des PPTE. La Banque mondiale et le FMI consentent également un allègement de la dette dans le cadre du processus en faveur des PPTE, et les pays donateurs leur fournissent des ressources pour qu'ils soient en mesure de le faire. Jusqu'à présent, le Canada a versé 281,4 millions de dollars au fonds fiduciaire en faveur des PPTE, qui est géré par la Banque mondiale, et 65 millions de dollars au titre de l'allègement de la dette en faveur des PPTE consenti par le FMI.

Graphique 4

Échéancier de l'Initiative en faveur des PPTE





Mise en œuvre de l'IADM

L'Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM) procure un allègement de la dette encore plus appréciable aux PPTE ayant achevé avec succès le processus en annulant la dette envers l'IDA, le FMI et le Fonds africain de développement. Cet allègement aide les pays les plus pauvres du monde à atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement des Nations Unies étant donné que les ressources libérées qui étaient utilisées auparavant pour le service de dettes importantes peuvent être appliquées à des investissements en vue de la réduction de la pauvreté.

En 2006, le Canada a versé 16,6 millions de dollars au FMI pour s'acquitter de ses obligations en vertu de l'IADM. En janvier 2007, le Canada a par ailleurs effectué ses premiers versements de 10,4 millions de dollars à la Banque africaine de développement et de 35,3 millions de dollars à l'IDA.

Environnement

Il est impossible de réaliser le développement durable sans avoir au préalable accompli d'importants progrès au chapitre de l'environnement durable. En participant au processus du G8, le Canada a renforcé le soutien qu'il accorde aux initiatives de développement durable des institutions de Bretton Woods. Lors du Sommet de Gleneagles en 2005, le Canada, de concert avec les autres dirigeants du G8, a demandé à la Banque mondiale et aux banques régionales de développement de mettre au point un cadre prévoyant les investissements dans l'énergie propre et le développement durable dans les marchés en développement et naissants. Le cadre doit servir de mécanisme pour accélérer les investissements qui permettront de satisfaire à la demande en énergie liée la croissance et à l'éradication de la pauvreté d'une manière écologiquement viable. Lors des assemblées annuelles de 2006, la Banque mondiale a déposé un rapport d'étape sur ce cadre, dans lequel elle décrit les éléments clés d'un programme de travaux stratégiques.

Le Canada avalise ce cadre, car il pourrait représenter une manière d'aborder les secteurs interliés de l'accès à l'énergie, de l'atténuation et de l'adaptation. Le Canada, en raison des liens étroits qui le lie aux pays des Caraïbes qu'il représente aux institutions de Bretton Woods, appuie fermement le plan de la Banque d'élargir les travaux analytiques afin de mettre au point des outils de présélection qui permettront d'évaluer la nature des risques climatiques qui existent à l'égard des projets de développement, de renforcer la capacité des institutions et des collectivités pour qu'elles soient mieux à même de composer avec les risques de catastrophes naturelles et de soutenir l'élaboration de nouveaux outils de gestion du risque plus innovateurs.

Facilité pour l'environnement mondial

À l'achèvement des pourparlers entourant la quatrième reconstitution des ressources de la Facilité pour l'environnement mondial (FEM), à la fin d'août 2006, les donateurs ont convenu de verser 3,1 milliards de dollars américains, ce qui représente la reconstitution la plus importante de l'histoire de la FEM. Le Canada a maintenu sa part de 4,3 % des contributions à la reconstitution des ressources de la FEM en acceptant de fournir l'équivalent de 158,9 millions de dollars canadiens sur quatre ans.

La Banque mondiale est un organisme de mise en œuvre de la FEM, qui appuie l'instauration des conventions des Nations Unies sur la biodiversité, le changement climatique, les polluants organiques persistants, la dégradation des sols et l'appauvrissement de l'ozone dans les pays en développement, de même que les questions traitant des eaux internationales. Depuis sa création, la FEM est devenue



la source la plus importante de financement des questions environnementales mondiales. En 2005, il est ressorti d'une évaluation extérieure de la FEM que la facilité avait apporté d'importants avantages positifs sur le plan environnemental en matière de biodiversité, de changement climatique, d'eaux internationales et d'appauvrissement de l'ozone. La contribution du Canada à la FEM représente environ 25 % de l'ensemble des dépenses de l'Agence canadienne de développement international au titre de l'environnement.

Réduction du risque de catastrophes naturelles et reprise après les catastrophes

La Banque mondiale finance la reconstruction au lendemain de catastrophes naturelles dans les pays pauvres ou à revenu moyen. En 2006, le Groupe d'évaluation indépendant (GEI) de la Banque a évalué le portefeuille d'aide après les catastrophes de cette dernière et lui a recommandé d'aider les pays à mieux se préparer aux catastrophes et à atténuer les catastrophes futures susceptibles de nuire au développement à long terme en soutenant la réduction du risque de catastrophes (le spectre des activités depuis l'état de préparation jusqu'à la reconstruction qui limitent l'incidence des catastrophes sur les populations humaines). Pour donner suite à cette recommandation, la Banque a mis sur pied avec les Nations Unies un nouveau partenariat, la Facilité mondiale pour la réduction des catastrophes et la reconstruction, qui appuie la prise en compte de la réduction du risque de catastrophes dans les plans de développement des pays les plus exposés aux catastrophes naturelles. Cette nouvelle facilité vise à protéger les Objectifs du Millénaire pour le développement contre les catastrophes. Le Canada tient à souligner le travail de la Banque concernant l'évaluation de son portefeuille d'aide en cas de catastrophes naturelles et de soutien des pays dans leurs efforts proactifs de protection de leurs projets de développement à long terme en intégrant la réduction du risque de catastrophes à leur planification.

En 2006, la Banque mondiale a lancé, en tant que projet pilote, le mécanisme d'assurance contre les catastrophes dans les Caraïbes pour offrir une protection contre les catastrophes naturelles aux petits pays des Caraïbes, y compris ceux que le Canada représente au FMI et à la Banque mondiale. Le Canada sera le plus important donateur de ce mécanisme, qui devrait être opérationnel avant la saison des ouragans de 2007.

Développement du secteur privé

Depuis longtemps, le Canada préconise que les institutions de Bretton Woods aident au développement du secteur privé, notamment en renforçant les politiques juridiques, réglementaires et commerciales afin d'améliorer les climats d'investissement et en mobilisant des partenaires du secteur privé. La Société financière internationale (SFI), volet du secteur privé du Groupe de la Banque mondiale, représente l'une des principales institutions à cet égard. Son rôle consiste à promouvoir le développement économique en stimulant l'investissement privé, tant national qu'international, dans les pays membres en développement. Tous reconnaissent qu'une solide participation du secteur privé aux efforts de développement est nécessaire à l'obtention de fonds suffisants permettant d'atteindre les OMD. La SFI est bien placée pour contribuer au premier plan à la facilitation de l'investissement du secteur privé dans les secteurs liés aux OMD dans les pays en développement.



La SFI est la plus grande source multilatérale de financement par emprunt et par actions pour le secteur privé dans les pays en développement. En partenariat avec des investisseurs privés, elle finance des entreprises et des projets du secteur privé dans les pays en développement et leur fournit des conseils sur le sujet et, par ses travaux consultatifs, elle aide les gouvernements à créer les conditions qui stimuleront le flux de l'épargne et de l'investissement privés nationaux et internationaux. Elle se consacre à la promotion du développement économique en favorisant la croissance d'entreprises productives et de marchés de capitaux efficaces chez les pays membres.

Le Canada a toujours fait valoir que la SFI devait cibler ses activités sur le mandat central de réduction de la pauvreté du Groupe de la Banque mondiale et élargir ses opérations dans les pays pauvres. En 2006, la SFI a nettement accru ses efforts au chapitre du suivi des résultats de développement de ses projets. Elle a instauré un nouveau système au cours de l'exercice 2006 qui lui permet de surveiller systématiquement les résultats tout au long du cycle du projet et, ainsi, mieux évaluer sa performance globale par rapport à l'incidence sur le développement. Les résultats au chapitre du développement sont cotés sur une échelle de six points fondée sur quatre indicateurs sous-jacents de la performance : financiers, économiques, environnementaux et sociaux, et incidence sur le développement du secteur privé. Selon les résultats préliminaires, les projets affichant un bon rendement financier exercent la plus forte incidence sur le développement, soit par l'entremise des avantages environnementaux et sociaux qu'ils procurent, soit par suite du développement du secteur privé.

La SFI a accordé davantage d'attention aux pays « frontières », dont un grand nombre comptent parmi les plus pauvres au monde. Cependant, elle pourrait obtenir de bien meilleurs résultats si elle élargissait ses opérations et renforçait l'incidence sur le développement de ses opérations dans ces pays. La SFI prévoit augmenter son assistance technique et ses services consultatifs pour améliorer les résultats en matière de développement de ses projets.



Adoption de nouveaux critères de performance par la Société financière internationale

Dans le but de maintenir la pertinence de ses normes sociales et environnementales dans le contexte de l'évolution rapide des marchés, la SFI a amorcé un examen intégré ayant pour but de mettre à jour ses politiques de protection, sa politique de diffusion de l'information et ses lignes directrices en matière de santé et de sécurité de l'environnement. De vastes consultations ont été menées dans le cadre de cet examen auprès de parties prenantes du monde entier, notamment des gouvernements, des clients, des partenaires ainsi que des représentants de la société civile.

À la lumière de cet examen, on a établi un nouveau cadre stratégique de gestion des risques environnementaux et sociaux, approuvé par le Conseil d'administration en février 2006, ainsi qu'une nouvelle politique de divulgation. La politique de durabilité et les normes de performance qui viennent d'être instaurées énoncent les rôles et les responsabilités de la SFI, en partenariat avec ses clients, au chapitre des résultats des projets.

Le Canada a participé activement aux consultations lancées dans la foulée de l'adoption de ces nouvelles politiques et normes. Il appuie l'orientation que la SFI a retenue en matière de mise en œuvre des mesures de protection des projets. Toutefois, d'autres secteurs ont besoin de renforcement et d'autres encore feront l'objet d'une surveillance étroite par le Canada au plan de la mise en œuvre de la politique.

- Les nouvelles normes de performance confèrent à la SFI une plus grande responsabilité en matière de prise de décisions et de surveillance, parfois dans des secteurs controversés. Toutefois, cette plus grande responsabilité doit s'accompagner d'une plus grande reddition de comptes et d'une plus grande transparence, pour qu'on puisse s'assurer que la SFI remplit bien son rôle. Dans l'avenir, la SFI devra donc respecter des critères plus exigeants en matière de reddition de comptes et de transparence.
- Les nouvelles normes de performance appliquent par ailleurs une approche du cycle total aux entreprises. Cette approche procure un autre avantage éventuel, en ce sens qu'elle permettra d'incorporer à la culture des entreprises partenaires de la SFI les compétences et le savoir-faire nécessaires pour atteindre les normes de performance des prochains investissements, et ce, même sans la participation de la SFI. Cet objectif est certes louable, mais il comporte la responsabilité supplémentaire d'assurer une supervision adéquate de tous les volets d'un projet.
- Il sera essentiel de surveiller de près les questions de rétablissement, et principalement le traitement de la colonisation informelle, dans les pays où l'on accuse un manque de structures de gouvernance, comme des systèmes judiciaires et des systèmes d'enregistrement foncier.



La promotion de la femme, une bonne mesure économique

L'égalité des sexes représente un important thème multidimensionnel des programmes de développement du Canada. Compte tenu que l'égalité des sexes demeure un domaine auquel il faut s'attarder, le Canada est encouragé par l'attention et les efforts renouvelés de la Banque mondiale pour faire progresser le dossier de l'habilitation économique des femmes afin de favoriser la croissance, de réduire la pauvreté et de respecter les Objectifs du Millénaire pour le développement. Nous sommes d'avis que la Banque est en mesure de jouer un rôle de premier plan pour appuyer l'égalité des sexes dans les secteurs économiques. Ces dernières années, le Canada a uni ses efforts à ceux de la Banque mondiale en vue de prévoir les résultats au plan de l'égalité entre les sexes et de surveiller leur réalisation dans le cadre des programmes de la Banque.

Lors de l'assemblée annuelle de 2006, tenue à Singapour, le président du Groupe de la Banque mondiale a annoncé le plan d'action sexospécifique de quatre ans, La promotion de la femme, une bonne mesure économique, qui a été doté d'un budget de 24,5 millions de dollars américains. Ce plan accroîtra le pouvoir économique des femmes dans des secteurs économiques clés des pays en développement en tant que moyen de promouvoir une croissance partagée et d'accélérer les progrès en vue de l'égalité entre les sexes et de l'habilitation des femmes. Pour bien faire valoir l'importance que le Canada accorde à ce dossier, l'Agence canadienne de développement international vient d'annoncer une contribution de 1 million de dollars canadiens à ce plan d'action.



Bilan des votes des pays représentés par le Canada au FMI et à la Banque mondiale

Puisque la plupart des décisions du Fonds et de la Banque font l'objet d'un consensus, il est rare que les gouverneurs et le Conseil d'administration soient appelés à voter de façon officielle. Le Canada tente d'orienter l'élaboration des propositions touchant les politiques du Fonds avant qu'elles n'atteignent le Conseil d'administration (par l'entremise de discussions officieuses avec le personnel et la direction) ou d'influencer les autres membres du Conseil d'administration avant ou pendant les débats au Conseil. En 2006, l'administrateur représentant le groupe dont font partie le Canada, l'Irlande et les Caraïbes n'a pas donné son appui aux recommandations formulées par la direction concernant chacun des points soumis au Conseil.

- En mars 2006, le Conseil d'administration s'est penché sur la question du droit de vote du Zimbabwe au FMI et sur le retrait de l'admissibilité aux prêts de cette institution. La suspension des droits de vote et de l'admissibilité aux prêts est survenue en raison des arriérés du Zimbabwe auprès du FMI, découlant du non-paiement des emprunts antérieurs contractés auprès du Fonds. L'administrateur représentant le Canada n'a pas soutenu les propositions de rétablir les droits de vote et l'admissibilité aux prêts parce qu'il craignait que le Zimbabwe ne continue d'appliquer des politiques économiques destructrices et de ne pas collaborer avec le FMI et les autres membres de la collectivité internationale. Les décisions proposées n'ayant pas obtenu le niveau de soutien requis au Conseil d'administration, elles n'ont pas été approuvées.
- En juillet 2006, la République du Congo a demandé une renonciation à faire valoir une clause essentielle de son programme de la Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance avec le Fonds. Le gouvernement avait acheté plusieurs aéronefs et financé cet achat selon des modalités qui ne respectaient pas un critère de performance continue applicable pour contracter une dette non concessionnelle à moyen ou à long terme. L'administrateur représentant le Canada s'est abstenu de voter sur la décision proposée, invoquant le financement des aéronefs ainsi que les lacunes persistantes des entreprises appartenant à l'État.
- En juin 2006, l'administrateur représentant le Canada à la Banque mondiale s'est abstenu de se prononcer sur deux investissements de la SFI, le premier dans la Stomana II, en Bulgarie, et le second dans la Industrial Union of Donbass, en Ukraine, en raison de préoccupations stratégiques liées à l'expansion de la capacité permanente de l'industrie mondiale de l'acier et des répercussions de l'offre excédentaire.
- En août 2006, l'administrateur représentant le Canada s'est opposé à la proposition de la BIRD et de la SFI relative à un programme infranational de développement en raison de plusieurs préoccupations clés concernant la coordination des donateurs, le renforcement de la capacité et l'intervention de la BIRD dans un secteur où la SFI est mieux placée pour agir. L'administrateur a demandé une évaluation du projet pilote à la fin de son échéancier de trois ans avant qu'un engagement plus approfondi et plus soutenu ne puisse être appuyé auprès d'administrations infranationales, surtout compte tenu du fait qu'il est trop tôt pour évaluer l'efficacité des prêts infranationaux sans garantie de l'État.
- La phase II du projet de réadaptation municipale d'urgence en Cisjordanie et dans la bande de Gaza a été soumise au Conseil en décembre 2006. Vu la possibilité qu'un avantage indirect soit conféré à l'autorité palestinienne dirigée par le Hamas et compte tenu de la position du Canada au plan de la politique juridique et étrangère, l'administrateur représentant le Canada s'est abstenu de se prononcer sur le projet.



Gérer les priorités du Canada au sein des institutions de Bretton Woods

Gouvernance et reddition de comptes

Le Canada est le huitième pays membre en importance du FMI et le sixième actionnaire en importance de la Banque mondiale. L'adhésion aux deux institutions confère au Canada une voix importante dans les deux premières institutions internationales consacrées à la promotion de la stabilité financière internationale et de la réduction de la pauvreté. Le droit de vote dans les deux institutions dépend essentiellement de la puissance économique relative de chaque pays membre (qui reflète la capacité de contribuer des ressources aux institutions). Une petite part des droits de vote d'un membre est également déterminée par les « votes de base », qui sont répartis également entre tous les membres en reconnaissance de l'égalité des États. Le droit de vote du Canada s'établit à 2,9 % au FMI et à 2,78 % à la Banque mondiale.

Le FMI et la Banque mondiale appartiennent aux pays membres, et ces institutions doivent rendre compte de leurs activités de gestion aux membres. Le Conseil des gouverneurs, auquel tous les pays membres sont représentés, constitue la plus haute instance régissant ces institutions. Le ministre des Finances représente le Canada au Conseil des gouverneurs des deux institutions. Il intervient dans les dossiers de ces institutions en présentant des déclarations qui ont lieu au printemps et à l'automne aux réunions du Comité monétaire et financier international du Conseil des gouverneurs du FMI et du Comité du développement des conseils des gouverneurs de la Banque mondiale et du FMI, en prononçant une allocution à l'occasion de l'assemblée annuelle du FMI et de la Banque mondiale; en votant sur diverses questions stratégiques et administratives; et en rencontrant périodiquement les dirigeants de ces institutions.

Les gouverneurs délèguent au Conseil d'administration de chaque institution, composé de 24 membres, les pouvoirs décisionnels relatifs à un vaste éventail de questions quotidiennes d'ordre opérationnel, stratégique et administratif. Compte tenu du fait que les conseils représentent l'ensemble des 184 membres des institutions, les pays ont l'habitude de former des groupes, et il arrive souvent que plusieurs pays soient représentés par un seul administrateur. Aux conseils d'administration des deux institutions, le Canada est membre d'un groupe dont font partie Antigua-et-Barbuda, les Bahamas, la Barbade, le Belize, la Dominique, la Grenade, l'Irlande, la Jamaïque, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie de même que Saint-Vincent-et-les-Grenadines. Le groupe du Canada au Conseil d'administration de la Banque mondiale ressemble à celui au Conseil d'administration du FMI, mais le Guyana en fait également partie. Les gouverneurs représentant les pays membres de nos groupes à ces institutions élisent les administrateurs aux deux ans, habituellement après une nomination faite par le gouverneur du Canada. M. Jonathan Fried a été élu à titre de représentant de notre groupe au FMI en avril 2006, et M. Samy Watson a été élu à titre d'administrateur représentant notre groupe à la Banque mondiale en septembre 2006. Le ministre des Finances et des hauts fonctionnaires de ce ministère consultent périodiquement les administrateurs au sujet d'une vaste gamme de dossiers du FMI et de la Banque mondiale.



Initiatives de sensibilisation

En octobre 2006, le ministre des Finances a rencontré des représentants de la société civile pour connaître leurs impressions concernant des dossiers clés intéressant les institutions de Bretton Woods. De plus, des fonctionnaires du ministère des Finances ont rencontré des parlementaires en octobre 2006 pour les informer de la relation du Canada avec les pays des Caraïbes faisant partie de nos groupes à ces institutions. Des fonctionnaires ont également consulté des représentants de la société civile concernant une vaste gamme de sujets, dont la mise en page et le contenu du présent rapport.

Pendant l'année, les administrateurs du Canada au FMI et à la Banque mondiale rencontrent une variété de parties prenantes, dont des organismes gouvernementaux et non gouvernementaux ainsi que des intervenants qui recherchent des débouchés commerciaux auprès des institutions qui désirent discuter de sujets relevant des mandats des institutions ou qui veulent échanger des points de vue sur les développements dans les pays membres.

En 2006, outre les représentants gouvernementaux de pays membres du groupe du Canada, les personnes suivantes sont au nombre de celles qui se sont rendues dans les bureaux de l'administrateur du Canada au FMI : des représentants de l'Organisation mondiale de parlementaires contre la corruption, qui sont venus discuter du rôle du Fonds dans la lutte contre la corruption; des représentants de nombreux organismes non gouvernementaux, dont Results-Résultats Canada, Trocaire (Irlande) et ActionAid (États-Unis et Royaume-Uni), qui sont venus discuter des flux de l'aide dans les pays à faible revenu appliquant des programmes du Fonds; et des membres du comité consultatif du projet « Taking Responsibility », organisation non gouvernementale jamaïcaine, qui sont venus discuter du développement économique de la Jamaïque. Par ailleurs, le bureau de l'administrateur a amorcé un programme de sensibilisation à l'intention des établissements d'enseignement, qui comporte notamment des exposés sur le FMI à l'intention des étudiants de l'Université Queen's et du Collège d'état-major de la Défense nationale.

En 2006, les membres du bureau de l'administrateur de la Banque mondiale ont accueilli des membres du Comité des affaires étrangères et du commerce international de la Chambre des communes, ainsi que des représentants de la société civile au Canada et à l'étranger, dont des représentants de Results-Résultats Canada, d'Oxfam Canada, d'Action Aid International, du Forum de l'initiative d'Halifax, d'Inclusion International, de Gender Action, du Comité pour la justice sociale de Montréal, du Bank Information Center, d'Environmental Defense, de l'Initiative sur les micronutriments et de DATA, qui sont venus discuter d'une variété de dossiers de la politique de développement. Des représentants de l'Université Queen's et du Secrétariat du Commonwealth ont également rencontré l'administrateur du Canada.



Le ministère des Finances coordonne les conseils stratégiques que fournit le Canada à l'égard des questions soulevées au Fonds et à la Banque et des intérêts opérationnels du Canada dans ces institutions. Il consulte de près les autres ministères et organismes gouvernementaux, surtout la Banque du Canada, l'Agence canadienne de développement international (ACDI) et le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international. Ces ministères jouent un rôle essentiel : le gouverneur de la Banque du Canada, David Dodge, est le gouverneur suppléant du Canada au FMI et le président de l'ACDI, Robert Greenhill, est le gouverneur suppléant du Canada à la Banque mondiale. Des fonctionnaires du ministère des Finances comparaissent devant les comités compétents du Parlement du Canada et rencontrent périodiquement des représentants d'organismes non gouvernementaux canadiens.

Au ministère des Finances, la Direction des finances et des échanges internationaux est chargée d'effectuer des analyses et de préparer des conseils sur les questions stratégiques et les programmes propres à certains pays qui sont soumis aux Conseils d'administration.



Membres des bureaux des administrateurs

FMI

Administrateur	Jonathan Fried (Canada)
Administrateur suppléant	Peter Charleton (Irlande)
Conseiller principal	Paul Jenkins (Canada)
Conseillère principale	Murna Morgan (Caraïbes)
Conseiller principal	Jean-François Perrault (Canada)
Conseiller	Shawn Ladd (Canada)
Conseillère	Yvette Alvarez (Caraïbes)
Adjointe administrative	Catherine Byrne (Irlande)
Téléphone/télécopieur	202-623-7778/202-623-4712
Adresse	11-112, 700 – 19th Street NW, Washington, DC 20431, USA jfried@imf.org cbyrne@imf.org

Banque mondiale

Administrateur	Samy Watson (Canada)
Administrateur suppléant	Ishmael Lightbourne (Caraïbes)
Conseiller principal	Terry Winsor (Canada)
Conseiller principal	François Pagé (Canada)
Conseiller principal	Brendan Ryan (Irlande)
Conseiller principal	Cal MacWilliam (Canada)
Conseillère	Sharmila Prakash Khare (Canada)
Conseiller	Timothy Antoine (Caraïbes)
Adjointe administrative	Monique Piette
Adjointe de programme	Monica Morris
Adjointe d'équipe	Danielle Pierre
Téléphone/télécopieur	202-458-0082/202-477-4155
Adresse	MC-12-175, 1818 H Street NW Washington, DC 20433, USA swatson1@worldbank.org mpiette@worldbank.org



Avantages de l'adhésion

Puisqu'il compte beaucoup sur le commerce international, le Canada tire profit d'une économie mondiale vigoureuse et stable et d'un système monétaire international solide, qui facilite la libre circulation des biens, des services et des capitaux. Le FMI favorise la stabilité financière et la croissance économique à l'échelle internationale en fournissant des conseils stratégiques ainsi qu'une aide financière et technique aux pays qui sont aux prises avec des déséquilibres extérieurs non soutenables et avec les problèmes économiques qui s'y rattachent. Ces demandes ne cessant de changer en fonction de l'évolution de l'économie internationale, le Canada apporte une contribution marquée en s'exprimant avec vigueur en matière de développement de l'architecture financière internationale. Il exerce particulièrement son influence sur la manière dont le Fonds aborde la prévention et la résolution des crises, surtout par l'entremise de ses activités de surveillance et de la conception de ses facilités de prêt et de réduction de la pauvreté.

Pour sa part, grâce à l'examen de l'économie canadienne, le FMI offre au Canada une source indépendante de conseils stratégiques sur les politiques macroéconomiques, dont il discute de façon régulière avec les représentants canadiens du ministère des Finances, de la Banque du Canada et d'autres ministères et organismes gouvernementaux. Si le Canada éprouvait de graves problèmes au chapitre de la balance des paiements, il pourrait demander une aide financière au FMI.

La consultation annuelle de l'article IV en 2006 entre des représentants du FMI et du Canada a pris fin en mai. Le personnel et le Conseil d'administration du FMI ont conclu que le solide cadre macroéconomique du Canada avait permis de soutenir une autre année de performance économique vigoureuse. Le personnel a signalé que le budget de mai 2006 contenait des engagements bien appréciés envers la réduction de la dette publique, la limitation de la croissance des dépenses et l'allègement du fardeau fiscal, de même qu'un certain nombre de réductions d'impôt visant à stimuler les incitations au travail, à l'épargne et à l'investissement. La consultation de l'article IV en 2007 a pris fin en janvier de la même année, après le dépôt de *La Mise à jour économique et financière*, et le personnel se réjouit de l'importance que ce document accorde à la prudence financière.



Conclusions préliminaires de l'évaluation de l'économie canadienne et des politiques économiques du gouvernement du Canada menée par le personnel du FMI

1. ***La performance de l'économie canadienne demeurera probablement vigoureuse malgré un certain ralentissement de la croissance.*** Au cours de la dernière année, l'économie est demeurée près de son niveau potentiel, alors que la forte demande intérieure a compensé la faiblesse des exportations nettes attribuable à l'appréciation antérieure de la monnaie, et le taux de chômage est à son plus bas en 31 ans. La robuste demande intérieure et la diminution de l'effet de freinage du secteur extérieur – malgré le récent ralentissement aux États-Unis – porteront sans doute la croissance à près de 2,75 % d'ici le milieu de 2007, ce qui correspond à peu près au potentiel, et l'inflation se maintiendra à 2 % environ.
2. ***Les facteurs externes et les questions au sujet des gains de productivité ajoutent aux risques qui pèsent sur l'activité, alors que ceux liés à l'inflation sont plus modestes et plus équilibrés.*** Même si la santé financière des ménages et des sociétés indique que la demande intérieure pourrait surprendre par sa vigueur, un ralentissement plus marqué que prévu aux États-Unis, surtout dans le secteur de l'automobile, qui a des effets de débordement particulièrement importants pour le Canada, constitue un important risque de détérioration pour la croissance.
3. ***La Banque du Canada a concilié adroitement ces risques divergents et a sagement maintenu les taux d'intérêt en attente depuis mai.*** Même si les données à venir seront largement déterminantes, l'attitude actuelle semble convenir étant donné des projections annonçant que le taux d'inflation publié et l'inflation de base demeureront proches du milieu de la fourchette cible, des risques d'inflation largement symétriques, des taux d'intérêt à court terme réels à peu près neutres, des attentes en matière d'inflation solidement ancrées et des tensions salariales modérées. Eu égard à son succès, nous nous réjouissons de la récente décision de ne pas modifier le cadre de la fourchette cible de l'inflation, en l'assortissant toutefois d'un horizon un peu plus souple, tout en continuant d'examiner d'éventuelles améliorations.
4. ***Le secteur financier est bien placé pour composer avec le virage du cycle de crédit à l'échelle mondiale.*** Les bénéfices et les fonds propres des banques sont élevés d'après les données historiques (et, dans le cas des fonds propres, selon les normes internationales) et les risques inhérents au marché du logement sont plus limités que dans d'autres pays dont le cycle est avancé. Du même souffle, compte tenu de la transformation rapide de l'industrie mondiale des services financiers, il serait possible d'améliorer l'efficacité et l'innovation du secteur financier en abaissant les seuils réglementaires de restructuration des banques et en préparant la mise sur pied d'un organisme national de réglementation des valeurs mobilières.
5. ***Nous nous réjouissons de La Mise à jour économique et financière qui met l'accent sur la prudence financière.*** Cela comprend la réduction prévue de 3 milliards de dollars canadiens par année de la dette, l'intention d'utiliser les excédents imprévus pour alléger davantage le fardeau de la dette, et le devancement d'un an, à 2012-2013, de l'engagement de ramener le ratio de la dette fédérale au PIB à 25 %. Compte tenu des pressions sur les dépenses que commencera à exercer le vieillissement de la population, la viabilité financière à long terme exige que la dette diminue nettement et de façon soutenue au cours des prochaines décennies, et que l'on prenne d'autres mesures pour contenir la progression des dépenses publiques en santé. Le nouvel objectif d'éliminer la dette nette de l'ensemble des administrations publiques d'ici 2021 souligne bien le rôle conjoint des pensions publiques et des administrations provinciales-territoriales dans l'instauration d'une situation financière viable; à cela pourrait s'ajouter la publication d'une évaluation périodique des perspectives financières à long terme.



- 6 ***Il est convenable que le gouvernement souhaite alléger le fardeau fiscal.*** Le meilleur usage que l'on puisse faire du modeste espace financier résultant de la réduction prévue de la dette serait de stimuler la croissance en abaissant les taux de l'impôt sur le revenu des particuliers et (surtout) les taux effectifs marginaux de l'impôt des sociétés. Nous nous réjouissons de l'engagement du gouvernement d'utiliser les économies d'intérêt provenant de la réduction de la dette pour abaisser les impôts sur le revenu des particuliers, et de son objectif d'établir le taux d'imposition le plus bas sur les nouveaux investissements des entreprises au sein des pays du G7. Les taux marginaux d'imposition sont élevés en regard des normes internationales, ce qui indique que des réductions à ce chapitre procureraient des gains d'efficacité plus importants que d'autres baisses du taux de la taxe sur les produits et services (TPS). En effet, le vieillissement de la population annonçant une baisse soutenue du ratio des travailleurs à l'ensemble de la population, il y a des raisons d'accroître le poids des taxes à la consommation parmi l'ensemble des sources de revenus.
7. ***Les réformes proposées par le groupe O'Brien rendraient le système de péréquation plus prévisible.*** Les écarts de la capacité fiscale des provinces s'étant creusés par l'effet de l'explosion des prix mondiaux des produits de base, il est de plus en plus urgent de rétablir une approche fondée sur des règles et d'éviter les mécanismes bilatéraux spéciaux. Plus particulièrement, l'idée d'inclure les revenus tirés des ressources naturelles de toutes les provinces dans la norme de calcul des transferts de péréquation est une bonne nouvelle.
8. ***Compte tenu de la stabilité macroéconomique attribuable à de solides cadres, nous nous réjouissons de l'insistance sur une plus grande prospérité.*** Le thème d'*Avantage Canada* est bien choisi compte tenu des modestes investissements des entreprises en machines, en matériel et en recherche-développement, et de la persistance de l'écart de productivité face aux États-Unis. Nous soulignons tout particulièrement la valeur des initiatives visant à améliorer le climat des affaires. Outre la réduction des taux effectifs marginaux d'imposition élevés du capital (notamment en promulguant l'harmonisation des taxes de vente provinciales à la TPS) et l'amélioration de l'intermédiation sur les marchés financiers, les priorités pourraient inclure l'élimination progressive des restrictions sur l'investissement direct étranger, l'allègement du fardeau réglementaire des entreprises, l'élimination des obstacles interprovinciaux au commerce des marchandises et à la mobilité de la main-d'œuvre et l'adaptation plus poussée du système d'immigration aux besoins de l'économie.

Source : Consultation de l'article IV sur le Canada en 2007 – Conclusions préliminaires de la mission du FMI. La version intégrale du rapport de l'article IV sur le Canada et de l'évaluation du Conseil d'administration figure à l'adresse www.imf.org.

Par ailleurs, en sa qualité de membre du Groupe de la Banque mondiale, le Canada fait valoir son point de vue sur les grandes questions de développement au sein d'une des plus importantes institutions multilatérales de développement au monde. Par son engagement auprès de la Banque, le Canada peut exercer une plus grande influence dans les pays en développement qu'au moyen de programmes bilatéraux. L'Agence canadienne de développement international peut jumeler ses propres ressources à celles de la Banque en raison de sa participation à un nombre croissant de partenariats avec la Banque et à des programmes mondiaux qu'elle dirige. À titre de membre de la Banque mondiale, le Canada a également accès aux travaux de recherche et d'élaboration des politiques de l'institution, ce qui l'aide à enrichir sa compréhension du développement international. Enfin, la Banque offre d'importants débouchés aux entreprises et aux particuliers canadiens dans le domaine des approvisionnements.



Aide financière

Le tableau 3 résume les quotes-parts du Canada au FMI. Le tableau 4 illustre les souscriptions au capital-actions et le droit de vote du Canada à la BIRD, à la SFI et à l'AMGI et met en évidence les contributions cumulatives du Canada à l'IDA.

Tableau 3

Position financière du Canada au FMI au 31 décembre 2006

	2006	2005
	(millions de DTS)	
Quotes-parts	6 369,2	6 369,2
Réserves du Fonds en dollars canadiens ¹	5 815,8	5 388,9
Position de réserve du Fonds ²	553,4	980,3

¹ En vertu de ses règlements, le Fonds conserve au moins 0,25 % de la quote-part du Canada sous forme de dépôts en dollars canadiens auprès de la Banque du Canada. Le solde de l'avoir du Fonds en dollars canadiens prend la forme de billets à vue ne portant pas intérêt, également confiés à la Banque du Canada.

² Montant que le Canada peut tirer à vue sur le FMI pour les besoins de sa balance des paiements. Ce montant découle à la fois de la partie de la quote-part du Canada mise à la disposition du Fonds en devises sur une certaine période, de l'utilisation du dollar canadien dans le cadre des opérations financières du Fonds avec d'autres pays membres et de prêts consentis au FMI en vertu d'accords d'emprunt comme les accords généraux d'emprunt et les nouveaux accords d'emprunt. Comme sa désignation l'indique, la position de réserve du Fonds fait partie des réserves officielles de change du Canada.

Source : www.imf.org/external/fin.htm

Tableau 4

Position financière du Canada au Groupe de la Banque mondiale au 30 juin 2006

	BIRD ¹	IDA ¹	SFI ²	AMGI ³
	(en millions de dollars américains)			
Contribution	5 403,8–	81,3	56,5	
Montant versé	334,9	6 220,0 ⁴	81,3	10,7
Montant exigible à vue	5 068,9	–	–	45,8
Part de la contribution (%)	2,85	4,44	3,44	3,00
Part des voix (%)	2,78	2,82	3,39	2,51

¹ Rapport annuel de la Banque mondiale de 2006.

² Rapport annuel de la SFI de 2006. *Un plus grand impact – Les faits marquants de l'exercice 2006.*

³ Rapport annuel de l'AMGI de 2006.

⁴ Représente les contributions cumulatives du Canada versées à l'IDA.

Outre les ressources fournies dans le cadre de son adhésion au Fonds monétaire international et à la Banque mondiale, le Canada est un important donateur de fonds à ces institutions.

- En 2006, le Canada a contribué 14,3 millions de DTS à la Facilité de protection contre les chocs exogènes (FPCE) du FMI, qui a été établie en 2005 pour fournir en temps opportun un soutien concessionnel aux pays membres à faible revenu aux prises avec des chocs exogènes. Jusqu'à présent, aucun pays membre à faible revenu n'a demandé d'aide dans le cadre de la FPCE.
- En 2006, le Canada a versé 16,6 millions de dollars au FMI pour s'acquitter de ses obligations en vertu de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM). Au début de 2007, il a effectué ses premiers paiements à l'Association internationale de développement (35,3 millions de dollars) et à la Banque africaine de développement (10,4 millions de dollars) à l'appui de l'IADM.



- Le Canada procure une aide financière centrale à l'IDA. Les donateurs s'engagent à verser de nouveaux fonds à l'IDA dans le cadre des discussions entourant la reconstitution des ressources qui surviennent aux trois ans. Celles relatives à la quatorzième reconstitution des ressources ont pris fin en février 2005. En 2006, le Canada a versé le deuxième d'une série de trois paiements égaux de 318 millions de dollars en vue de la quatorzième reconstitution des ressources de l'IDA.
- En plus des transferts traditionnels à l'IDA, le Canada recourt aux fonds fiduciaires regroupant de multiples donateurs administrés par la Banque mondiale, qui ont été établis dans un certain nombre de situations postérieures à des conflits pour trouver des ressources et coordonner les efforts de reconstruction. En 2006, à titre d'exemple, le Canada a contribué 78,5 millions de dollars à l'Afghanistan et 40 millions de dollars au Soudan au titre des fonds fiduciaires administrés par la Banque mondiale. En 2006, il a contribué au total 146 millions de dollars aux fonds fiduciaires de la Banque mondiale.

Activités du Groupe de la Banque mondiale au Canada en monnaie canadienne

Le Groupe de la Banque mondiale a fait une émission d'obligations de 12 millions de dollars canadiens au Canada en 2006.

Les entreprises canadiennes bénéficient des marchés adjugés par la Banque mondiale

Au cours de l'exercice 2006, des marchés d'une valeur supérieure à 38 millions de dollars américains aux termes de contrats financés par la Banque dans le cadre de prêts à l'investissement ont été octroyés à des entreprises canadiennes. L'expérience de deux entreprises canadiennes témoigne bien des avantages que peut procurer cette relation avec la Banque mondiale.

CPCS Transcom, entreprise canadienne qui se spécialise dans les projets de commercialisation et de privatisation du transport international, a conclu plus de 700 projets dans plus de 60 pays. Elle compte parmi ses clients des gouvernements nationaux, des autorités de transport en commun, des organisations de transport privées et appartenant à l'État ainsi que des compagnies minières. Elle aide également la Banque mondiale, l'Agence canadienne de développement international, la Banque africaine de développement, la Banque asiatique de développement, la Banque de développement des Caraïbes et la Banque interaméricaine de développement, l'Organisation de l'aviation civile internationale et le Programme des Nations Unies pour le développement. Voici certains des projets que le Groupe de la Banque mondiale finance actuellement :

- Réforme et privatisation de la Nigerian Ports Authority.
- Conseillers en transactions pour l'adjudication de concessions de la Tanzania Railways Corporation.
- Mise en œuvre d'une structure de concessions pour la Ghana Railways Company.
- Adjudication de concessions de la Nigerian Railway Corporation.
- Privatisation des services portuaires au Sierra Leone.
- Privatisation des compagnies de production et de distribution d'électricité au Nigeria.



Les entreprises canadiennes bénéficient des marchés adjugés par la Banque mondiale (suite)

Développement international Desjardins (DID) est une société canadienne spécialisée en appui technique et en investissement dans le secteur de la finance communautaire dans les pays en développement et en émergence. DID apporte actuellement un appui de taille à plusieurs partenaires coopératifs et gouvernementaux dans une vingtaine de pays d'Afrique, d'Amérique latine, des Antilles, d'Asie, d'Europe centrale et d'Europe de l'Est. Voici deux exemples de projets financés par la Banque mondiale :

- Depuis près de trois ans, DID appuie 6 des 12 fédérations de coopératives financières que compte le Mexique dans leur propre travail d'appui à leurs caisses affiliées, de façon à renforcer leur gestion et à leur permettre de respecter les nouvelles exigences prévues par la loi. Cette initiative facilite le développement d'institutions fiables, crédibles et qui répondent à des normes universelles de saine gestion.
- D'autre part, DID a contribué à mettre en place les coopératives SERFIR dans des régions pauvres et marginalisées où aucune autre institution financière n'était accessible auparavant. L'expertise de DID, notamment en matière de solutions technologiques et de conception de services financiers diversifiés et adaptés aux réalités locales, a contribué à faire de SERFIR une institution qu'on associe aujourd'hui à une performance impressionnante tant au plan financier que social.

Pour l'avenir

Malgré les très grandes réussites connues au cours de l'année et les progrès réalisés concernant une variété de priorités stratégiques canadiennes, des défis continuent d'exister. La présente section traite des principaux secteurs à l'égard desquels le gouvernement du Canada pourra réaliser des progrès au cours de la prochaine année.

Réforme du FMI

Comme nous l'avons indiqué à la section intitulée « Priorités stratégiques du Canada au sein des institutions de Bretton Woods », le FMI doit relever de nombreux défis en raison de l'évolution de l'économie internationale (par exemple, des changements dans la nature des marchés de capitaux et les positions relatives des économies nationales) qui menacent sa légitimité et son efficacité. Au cours des deux prochaines années, la direction et les membres du FMI tenteront de trouver des solutions novatrices et pratiques qui amélioreront la représentation des membres, renforceront la surveillance et veilleront à ce que les instruments de prêt soient le plus possible adaptés aux besoins des membres, surtout de ceux des économies de marché naissantes. Vu la diversité des intérêts, il sera passablement difficile d'équilibrer les points de vue des membres.



Quotes-parts, voix et représentation des États membres

Compte tenu de l'importance fondamentale de la conclusion d'un accord sur l'ensemble de la réforme du FMI pour assurer la légitimité et l'efficacité future du FMI, le Canada, au cours de la réforme de la deuxième étape du FMI, travaillera en étroite collaboration avec ses partenaires au FMI et avec les ministres des Finances du G7 et du G20 pour veiller à ce que la structure de gouvernance du FMI tienne dûment compte du poids économique relatif des membres de l'institution. Nous prévoyons que la réforme des quotes-parts constituera un important élément d'une série plus vaste de réformes de la deuxième étape à laquelle s'ajouteront des rajustements de niveaux de votes de base et l'éventuelle création d'un nouvel instrument de prêt. Nous ne pouvons sous-estimer ce défi compte tenu des points de vue divergents des membres. Il est probable que toute hausse des votes de base au FMI, qui profiterait aux pays membres pauvres et petits, sera reproduite à la Banque mondiale.

Renforcer la surveillance

Le Canada soutient les réformes de la surveillance qui font porter les efforts d'examen du Fonds sur des situations où les pays membres appliquent des politiques ayant des retombées négatives sur l'économie mondiale. Le Fonds doit par ailleurs se doter d'un cadre de surveillance qui préconise les évaluations objectives et impartiales des politiques des pays membres et qui lui permet d'agir à titre de conseiller de confiance et de favoriser un niveau élevé de transparence publique. Le Fonds s'affaire à étudier des options de révision des éléments juridiques (cadre d'orientation et de reddition de comptes) qui sous-tendent la surveillance, ce qui comprend la révision de sa décision de 1977 sur la surveillance des politiques de taux de change, de sorte qu'elles cadrent davantage avec la pratique en évolution dans l'économie mondiale. Le Fonds examine aussi l'éventuelle mise en œuvre d'un processus de cotisation au titre de la surveillance qui offrirait aux membres de meilleures directives à l'égard des priorités en matière de surveillance.

Prêts consentis par le FMI

Le Fonds doit prendre des mesures pour prévenir les crises, mais il doit également être prêt à intervenir en fournissant les facilités de financement qui conviennent lorsque ces crises surviennent. Les économies de marché naissantes disposent d'un accès sans précédent au financement de marchés de capitaux privés internationaux. Des risques de stabilité continuent cependant d'exister, et le Fonds se penche sur les moyens de les atténuer. Pour ce faire, il faudrait peut-être instaurer un nouvel instrument de prêt préventif à accès élevé sur lequel les économies de marché naissantes membres ayant de solides cadres stratégiques peuvent compter à titre de filet de sécurité de leurs réserves internationales. Le Canada appuie les réformes des facilités de prêt du Fonds qui favorisent la prévention et la résolution efficaces des crises. Toutefois, compte tenu des difficultés lors de la mise en œuvre de facilités comme les lignes de crédit préventives, il ne sera pas facile de concevoir une facilité qui procure un accès fiable aux ressources du Fonds tout en assurant la protection de ces ressources. De plus le Fonds devra s'assurer d'envoyer des messages positifs aux marchés lorsque des membres utilisent ou annulent des instruments de prêts préventifs à accès élevé.



Financement du FMI

Le Canada évaluera le rapport soumis par le Comité de personnalités éminentes sur le financement durable à long terme du Fonds qui est paru en janvier 2007 et travaillera avec ses partenaires du FMI et à d'autres tribunes pour veiller à ce que, dans l'avenir, le FMI soit doté d'un modèle de financement durable et équitable. Bien qu'ils ne s'inscrivent pas dans le mandat du Comité, les travaux comporteront évidemment l'analyse des dépenses du FMI et d'éventuelles compressions à ce chapitre.

Quinzième reconstitution des ressources de l'IDA

La quinzième reconstitution des ressources de l'Association internationale de développement s'amorcera en mars 2007. En préparation de cet exercice, le Canada a signalé trois secteurs clés où il s'attend à ce que des progrès soient réalisés.

1. Gestion des résultats et efficacité du développement

Nous croyons fermement qu'il importe de continuer de mettre l'accent sur l'efficacité de l'aide et sur la gestion des résultats pour conserver un soutien solide des donateurs à l'égard de l'IDA. Il ne fait aucun doute que les travaux exécutés par l'IDA jusqu'à présent en matière d'élaboration d'un cadre de mesure des résultats pourront se révéler un outil très utile d'évaluation de l'efficacité de l'aide. Les Canadiens veulent qu'on leur rende des comptes sur les dépenses au titre de l'aide afin de veiller à ce qu'elles soient utilisées à bon escient. Ils ne sont pas les seuls à le vouloir. On somme de plus en plus les donateurs de démontrer l'utilisation adéquate des fonds au titre de l'aide. Cette situation exigera, en partie, qu'une plus grande attention soit accordée aux mesures qualitatives et quantitatives.

Nous appuyons vivement les efforts que déploie l'IDA pour surveiller annuellement la capacité statistique et les activités de construction dans les pays membres de l'IDA, et nous l'encourageons à poursuivre les travaux dans ce domaine, notamment en augmentant le nombre de rapports sur la qualité et la couverture des statistiques sur le secteur social dans tous les pays membres de l'IDA. Des travaux du genre aideront tous les donateurs à évaluer les besoins statistiques et à élaborer des plans d'action pour établir et améliorer la capacité statistique, de sorte que les pays en viennent à prévoir leurs propres résultats de développement et à les mesurer.

2. États défaillants et fragiles

Le Canada est résolu à traiter des problèmes des États défaillants et fragiles. Les trois premiers bénéficiaires de l'aide bilatérale du Canada (l'Afghanistan, le Soudan et Haïti) en font partie. Nos efforts sont soutenus par une attention internationale croissante sur la manière dont les États défaillants et fragiles peuvent être réintégrés avec succès à l'économie mondiale. Le FMI et la Banque mondiale sont d'importants partenaires des travaux menés dans ces pays. Nous aimerions cependant qu'une plus grande analyse soit menée du rôle que l'IDA peut jouer pour aider les États fragiles à accroître leur stabilité. Nous sommes surtout d'avis que le quinzième processus de reconstitution des ressources de l'IDA fournira l'occasion de revoir l'aide que l'IDA consent à ces États et de déterminer comment elle peut travailler de concert avec d'autres partenaires du développement (les Nations Unies, les banques régionales de développement, les donateurs et les pays eux-mêmes) pour améliorer la collaboration et accroître l'efficacité de l'aide.



3. Gestion viable de la dette

Le dossier de la gestion viable de la dette commande une attention constante, surtout en ce qui a trait à l'importance d'accroître la capacité de gestion de la dette de nombreux pays membres de l'IDA. Le renforcement de cette capacité et l'amélioration de la qualité des données sur l'endettement permettront aux pays débiteurs de prendre des décisions éclairées concernant l'acquisition de nouvelles créances ainsi que leur capacité actuelle et future d'assurer le service de la dette sans miner l'atteinte des objectifs de développement à long terme. La Banque mondiale et le FMI peuvent jouer un rôle important en vue du renforcement de la capacité de gestion de la dette des pays pauvres très endettés. Il s'agit d'un des thèmes importants autour desquels s'articulera la quinzième reconstitution des ressources de l'IDA.

Briser le cycle « prêter et renoncer »

Le 31 décembre 2006, la disposition de temporisation de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) est entrée en vigueur, ce qui permet aux 10 pays admissibles qui restent et qui n'ont pas encore entamé le processus des PPTE de le faire à leur propre rythme. Avant d'adhérer à l'initiative des PPTE, ces pays doivent régler leurs arriérés auprès de l'IDA, du FMI et de la Banque africaine de développement, ce qui suppose passablement de ressources financières, tant du débiteur que de la collectivité des donateurs. Il s'agit d'un secteur de discussion prioritaire. Le Libéria revêt une importance particulière parce qu'il pourra vraisemblablement satisfaire sous peu aux conditions qui lui permettront de régler ses arriérés.

Malgré la réduction considérable des stocks de la dette des pays bénéficiaires après l'Initiative en faveur des PPTE et l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale, les nouvelles activités de prêt et d'emprunt risquent de mener à une réaccumulation rapide de la dette non soutenable. La marge de manœuvre financière accrue que les PPTE dégagent après l'IADM, jumelée à la présence financière croissante des nouveaux créiteurs, accroît la nécessité de veiller à ce que les nouveaux emprunts soient contractés à un rythme pouvant être soutenu et qu'ils ne minent pas les avantages à long terme de l'allègement de la dette. À cette fin, le Canada et les autres dirigeants du G7 encouragent les créanciers et les débiteurs à respecter le cadre pour la gestion durable de la dette, qui énonce les lignes directrices relatives aux pratiques de prêts acceptables et durables.



Pour en savoir davantage sur le FMI et la Banque mondiale

FMI

Un éventail de documents, notamment des fiches d'information, des statistiques financières internationales, des communiqués, des discours, le *Bulletin du FMI*, des rapports annuels, les perspectives de l'économie mondiale, des rapports par pays et des documents de travail, sont diffusés sur le site Web du FMI à l'adresse www.imf.org.

Les demandes d'information peuvent également être adressées aux :

Services de publication du Fonds monétaire international
700 – 19th Street NW
Washington DC 20431, USA
Téléphone : 202-623-7430; télécopieur : 202-623-7201
publications@imf.org

Banque mondiale

La Banque mondiale diffuse une mine de renseignements sur ses diverses activités, dont des données et des statistiques (par exemple, des tendances internationales, des renseignements propres à un pays), des documents de recherche (par exemple, sur les politiques, les tendances et les enjeux du développement), des rapport spéciaux (par exemple, le *Rapport sur le développement dans le monde 2006 : Équité et développement*, *Doing Business in 2006 : Creating Jobs*, *Indicateurs du développement dans le monde 2006*), des communiqués et des rapports annuels du Groupe de la Banque mondiale par association et région. Des renseignements peuvent être obtenus sur le site Web de la Banque à l'adresse www.worldbank.org.

Les demandes d'information peuvent également être adressées à :

InfoShop de la Banque mondiale
Banque mondiale
701 – 18th Street NW
Washington, DC 20433, USA
Téléphone : 202-458-4500; télécopieur : 202-522-1500
pic@worldbank.org



Annexe 1

Déclarations préparées pour le Comité monétaire et financier international du Conseil des gouverneurs du Fonds monétaire international

L'honorable James M. Flaherty, ministre des Finances du Canada,

pour le compte d'Antigua-et-Barbuda, des Bahamas, de la Barbade, de Belize, du Canada, de la Dominique, de la Grenade, de l'Irlande, de la Jamaïque, de Saint-Kitts-et-Nevis, de Sainte-Lucie et de Saint-Vincent-et-les-Grenadines

Washington, DC Le 22 avril 2006

Cette réunion du Comité monétaire et financier international nous procure une occasion unique de relancer le Fonds monétaire international (FMI) et d'en faire le gardien du système monétaire international fondé sur l'économie de marché. L'examen stratégique du rôle du FMI, lancé par le directeur général il y a deux ans, souligne l'importance de la reddition de comptes et des résultats. Nous avons reçu des suggestions concrètes visant à transformer bon nombre des aspects des activités de surveillance, de crédit et de développement des capacités du FMI pour renforcer le partenariat entre ce dernier et l'ensemble de ses membres. Nous devons également aborder des questions de gouvernance, y compris la sous-représentation d'un certain nombre d'économies de marché émergentes d'une importance systémique. À titre de membres du FMI, nous devons renouveler ce dernier et lui inculquer une culture axée sur la reddition de comptes et les réalisations, en plus de lui donner une voix forte pour intervenir dans le règlement des déséquilibres à l'échelle mondiale.

Économie mondiale

Cette rencontre survient alors que l'économie mondiale est vigoureuse et que la croissance continue de surpasser les attentes. Cette prospérité s'est maintenue malgré les obstacles, plus particulièrement la flambée des prix du pétrole. Le fait que ces hausses des prix n'ont eu jusqu'ici qu'un effet transitoire sur l'inflation témoigne de la capacité de nos banques centrales d'instaurer et de préserver un contexte caractérisé par une inflation faible et stable. Nous devons instaurer un climat propice au maintien de la stabilité économique, notamment en veillant à ce que les déséquilibres mondiaux, lesquels sont insoutenables à long terme, soient corrigés de façon ordonnée. Le climat favorable actuel de forte croissance mondiale fournit une occasion de travailler à la réalisation de cet objectif.

J'aimerais maintenant aborder brièvement l'évolution de la situation économique au Canada, en Irlande et dans les Caraïbes. L'économie canadienne reste vigoureuse. En 2005, le produit intérieur brut (PIB) réel a progressé de 2,9 %, soit au même rythme qu'en 2004, grâce au dynamisme des dépenses de consommation et de l'investissement non résidentiel des entreprises. Des attentes bien ancrées contribuent au maintien d'une inflation faible et stable des prix à la consommation. La solide progression des revenus des particuliers et le maintien des taux d'intérêt à des niveaux peu élevés, conjugués à la solidité des principaux fondements financiers et monétaires du Canada, devraient lui permettre de poursuivre sa croissance en 2006 et en 2007, alors que l'on s'attend à ce que le PIB réel progresse d'environ 3 % au cours de chacune de ces deux années.



La situation financière du Canada demeure solide. Notre pays a été le seul membre du Groupe des Sept (G7) à dégager un excédent budgétaire au cours de chacune des trois dernières années, et il devrait demeurer le seul pays du G7 en situation d'excédent en 2006 et en 2007. En pourcentage du PIB, la dette fédérale a diminué de façon soutenue, passant d'un sommet de plus de 68 % en 1995-1996 à moins de 39 % en 2004-2005.

L'économie de l'Irlande continue de prospérer. Le PIB réel a augmenté de 4,7 % en 2005, et l'on s'attend à un résultat à peu près semblable en 2006. La demande intérieure a été le principal moteur de croissance en 2005, alors que la balance extérieure courante a connu une certaine détérioration. L'activité de construction, y compris dans le secteur résidentiel, a été particulièrement vigoureuse, ayant progressé de 5,6 %. En 2005, l'emploi a connu une hausse de plus de 4 %, surtout en raison de l'immigration. Compte tenu d'une économie dynamique et de la hausse des prix du pétrole, l'inflation a progressé ces derniers mois, alors que l'indice harmonisé des prix à la consommation de l'Union européenne s'est établi en moyenne à 2,2 % en 2005, avant de passer à 2,7 % en février 2006. Malgré l'offre record de logement, les prix des maisons demeurent en forte hausse, et cette progression s'est même quelque peu accélérée au cours des derniers mois. En moyenne, les prix des maisons ont augmenté de plus de 9 % en 2005.

En accord avec la politique de maintien d'un équilibre financier général, la balance générale de l'État a enregistré un léger excédent de 0,4 % du PIB en 2005, tandis qu'un modeste déficit est envisagé pour cette année. Le ratio de la dette générale de l'État est tombé à moins de 28 % du PIB. Forte d'un taux de croissance systématiquement élevé, d'un taux de chômage bas et d'un équilibre financier général en place depuis de nombreuses années, l'économie irlandaise est bien placée pour relever les défis de la mondialisation.

La reprise économique qui s'est amorcée dans les Caraïbes en 2003 s'est poursuivie en 2005. On a constaté une expansion dans les secteurs de la construction, des mines et du tourisme, et ce, même si la production agricole a été interrompue dans les pays touchés par les ouragans en 2005. Les effets dévastateurs, au plan humain et économique, des ouragans continuent de mettre en relief la vulnérabilité de ces pays aux chocs. Dans la plupart des pays, l'inflation est demeurée stable mais la situation financière ne s'est pas améliorée comme prévu par suite des diminutions des taux effectifs des taxes sur le pétrole dans un certain nombre de pays. Même si l'on observe une certaine progression de l'équilibre de base de plusieurs pays, il a été difficile de réduire la dette de façon sensible puisque les gouvernements ont dû composer avec le financement de la reconstruction après le passage des ouragans, de même qu'avec les conséquences de la hausse des prix du pétrole.

Le FMI continue de fournir une aide précieuse aux pays des Caraïbes que je représente grâce à un dialogue sur les politiques plus soutenu et au soutien économique de programmes dans deux pays. À ce propos, la performance de la Dominique dans le cadre de la facilité pour la croissance et la réduction de la pauvreté a été exemplaire, tandis que la Grenade s'est récemment vu accorder une aide en vertu de ce mécanisme. À d'autres égards, les Caraïbes ont pris des mesures énergiques afin de relever d'autres défis en poussant plus loin les réformes structurelles dans le but d'assainir le climat d'investissement, d'accroître la compétitivité et de resserrer la coopération régionale. À ce dernier chapitre, la première étape de l'initiative de création d'un marché et d'une économie unique dans les pays des Caraïbes a pris effet en janvier 2006, alors que six pays ont signé l'entente, les autres devant faire de même d'ici juin de cette année.



Revitaliser le FMI à titre de gardien d'un système monétaire international axé sur l'économie de marché

La conjoncture économique et financière mondiale a considérablement changé au cours des deux dernières décennies, et notre défi consiste à bâtir une vision commune du rôle qu'il convient au FMI de jouer à l'intérieur d'un système monétaire et financier international caractérisé par la mondialisation. Le Canada, l'Irlande et les Caraïbes réitèrent leur appui à l'égard d'un système monétaire international axé sur l'économie de marché.

La très forte progression, ces dernières années, des flux de capitaux privés et l'expansion correspondante des portefeuilles d'actifs transfrontaliers comptent parmi les principaux changements qui ont marqué l'économie mondiale et le système monétaire international. La mondialisation a non seulement stimulé la demande et multiplié les perspectives d'investissement, elle a aussi contribué à l'accroissement des déséquilibres et de l'ampleur des crises. Ces facteurs ont eu des répercussions évidentes sur le rôle du Fonds. Premièrement, ce dernier doit aborder ses activités dans le but de relever l'efficacité et la stabilité des marchés. Deuxièmement, afin de mieux appuyer ce système monétaire international axé sur l'économie de marché, il doit se montrer plus efficace pour convaincre les pays de ne pas appliquer des politiques qui minent la prospérité de leurs voisins ou la stabilité de l'ensemble du système. De nos jours, les frontières nationales signifient peu de choses. Ne serait-ce qu'au plan économique et financier, nous habitons vraiment un village planétaire.

Un système monétaire international axé sur l'économie de marché exige des règles claires, et tous les pays doivent les respecter. Institution placée au cœur du système, le FMI doit avoir à la fois la capacité et le mandat clair de surveiller les principales tendances financières et économiques. De plus, en fournissant des conseils stratégiques fondés sur de solides analyses et communiqués de manière efficace, il doit aider les pays, les régions et l'ensemble de la planète à atténuer les vulnérabilités avant qu'elles ne menacent sérieusement la prospérité nationale et internationale. Bref, nous poursuivons un objectif commun, celui de la prospérité à l'échelle mondiale, que le multilatéralisme et la coopération permettent le mieux de réaliser.

Pour renforcer le FMI, nous devons adopter une attitude positive et mettre l'accent sur le pragmatisme et les résultats. Le directeur général a présenté un plan d'action détaillé visant à renforcer la position du FMI au centre du système monétaire international. Nous nous réjouissons de ces propositions. En mettant ces dernières en œuvre, nous ne devons pas oublier que plus le FMI est convaincant, plus il est efficace. Et il sera vraiment convaincant le jour où il aura à sa disposition de solides ressources d'analyse, qu'il suscitera la franchise et qu'il comprendra l'importance de communiquer ses conseils stratégiques. Les communications publiques du Fonds devraient être claires, surtout lorsque ce dernier estime que les politiques d'un pays minent sa propre prospérité et celle de ses voisins. Dans son rôle de conseiller stratégique confidentiel, il ne doit pas hésiter à s'exprimer de la façon la plus franche et la plus directe possible.

Les pays que je représente estiment que deux aspects du programme de réforme du directeur général, la gouvernance et la surveillance, sont particulièrement déterminants pour redonner vie au Fonds et établir un partenariat plus constructif entre ce dernier et ses membres.



Au chapitre de la gouvernance, les préoccupations au sujet de l'écart grandissant entre les quotes-parts et l'accroissement du poids, au sein de l'économie mondiale, de certains pays membres aux économies émergentes, risquent de miner la légitimité de l'institution. Nous appuyons une intervention sur cette question suivant une approche à deux volets. Dans un premier temps, des augmentations spéciales des quotes-parts d'un petit nombre d'économies de marchés émergentes d'importance systémique lors de notre prochaine rencontre, à Singapour, pourraient constituer un « acompte » en prévision d'autres réformes de gouvernance qui pourraient faire l'objet de la deuxième étape. Cette dernière doit comporter une échéance claire pour garantir la prise de mesures concrètes. Les réformes de la deuxième étape devraient au moins traiter du besoin de continuer de donner une voix aux plus pauvres, préciser les rôles du Conseil d'administration et des dirigeants, et intégrer la transparence et le principe du mérite au processus de sélection des hauts dirigeants. Le Conseil d'administration doit mettre l'accent sur les questions stratégiques, et les dirigeants doivent s'intéresser davantage aux résultats.

En ce qui touche la surveillance, l'intégration économique et financière a engendré de nouveaux défis, auxquels le Fonds et ses membres doivent s'adapter. La pertinence du FMI dépend de ce que ce dernier mette l'accent sur les questions pertinentes et dispose des processus adéquats pour faire en sorte que ses conseils aient un impact réel. Les marchés financiers internationaux soulignent qu'il faut mettre davantage l'accent sur les enjeux du secteur financier et sur la dynamique de la dette publique et des entreprises. Le débat actuel sur les déséquilibres mondiaux montre qu'il faut examiner de plus près les liens régionaux et internationaux. Enfin, le FMI doit accorder plus d'attention aux régimes des taux de change et aux répercussions des choix que font les pays sur la répartition des retombées de la mondialisation et sur les risques pour l'économie mondiale.

Le défi le plus urgent à l'heure actuelle pour la communauté internationale et le Fonds est la correction des déséquilibres mondiaux, qui reflètent les importants déficits de la balance courante de certains pays clés, auxquels s'opposent les larges excédents de la balance courante d'autres nations. Ces déséquilibres sont alimentés par l'asymétrie de l'épargne et de l'investissement à l'échelle de la planète. L'existence d'un système de taux d'intérêt double exacerbe le problème et retarde l'ajustement.

Le FMI a un rôle déterminant à jouer à titre de coordonnateur à l'échelle mondiale afin d'aider à corriger ces déséquilibres de façon ordonnée. Puisque les déséquilibres mondiaux et d'autres questions d'importance systémique sont des problèmes qui touchent plus d'un pays, nous avons besoin de consultations multilatérales. Nous appuyons par conséquent le renforcement proposé des procédures de consultation multilatérale. À ce propos, la conférence d'hier sur les déséquilibres mondiaux a été une étape importante. Elle doit toutefois déboucher sur une entente en vue de renforcer le Comité à titre de coordonnateur de la politique économique et financière multilatérale.

Tout compte fait, la surveillance rejoint la promotion d'une saine politique publique, et l'efficacité de la surveillance sera optimale si cette dernière se déroule dans un cadre de saine gouvernance reposant sur des institutions politiques et économiques solides. Outre ses activités de surveillance de longue date en vertu de l'article IV, le FMI a fait plus récemment la promotion d'une saine gouvernance en appuyant l'initiative des normes et des codes lancée en 1999 et exercée au moyen des instruments ciblés de surveillance du Programme d'évaluation du secteur financier et des rapports sur l'observation des normes et des codes (RONC).



Ces mesures ont sans nul doute aidé à promouvoir la stabilité financière à l'échelle nationale et internationale grâce à la diffusion de pratiques exemplaires internationales dans des domaines importants au plan macroéconomique, à savoir le secteur financier, la transparence financière, de même que la diffusion et la qualité des données. Le moment est venu de se demander s'il y aurait lieu d'envisager une approche plus détaillée, qui élargirait la portée de la surveillance à certains aspects du contexte institutionnel politique, en vue de cerner d'autres sources de vulnérabilité et d'évaluer l'efficacité des efforts de la communauté internationale à l'appui d'une saine gouvernance. Cela pourrait prendre la forme d'un RONC sur la gouvernance, qui intégrerait les travaux actuels du Fonds sur les saines pratiques en matière de politique budgétaire, monétaire et financière à des perspectives plus larges, dont celles que reflètent l'approche par pays et les évaluations institutionnelles de la Banque mondiale.

Il faudra faire des compromis pour consacrer davantage de ressources à l'exercice d'une surveillance multilatérale et régionale plus pertinente, de même qu'à des questions et à des pays importants au plan systémique. Nous sommes prêts à appuyer la proposition de surveillance des pays à deux volets, selon laquelle nous consacrerions davantage de ressources à des pays et à des questions d'importance systémique, alors que d'autres pays feraient l'objet d'une procédure simplifiée. Nous approuvons également d'autres mesures de rationalisation des processus de gouvernance interne pour rendre la procédure décisionnelle plus efficace tout en veillant à ce que les coûts demeurent bas.

Le Fonds doit aussi entendre l'appel des économies de marché émergentes qui l'ont mis au défi de les aider à profiter de l'intégration économique et financière. Le Fonds répond par des propositions concrètes, y compris un nouvel instrument de financement conditionnel qui exige un examen minutieux. À notre avis, tout nouvel instrument doit être compatible avec le cadre d'accès exceptionnel du FMI, qui régit ses activités de crédit, renforce la gestion des risques et procure plus de certitude aux marchés. Pour concevoir le nouvel instrument, le Fonds doit accorder une attention particulière aux leçons tirées de l'utilisation de mécanismes semblables comme la Ligne de crédit préventive et l'utilisation antérieure de l'accès exceptionnel de précautions à des fins de sortie. Enfin, il faudra tenir des consultations d'envergure par souci d'uniformité avec les besoins recensés des pays, et pour préciser les modalités d'accès, les lignes directrices, la tarification et les chocs exogènes que couvrira cet instrument. Nous ne sommes pas encore convaincus que ces questions complexes peuvent être résolues.

Le Fonds a fait des progrès substantiels pour aider les pays à faible revenu à profiter de nouveau de la croissance économique. En vertu de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale, le FMI a brisé le cycle « prêter et renoncer » en éliminant la dette de 19 petits pays pauvres. Il a également mis en place le mécanisme de soutien stratégique qui favorise une nouvelle relation non axée sur l'emprunt entre le FMI et les petits pays pauvres membres. Il a aussi instauré la Facilité de protection contre les chocs exogènes pour aider les petits pays pauvres membres à se remettre de problèmes financiers qui échappent à leur contrôle, comme la flambée des prix du pétrole. Le Canada a contribué au financement de l'annulation de la dette envers le FMI, et il contribuera à la Facilité de protection contre les chocs exogènes.

Le FMI devrait prendre appui sur cette base solide pour accroître davantage son aide aux pays à faible revenu conformément à son mandat et à son avantage comparatif. Le Fonds doit travailler avec les pays à faible revenu pour éviter que ces derniers ne croulent de nouveau sous le fardeau d'une dette insoutenable. Il devrait aider ces pays à acquérir et à développer une capacité de gestion financière et de la dette, et intégrer à ses activités des considérations liées à la soutenabilité de la dette.



Le Fonds devra travailler en étroite collaboration avec la Banque mondiale, qui joue un rôle de chef de file pour coordonner l'aide aux pays à faible revenu. Nous invitons le Fonds et la Banque mondiale à préciser davantage le partage de leurs tâches sur la base de responsabilités claires et d'une insistance sur les résultats. Le FMI joue un rôle essentiel pour guider les choix de politique macroéconomique des petits pays pauvres membres. Mais ce rôle doit être tempéré par le besoin de travailler efficacement avec les pays en développement, les banques multilatérales de développement, les organismes de développement bilatéraux et les Nations Unies, surtout à la suite de conflits.

Conclusion

Notre monde continuera d'évoluer, et les barrières qui nous séparent continueront de tomber. Nous avons besoin d'institutions internationales solides, y compris d'un FMI investi d'une énergie nouvelle, pour assurer le bon fonctionnement du système financier international axé sur l'économie de marché. Mais le Fonds a également besoin de nous, ses membres, pour disposer de l'esprit de coopération, des moyens financiers et de la visibilité dont il a besoin. Il est temps de se mettre au travail.



Singapour

Le 17 septembre 2006

Notre rencontre d'aujourd'hui a lieu à un moment extrêmement important pour le Fonds monétaire international (FMI), qui met en œuvre la stratégie à moyen terme proposée par le directeur général, M. de Rato, et entérinée par le présent Comité. Un nombre sans cesse croissant de membres du FMI reconnaissent l'importance d'instaurer de véritables réformes qui renforceront la capacité du Fonds à s'acquitter de son mandat de promotion de la stabilité financière internationale dans un contexte de plus en plus mondialisé. Nous devons réaliser des progrès sur de nombreux fronts, notamment la réforme des quotes-parts. Mais la réforme des quotes-parts ne représente qu'un élément d'une série de réformes essentielles. Il est également primordial de moderniser la structure de gouvernance du Fonds et d'en accroître l'efficacité. La réforme réelle et durable de l'institution passera par le renouvellement de l'engagement à arriver à une entente sur une deuxième série exhaustive de réformes d'ici deux ans. En confirmant notre engagement envers le FMI, nous renouvellerons l'institution et garantirons l'implantation d'un système financier international plus souple et fondé sur le marché. À la croisée des chemins, le monde entier compte sur notre leadership et notre vision dans l'exécution de cet important programme de réformes ambitieuses.

Perspectives mondiales

Cette rencontre survient alors que l'économie mondiale continue d'être vigoureuse. La croissance affichée au premier semestre de l'année est plus forte que prévu, et l'économie mondiale devrait progresser de 5,1 % cette année et de 4,9 % en 2007. Les perspectives continuent d'être stables malgré les tensions inflationnistes croissantes et les prix élevés de l'énergie, quoique des risques de ralentissement nous guettent. En particulier, il se peut que les tensions inflationnistes mondiales en hausse et les attentes au chapitre de l'inflation entraînent d'autres hausses des taux d'intérêt. Dans l'environnement actuel, nous devons favoriser la libre diffusion de la politique monétaire pour éviter que l'incertitude quant à l'orientation stratégique n'envahisse les marchés financiers mondiaux. Bien qu'aucune perturbation d'envergure ne soit prévue au chapitre de la croissance mondiale, nous devons faire preuve de vigilance et surveiller de près les premières étapes des expansions en cours dans de nombreuses régions du monde. Nous devons nous assurer de poursuivre nos travaux de réduction des déséquilibres mondiaux.

Évolution au Canada

L'économie canadienne reste vigoureuse. En 2005, le produit intérieur brut (PIB) réel a progressé de 2,9 %, soit autant qu'en 2004, grâce au dynamisme des dépenses de consommation et de l'investissement non résidentiel des entreprises. Des attentes bien précises contribuent au maintien d'une inflation faible et stable des prix à la consommation. La solide progression des revenus des particuliers et des bénéfices des sociétés, parallèlement à la solidité des facteurs monétaires et financiers fondamentaux du Canada, devrait continuer d'y appuyer la croissance en 2006 et en 2007, alors que l'on s'attend à ce que le PIB réel gagne environ 3 % au cours de chacune de ces deux années. Cette solide croissance mérite d'être signalée, surtout puisqu'elle survient à un moment où le Canada connaît une appréciation sensible de son taux de change, appréciation qui, en partie, constitue une contribution à la résolution des déséquilibres mondiaux.

La situation financière du Canada demeure solide. Le Canada est le seul pays du G7 à avoir enregistré un excédent en 2005 pour l'ensemble des administrations publiques et il sera vraisemblablement le seul à continuer de le faire en 2006 et en 2007. En pourcentage du PIB, la dette nette de l'ensemble



des administrations publiques a diminué de façon soutenue, passant d'un sommet de plus de 69 % en 1995 à moins de 27 % en 2005. Parmi les pays du G7, c'est au Canada que le ratio de la dette nette au PIB est le plus faible, et ce, depuis 2004. La situation n'est pas appelée à changer.

Évolution en Irlande et dans les Caraïbes

J'aborderai maintenant l'évolution en Irlande et dans les pays des Caraïbes qui font partie des pays que je représente au Comité monétaire et financier international (CMFI). Les perspectives de croissance de l'économie irlandaise demeurent positives. Ces dernières années, la croissance a atteint en moyenne près de 5 % par année et, en l'absence de chocs majeurs, cette tendance devrait sans doute se maintenir en 2006 et en 2007. La croissance de l'emploi constitue un des faits saillants de l'économie ces dernières années, alors que le taux chômage s'est stabilisé à un peu plus de 4 %. L'Irlande a connu une immigration massive, surtout en provenance des pays d'Europe de l'Est, et son taux de participation à la population active ne cesse d'augmenter.

La forte dépendance de l'Irlande envers les importations d'énergie et les augmentations récentes des taux d'intérêt officiels de la Banque centrale européenne, qui influent sur l'indice des prix à la consommation par voie des taux hypothécaires, ont récemment fait monter en flèche l'inflation, qui est passée à 4,2 %, bien que le taux sous-jacent soit inférieur à 3 %. Le resserrement de la politique monétaire devrait toutefois avoir une incidence positive sur l'inflation en Irlande dans les années qui viennent. La situation financière globale se rapprochera de nouveau du point d'équilibre en 2006, sous l'effet de la vigueur de l'économie et de la réduction des dépenses. Dans l'ensemble, l'économie irlandaise continue de connaître le succès spectaculaire qu'elle affiche depuis 15 ans et elle est bien placée pour composer avec les chocs éventuels.

En 2006, l'activité économique dans la plupart des pays des Caraïbes que je représente a progressé, grâce à la reprise du tourisme et à un essor de la construction, ce dernier étant largement le fait des préparatifs en vue de la Coupe du monde de cricket en 2007. Des risques associés aux importants déficits de la balance courante, à l'incidence macroéconomique de la hausse des prix du pétrole et au fort niveau d'endettement continuent néanmoins de peser sur ces pays. Les efforts de stabilisation et de consolidation se sont poursuivis dans les deux pays (la Dominique et la Grenade) bénéficiaires de l'aide financière du Fonds dans le cadre de la facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance. La Dominique a affiché une solide croissance, tandis qu'à la Grenade, ravagée par des tempêtes en 2004 et en 2005, le programme soutenu par le Fonds jette les assises d'un plan complet de réforme économique à moyen terme.

L'aide fournie par le Centre régional d'assistance technique des Caraïbes (CARTAC) s'est révélée inestimable pour les pays des Caraïbes que je représente. Le cycle de programme courant s'achèvera à la fin de 2007, et une évaluation, coordonnée par le Bureau de gestion de l'assistance technique du Fonds, est en cours. Nous demandons instamment au Fonds et aux autres donateurs de continuer de soutenir la troisième étape du CARTAC pour la période comprise entre 2008 et 2010. La première étape de l'initiative de création d'un marché et d'une économie uniques dans le Marché commun des Caraïbes (le CARICOM), ayant été officiellement adoptée plus tôt cette année, nous exhortons le Fonds à renforcer davantage ses activités de surveillance régionale. Nous estimons que de nouvelles modalités pourraient s'imposer pour améliorer la surveillance régionale et nous soutenons les travaux du Fonds en vue d'officialiser ces modalités.



Réforme du FMI

Nous sommes tous conscients des changements radicaux qui se sont opérés dans l'économie mondiale au cours des deux dernières décennies. En termes concrets, la mondialisation s'est traduite par la capacité des entreprises et des particuliers à investir facilement sur les marchés des économies à l'échelle de la planète, par un financement nouveau et novateur des initiatives des secteurs public et privé, ainsi que par une circulation transfrontalière massive des marchandises et des capitaux.

Ces événements ont créé des occasions sans précédent de croissance économique et d'entrepreneuriat privé, mais ils ont également fait augmenter le coût des politiques inadaptées. Un des principaux enseignements à tirer de tout cela est que le succès repose invariablement sur la capacité d'adaptation et sur l'innovation. Cet enseignement est tout aussi vrai pour le FMI que pour le reste du monde. Des réformes profondes et novatrices doivent être apportées pour que la pertinence du FMI se maintienne dans un monde où l'influence économique des économies de marché émergentes s'accroît, où les pays les plus petits et les plus pauvres doivent être intégrés plus étroitement à l'économie mondiale et non pas marginalisés, et où même les plus grands pays peuvent être touchés par les retombées des politiques des autres. Le Fonds doit sans cesse adapter les rôles de surveillance et de prêt qu'il assume s'il veut qu'ils demeurent pertinents et efficaces dans ce nouvel environnement.

Grâce à l'habile direction du directeur général, M. de Rato, nous sommes en possession d'une vaste série de mesures stratégiques novatrices permettant de faire face aux défis que connaît l'institution. L'adoption d'un modèle de financement stable et équitable pour le FMI lui-même devra s'inscrire dans la série de réformes. Qui plus est, il faudra s'acquitter de la tâche difficile, quoique importante, qui consiste à veiller à ce que les facilités de financement du FMI répondent aux besoins des membres tout en favorisant de solides politiques économiques et financières.

Aujourd'hui, j'aimerais faire porter mes propos sur les défis que pose l'avancement du dossier de la réforme des quotes-parts et de la participation ainsi que sur le rôle du FMI en matière de surveillance bilatérale et multilatérale.

Quotes-parts et participation

La réforme des quotes-parts du Fonds est sans doute la question la plus urgente en matière de gouvernance du FMI. Les quotes-parts déterminent les sommes que les pays en difficulté de balance des paiements ou qui éprouvent des problèmes budgétaires peuvent emprunter du Fonds et les ressources que les pays en bonne santé financière peuvent être invités à contribuer pour venir en aide aux autres membres. Elles constituent en outre le facteur le plus important de la détermination des droits de vote des pays au Fonds. Pour assurer la légitimité du Fonds en tant qu'institution internationale, il est primordial de bien harmoniser les quotes-parts avec le poids économique et financier des pays dans l'économie mondiale. La légitimité du FMI est, à son tour, essentielle, car elle veille à ce que le Fonds serve de tribune satisfaisante pour les membres et à ce que les conseils stratégiques qu'il fournit soient suivis.

Le directeur général a mis au point un processus pratique et novateur en deux étapes qui vise à renouveler la structure de gouvernance du Fonds. Le Canada appuie totalement les réformes prévues par M. de Rato, ce qui comprend la première hausse spéciale des quotes-parts de quatre pays fortement sous-représentés, à savoir la Chine, la Corée, le Mexique et la Turquie. À notre avis, elle constitue une première mesure significative s'inscrivant dans une réforme plus complète. Pour l'avenir, nous jugeons très utile d'entamer une deuxième série de hausses spéciales des quotes-parts qui donneront suite à la conclusion d'une entente sur une nouvelle formule d'établissement des



quotes-parts à la deuxième étape des réformes. Nous demeurons résolus à modifier en profondeur la formule d'établissement des quotes-parts afin qu'elle tienne mieux compte des réalités économiques mondiales et nous nous engageons à apporter ces modifications dans le délai de deux ans proposé par le directeur général.

Pour assurer la légitimité et l'efficacité du FMI, il faut également accorder aux pays à faible revenu une plus grande participation. C'est pourquoi nous appuyons le doublement, ou mieux, des votes de base ainsi que la modification des statuts du FMI de manière à instaurer un mécanisme de protection du ratio des droits de base au total des droits de vote contre toute détérioration future.

Le Canada est également conscient des défis spéciaux auxquels sont confrontés les bureaux des deux administrateurs africains du FMI, qui représentent chacun des groupes de plus de 20 pays. Nous donnons notre appui aux efforts déployés pour veiller à ce que ces bureaux soient en mesure de bien représenter les membres de leurs larges groupes, dont bon nombre participent aux programmes de prêts et d'assistance technique du FMI.

Alors que le FMI procède à la réforme de sa structure de gouvernance afin de mieux représenter le poids économique mondial de ses membres, nous devons tous nous rappeler que l'adhésion au FMI suppose le partage des responsabilités et des obligations. De fait, à mesure que le rôle et la participation d'un membre prennent de l'ampleur dans une institution mondiale, il est raisonnable de s'attendre à une augmentation parallèle de l'examen de sa responsabilité envers ses partenaires et envers la stabilité du système international. C'est également ce qui se produit dans le cas des réformes que nous apportons à la surveillance.

Surveillance

Le directeur général a pris une mesure importante et fort appréciée afin d'accroître l'efficacité de la surveillance par le FMI en amorçant dernièrement un exercice de surveillance multilatérale qui vise à promouvoir un dialogue de haut niveau entre les principaux membres de l'économie mondiale sur la question des déséquilibres mondiaux. Les progrès réalisés dans le cadre de ces consultations me réjouissent, et j'attends avec impatience le rapport sur les résultats qui sera présenté à la prochaine réunion du CMFI.

Ce mécanisme de consultation multilatérale peut servir de tribune efficace et utile où pourront être examinés d'autres enjeux essentiels au bon fonctionnement de l'économie mondiale. De fait, nous sommes d'avis que les consultations que le FMI mène dans des capitales choisies sur de grands enjeux économiques mondiaux devraient constituer un élément ordinaire de la surveillance du Fonds, le choix des pays partenaires étant effectué d'une manière souple et pragmatique en fonction des enjeux critiques touchant l'économie mondiale.

L'efficacité des consultations multilatérales et, d'une manière plus générale, des activités de surveillance du FMI reposent sur une démarche qui combine la solide compétence analytique du personnel du FMI et la reconnaissance sans équivoque des objectifs sous-jacents des consultations. Les membres du FMI devront, pour ce faire, établir les priorités et rendre des comptes sur les résultats, ce qui en soi suppose un certain nombre de mesures.

Premièrement, il importera de définir plus rigoureusement les principes de la surveillance exercée par le FMI. Jusqu'à maintenant, bien que les déséquilibres et les politiques économiques engendrant des distorsions aient souvent été signalés dans les examens des économies membres en vertu de l'article IV, certaines critiques ont été formulées à l'égard des activités de surveillance du Fonds,



à savoir leur incapacité de réduire la probabilité de crises ou de promouvoir la stabilité. De plus, le Fonds a hésité à prendre des mesures énergiques lorsqu'il a constaté que des pays ne respectaient pas leurs obligations et, surtout, que des pays appliquaient des politiques qui nuisent aux autres membres, voire à la stabilité du système monétaire international. Dans ses efforts pour accroître l'efficacité de sa surveillance, le FMI est confronté au défi d'arriver à un juste équilibre entre son rôle de « conseiller de confiance » auprès des gouvernements et ses responsabilités centrales qui consistent à soutenir le bon fonctionnement de l'économie mondiale.

Deuxièmement, le Fonds doit se doter d'une démarche opérationnelle plus claire. Il doit adopter des règles particulières permettant d'indiquer avec précision comment il s'acquittera de ses responsabilités en assurant la surveillance des politiques financières et monétaires et celles régissant le taux de change et le secteur financier et en recensant les cas où les politiques économiques et financières nationales sont susceptibles d'engendrer des retombées internationales négatives. Ces règles devraient préciser les mesures à prendre lorsque l'on constate que des pays pratiquent la manipulation des devises ou la dévaluation de surenchère – activités interdites par les statuts du Fonds – et fournir un fondement solide des mesures à prendre pour corriger la situation.

Dans un tel contexte, je veux souligner les efforts constants du personnel et des administrateurs du Fonds qui se penchent sur la Décision de 1977 sur la surveillance des politiques de change, ce qui devrait aboutir à une compréhension plus claire et plus efficace des responsabilités des membres du FMI ainsi que du rôle du FMI en matière de soutien du système financier international.

Troisièmement, une reddition de comptes claire sur les résultats, fondée sur les priorités convenues et entérinées par les membres du Fonds, doit être instaurée. Signalons à cet égard que l'entente conclue lors de la dernière réunion du CMFI portant la présentation d'un nouveau rapport annuel sur la surveillance bilatérale et multilatérale constitue un pas dans la bonne direction. Ainsi, le directeur général, le Conseil d'administration et le personnel seraient tenus responsables de la qualité de la surveillance. Nous avons hâte d'unir nos efforts à ceux des autres membres du Fonds, du directeur général et du personnel du FMI pour élaborer le premier rapport dans lequel seront indiquées les priorités clés du Fonds en matière de surveillance pour l'année à venir.

Cette démarche instaurée dans le cadre des activités permanentes de surveillance multilatérale et bilatérale du Fonds, jumelée à l'utilisation efficace de mécanismes novateurs comme l'exercice courant sur les déséquilibres mondiaux, contribuera pour beaucoup au renforcement du rôle du FMI en matière de promotion de la stabilité du système international.

L'avenir

Dans le cadre des efforts de revitalisation du FMI, les succès connus lors de la réunion de Singapour sont réels et importants. Les progrès réalisés au titre de la réforme des quotes-parts amélioreront sensiblement la structure de gouvernance du Fonds. Toutefois, la réforme du FMI va au-delà de la seule réforme des quotes-parts. En effet, nous devons poursuivre un important programme dans les domaines de la surveillance, du financement du Fonds ainsi que de la prévention et du règlement des crises avant que le FMI puisse devenir l'institution internationale moderne et représentative dont le monde a besoin pour préserver la stabilité financière mondiale. Nous pouvons certes nous féliciter des réalisations de la rencontre de Singapour, mais nous devons continuer de déployer des efforts pour relever les importants défis qui restent.



Annexe 2

Déclarations préparées pour le Comité du développement des conseils des gouverneurs de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international

L'honorable James M. Flaherty, ministre des Finances du Canada

Pour le compte d'Antigua-et-Barbuda, des Bahamas, de la Barbade, de Belize, du Canada, de la Dominique, de la Grenade, de l'Irlande, de la Jamaïque, de Saint-Kitts-et-Nevis, de Sainte-Lucie et de Saint-Vincent-et-les-Grenadines

Washington, DC Le 23 avril 2006

Je trouve remarquable que l'un des principaux thèmes abordés par les ministres au cours de la fin de semaine soit semblable à l'une des grandes priorités nationales du gouvernement que je représente. J'aimerais particulièrement souligner l'engagement du gouvernement du Canada à renforcer son régime de gouvernance publique dans le but d'accroître l'imputabilité. L'imputabilité est un enjeu planétaire qui transcende les frontières nationales. Compte tenu de leurs mandats et des relations qu'elles entretiennent avec leurs membres, les institutions issues des accords de Bretton Woods ont un rôle important à jouer pour promouvoir l'imputabilité et la saine gouvernance.

Le renforcement de l'imputabilité constitue une responsabilité partagée. Les pays donateurs et les pays en développement doivent unir leurs efforts pour que l'aide soit utilisée efficacement de manière à produire des résultats concrets en matière de développement. Il est essentiel de surveiller adéquatement les politiques pour continuer à mettre en œuvre notre engagement à atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Ces dernières années, nous avons noté un raffermissement de la collaboration entre la Banque, les Nations Unies et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) au chapitre de l'élargissement du cadre mondial de surveillance pour suivre les progrès vers la réalisation de chacun des OMD. Cependant, nous pouvons faire davantage pour améliorer le processus.

La mesure des résultats

La mesure des résultats est un élément fondamental du paradigme du développement. Il est essentiel de recueillir des données exactes, à jour et utiles pour bien comprendre les progrès réalisés et les défis qui subsistent. Des statistiques à jour et fiables constituent des éléments essentiels d'un programme axé sur les résultats.

Puisque la capacité des pays de recueillir et d'évaluer des statistiques est cruciale dans le cadre des efforts pour suivre la progression vers l'atteinte des OMD, nous devons continuer d'appuyer le Programme de renforcement des capacités statistiques de la Banque.

Dans le cadre de l'approche du Canada en matière de développement, l'Agence canadienne de développement international et Statistique Canada collaborent plus étroitement pour aider les pays en développement à raffermir leurs systèmes statistiques, leurs capacités institutionnelles et leur planification. La solidité des organismes statistiques des pays doit être évaluée périodiquement



et appuyée par une aide technique accrue. Compte tenu de l'importance de la capacité statistique de chaque pays pour surveiller la progression vers l'atteinte des OMD, nous souhaitons que cette capacité soit évaluée périodiquement dans le contexte des stratégies d'aide-pays.

L'atteinte des OMD – Une responsabilité partagée

À quelque point de vue que ce soit, nous sommes encore loin d'atteindre les OMD dans plusieurs régions du monde. Nous nous réjouissons que, globalement, des progrès importants aient été effectués, en partie à cause du contexte économique relativement favorable. Cependant, nous craignons que ces progrès soient inégalement répartis entre les divers pays et régions et que plusieurs pays soient laissés pour compte, particulièrement en Afrique subsaharienne. Au cours de la courte période qui nous sépare de 2015, il est évident que nous devons redoubler d'efforts pour que la promesse des OMD se réalise pour les citoyens les moins bien nantis du monde.

Le Canada est fermement déterminé à unir ses efforts à ceux des pays développés et en développement, dans un contexte d'imputabilité mutuelle, afin d'atteindre les OMD d'ici l'année cible 2015. Cet objectif nécessitera de plus grands efforts de la part des pays développés pour accroître l'efficacité de l'aide et pour veiller à ce qu'elle soit fournie de manière à appuyer le renforcement des structures de gouvernance des pays en développement. Il exigera également des efforts de la part des pays en développement, qui devront renforcer la gouvernance et l'imputabilité, gérer leur économie plus efficacement et poursuivre leur action quant à leurs stratégies nationales de réduction de la pauvreté.

L'Irlande a également effectué des progrès pour s'assurer d'une meilleure efficacité des sommes qu'elle verse sous forme d'aide. Elle s'est fixé comme objectif d'accroître l'aide internationale pour la porter à 0,5 % de son produit intérieur brut (PIB) en 2007 et à 0,7 % en 2012. Elle est en bonne voie d'atteindre ces objectifs, l'aide fournie en 2006 devant représenter 0,47 % de son PIB. L'aide financière fournie par l'Irlande a augmenté de plus de 24 % en 2006, ce qui représente la hausse la plus importante jamais apportée en une seule année à son montant. Le budget de l'Irlande au titre de l'aide publique au développement (APD) a plus que quadruplé au cours de la dernière décennie, et il est passé de 0,30 % du PIB en 1996 à 0,47 % en 2006.

Le Canada et l'Irlande ont tous deux appuyé l'Initiative d'allégement de la dette multilatérale, qui a été mise en œuvre par le Fonds monétaire international (FMI) et l'est actuellement par l'Association internationale de développement (IDA) et le Fonds africain de développement. Les deux pays sont déterminés à maintenir les capacités de financement de ces institutions. L'Irlande agira en ce sens en versant intégralement sa part des fonds requis par l'Initiative en 2006. De son côté, le Canada a déjà payé sa part des coûts liés au FMI. Il sera essentiel de veiller à ce que cet allégement de la dette dégage des sommes pour des investissements importants dans des domaines tels que la santé et l'éducation. Dans ce contexte, nous voudrions veiller à ce que l'Initiative et le Cadre de soutenabilité de la dette qui s'y rattache n'entraînent pas d'incidences négatives sur l'acheminement des transferts de fonds aux pays en développement.

Nous devons veiller à ce que cette aide soit utilisée de façon efficace, toute hausse de son montant devant s'accompagner d'une réduction correspondante de la pauvreté. L'imputabilité mutuelle des pays donateurs et bénéficiaires est cruciale pour promouvoir l'esprit de partenariat établi dans le Consensus de Monterrey. D'une part, il faut que les pays en développement améliorent leurs résultats pour attirer un soutien financier, sous forme tant d'APD que d'investissements du secteur privé, et qu'ils intensifient la mobilisation de leurs ressources nationales. D'autre part, il faut que les donateurs améliorent leurs efforts pour aider les pays en développement à mettre au point leurs propres



stratégies de réduction de la pauvreté, qu'ils fassent correspondre l'aide aux priorités des pays en développement et qu'ils coordonnent leurs efforts d'aide entre eux et avec les pays bénéficiaires. La Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide, adoptée en 2005, énonce un plan directeur pratique, axé sur l'action, dans le but d'accroître la qualité de l'aide et d'améliorer son incidence sur le développement. À l'échelle internationale, la Déclaration constitue un mécanisme par lequel les pays donateurs et bénéficiaires de l'aide sont mutuellement responsables du respect des engagements liés aux partenariats. Au niveau des pays, elle encourage les pays donateurs et les partenaires à évaluer conjointement leur progression commune pour mettre en œuvre les engagements convenus au chapitre de l'efficacité de l'aide.

Je tiens également à réitérer l'importance d'efforts plus concentrés, dans le contexte du Programme de Doha pour le développement sous l'égide de l'Organisation mondiale du commerce, pour veiller à ce que les pays en développement aient accès aux marchés, ce qui constitue un élément clé pour garantir la croissance économique nécessaire à l'atteinte des OMD. Depuis le début du Cycle de négociations de Doha en 2001, de graves problèmes ont surgi et d'importants jalons n'ont pas été respectés. De toute évidence, nous devons effectuer d'importants progrès dans le cadre de ces négociations afin de tenir les promesses du Programme de Doha, pour le plus grand avantage des pays en développement. Nous devons unir nos efforts pour atteindre notre objectif qui consiste à réduire sensiblement les droits de douane et les subventions à l'agriculture d'ici la fin de l'année. Nous prévoyons que le FMI et la Banque mondiale raffermiront leur engagement en vertu du programme « Aide pour le commerce », à titre d'élément nécessaire et complémentaire pour aider les pays à profiter d'une plus grande libéralisation des échanges.

Le défi de la gouvernance

La composition du portefeuille de prêts de la Banque a évolué au cours de la dernière décennie, en faveur des pays qui ont fait la preuve qu'ils sont déterminés à utiliser efficacement l'aide. Nous savons que des politiques, des institutions et une gouvernance solides sont autant de facteurs essentiels pour assurer l'efficacité de l'aide. Les pays qui ont de bons résultats à ce chapitre peuvent absorber des niveaux d'aide plus élevés et ont de bonnes chances d'être plus efficaces pour convertir l'aide en croissance économique et en mesures de réduction de la pauvreté.

Le soutien efficace du développement dans les pays qui ont de piètres résultats au chapitre de la gouvernance demeure un important problème pour la Banque mondiale. La Banque estime que la corruption est l'un des plus grands obstacles au développement socioéconomique. La corruption nuit au développement en portant atteinte à la primauté du droit et en ébranlant l'assise institutionnelle sur laquelle repose la croissance économique. Les effets nuisibles de la corruption sont particulièrement importants pour les moins bien nantis, car ces derniers sont le plus durement touchés par le ralentissement de l'économie, ils dépendent le plus des services publics et ils sont le moins capables d'assumer les coûts supplémentaires qui découlent de la corruption, de la fraude et du détournement de la richesse économique.

Pendant que la Banque continue de s'attaquer au problème de la gouvernance, nous devons veiller à ce qu'elle applique une approche plus claire et des politiques plus uniformes aux pays membres emprunteurs lorsque de piètres résultats en matière de gouvernance, notamment la corruption, sont considérés comme présentant un risque important. À cette fin, nous espérons que le Conseil d'administration examinera rapidement une série de lignes directrices qui orienteront les activités de la Banque dans les pays à risque élevé.



Une stratégie pour les pays à revenu intermédiaire

J'aimerais également aborder la question des pays à revenu intermédiaire, qui progressent vers l'atteinte des OMD. Dans le Rapport de suivi mondial, on donne en exemple le secteur de l'éducation, où l'on note des améliorations importantes sur le plan de l'achèvement du cycle primaire par les enfants. Cependant, il subsiste d'importantes inégalités au sein de ces pays, et nous ne pouvons nous permettre de faire preuve de complaisance.

Bien que le rôle de la Banque dans les pays à faible revenu soit bien compris, son rôle dans les pays à revenu intermédiaire est plus complexe. Bon nombre de ces pays ont accès à d'autres sources de financement qui échappent aux pays à faible revenu. Puisqu'une majorité des moins bien nantis du monde résident dans des pays à revenu intermédiaire, la Banque doit y maintenir sa participation; toutefois, son engagement doit manifestement présenter un avantage comparatif. L'insistance de la Banque mondiale sur la réduction de la pauvreté doit être le critère déterminant de ses efforts dans ces pays.

À notre avis, la stratégie de la Banque à l'égard des pays à revenu intermédiaire peut être améliorée à plusieurs égards. La Banque a reconnu que ses méthodes opérationnelles complexes constituent un fardeau pour les pays emprunteurs, et elle a fait récemment des progrès pour réduire le coût des opérations, accélérer la prestation de l'aide et réduire ou éliminer les conditions rattachées aux opérations d'investissement. Il faudra toutefois faire d'autres progrès pour simplifier les acquisitions et le versement des fonds. Une plus grande attention doit être accordée au rôle de la Banque en ce qui concerne la synthèse et la diffusion du savoir et des conseils aux pays à revenu intermédiaire.

Un autre dossier qui exige des progrès immédiats est celui de la réforme du secteur financier. Un secteur financier vigoureux constitue le meilleur moyen de défense des pays contre les crises financières et leurs effets sur les citoyens les plus pauvres. Il est également nécessaire pour canaliser l'aide financière vers les moins bien nantis, afin de leur permettre de s'aider eux-mêmes. Bien que bon nombre de pays à revenu intermédiaire aient obtenu, pendant des années, des prêts de la Banque pour assurer la réforme de leur secteur financier, ils n'ont pas réussi à mettre sur pied un secteur financier solide. En définissant sa stratégie de développement du secteur financier dans les pays à revenu intermédiaire, la Banque doit fixer des résultats à atteindre, notamment un assainissement du bilan du secteur bancaire et l'augmentation des prêts aux petites et moyennes entreprises.

Une approche axée sur les résultats à l'intention des pays à revenu intermédiaire signifie qu'au fil des ans nous devrions constater que ces pays dépendent de moins en moins de l'aide financière et qu'ils sont en mesure d'attirer plus d'investissements privés, notamment par le biais de l'investissement direct étranger (IDE). À l'heure actuelle, seulement cinq marchés émergents se partagent 60 % de l'ensemble de l'IDE destiné aux pays en développement. Je souhaite que la Banque axe ses travaux sur l'augmentation du nombre de pays bénéficiaires d'IDE important au cours de la prochaine décennie.

La réponse aux besoins des petits États

Dans nos efforts de promotion du programme de développement, nous ne pouvons négliger les défis particuliers que doivent relever les petits États, y compris ceux des Caraïbes. Nous savons que ces États sont très sensibles aux dommages causés par les ouragans qui se succèdent, particulièrement dans leurs zones côtières de faible élévation. Une attention immédiate est requise pour les petits États insulaires, afin de les aider à atténuer les risques de catastrophes naturelles. À cette fin, les efforts déployés par la Banque mondiale pour étudier d'éventuels régimes d'assurance des actifs publics et les



travaux de la Société financière internationale visant à trouver de nouvelles façons d'assurer les résidences privées sont d'une importance critique. Nous continuerons d'appuyer l'élaboration, par la Banque, de cette nouvelle approche d'ensemble pour l'assurance en cas de catastrophe dans les Caraïbes et d'autres petits États, et nous invitons d'autres pays donateurs et le secteur privé à soutenir ces efforts.

Un défi à plus long terme consiste à transférer les technologies existantes et nouvelles requises pour l'adaptation à de nouvelles conditions météorologiques, particulièrement dans les secteurs essentiels liés à l'agriculture et à la gestion des ressources en eau. Cependant, ces pays sont également confrontés à d'autres défis, notamment : l'érosion plus rapide que prévu des préférences commerciales, qui nuit beaucoup à plusieurs petits États; les problèmes de conformité à une réglementation plus rigoureuse des services financiers; et le problème sous-jacent des petits marchés nationaux, qui est aggravé par l'éparpillement géographique. Ce dernier problème entraîne des coûts unitaires élevés, élimine les possibilités d'économies d'échelle, hausse les coûts de transport et mine les efforts visant à promouvoir l'intégration régionale. La Banque mondiale doit jouer un rôle important pour aider les petits États insulaires à relever ces défis.



Singapour

Le 18 septembre 2006

Ces réunions sont une chance unique de réfléchir sur nos réalisations et surtout sur les dossiers qui méritent un redoublement d'efforts. Dans un esprit collectif, nous avons passé une grande partie de la fin de semaine à discuter des moyens à prendre pour créer et maintenir le rythme en vue d'obtenir des résultats concrets en matière de développement dans le cadre des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD).

Gouvernance et corruption

L'obligation de rendre compte et l'efficacité sont des thèmes fondamentaux de nos discussions cette fin de semaine. Hier, nous avons eu des discussions très positives sur la réforme des quotes-parts et l'amélioration de la surveillance au Comité monétaire et financier international (CMFI). Ces échanges favoriseront une plus grande efficacité et une meilleure représentativité du Fonds monétaire international (FMI). Au sein de ce comité, nous avons particulièrement insisté sur le fait que la promotion d'une saine gouvernance – notamment la lutte contre la corruption – et l'obligation mutuelle de rendre compte sont au nombre des efforts essentiels pour accélérer les progrès en vue d'atteindre les OMD. Nous savons que l'aide au développement est moins efficace dans les pays aux prises avec des problèmes de faible gouvernance. Je crois que nous avons fait des progrès intéressants au cours des derniers mois, mais il reste des défis importants.

En bout de ligne, nous devons reconnaître que seuls les pays – dirigés par leurs propres gouvernements – peuvent fournir le leadership et la prise en charge nécessaires pour consolider la gouvernance. Cependant, les pays donateurs et les organismes internationaux peuvent et doivent participer à ce processus. L'aide au développement doit appuyer la capacité de gouvernance de nos partenaires et l'obligation de rendre compte de l'utilisation des ressources publiques.

La Banque mondiale a fait la preuve de leadership en matière de gouvernance et de lutte à la corruption. Nous soulignons les efforts qu'elle a déployés depuis notre rencontre du printemps dernier afin de mettre au point une stratégie globale pour promouvoir une approche transparente plus cohérente et axée sur les résultats. À l'avenir, nous devons mieux comprendre les défis que posent une faible gouvernance et la corruption dans le processus de développement et nous devons mieux préciser la façon dont la Banque peut s'y prendre pour corriger efficacement la situation. En outre, il faudra établir des lignes directrices opérationnelles claires pour mieux comprendre le processus décisionnel lié au soutien de la Banque mondiale dans les cas où une faible gouvernance et la corruption représentent des risques réels.

Dans les pays où la corruption pose problème, nous devons appliquer des règles plus précises sur les conditions d'engagement de la Banque. Nous demandons encore une fois à la Banque de maintenir son engagement même dans les pays où la corruption représente un important problème, parce que sans les efforts de la Banque, les progrès pourraient être minces. Mais la Banque mondiale ne peut régler seule ces problèmes, et nous préconisons une démarche progressive soutenue pour établir une approche commune afin d'éliminer la corruption, avec d'autres pays donateurs, de même qu'avec les banques multilatérales de développement.



En effet, nous devons tous combattre la corruption. Les institutions internationales doivent veiller à ce que leurs activités internes respectent des critères d'intégrité rigoureux et que leur intervention dans les pays membres contribue à une saine gouvernance. Les pays développés doivent prêcher par l'exemple en faisant en sorte que les activités de leurs gouvernements et de leurs sociétés soient des modèles de transparence et de responsabilité.

Efficacité de l'aide au développement

Le Canada, l'Irlande et les Antilles du Commonwealth s'engagent fermement à unir leurs efforts à ceux d'autres pays dans un contexte de responsabilité mutuelle afin d'atteindre les OMD d'ici l'année cible 2015. Pour atteindre ces objectifs, les pays en développement devront, en plus de raffermir la gouvernance et l'obligation de rendre compte, gérer efficacement leurs économies et effectuer le suivi de leurs stratégies nationales de réduction de la pauvreté. Pour leur part, les pays donateurs doivent accroître l'efficacité de leur aide au développement. Il est essentiel d'assurer la prévisibilité des apports d'aide pour permettre aux partenaires en développement de s'engager envers des mesures essentielles de réforme et de renforcement des capacités. Les pays en développement doivent également bénéficier d'engagements à plus long terme dans les domaines fondamentaux du financement, tout particulièrement ce qui touche la prestation de services aux plus démunis.

Nous exhortons les pays donateurs à réduire le fardeau de gestion de l'aide, plus particulièrement pour les États les plus démunis et les plus petits, conformément aux engagements pris en vertu de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide. Les progrès dans ce dossier sont importants pour garantir de meilleurs résultats sur le terrain. La Banque doit tirer des leçons de sa récente expérience en Afrique et continuer de préconiser une amélioration de l'alignement, de l'harmonisation et de la coordination des pays donateurs. À cet égard, nous encourageons l'intensification des efforts déployés récemment par la Banque mondiale pour préparer des stratégies d'aide conjointe avec d'autres pays donateurs, d'après des stratégies nationales de développement, notamment des cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté. Puisque la collecte de statistiques exactes et opportunes est essentielle pour une meilleure compréhension des progrès réalisés et des défis à relever, je réitère ma suggestion antérieure, c'est-à-dire évaluer périodiquement la capacité statistique des pays dans le contexte des stratégies d'aide par pays.

Investir dans les gens

À l'heure actuelle, on dénombre 115 millions d'enfants qui ne sont jamais allés à l'école et 130 autres millions qui ne termineront jamais leurs études primaires. Pourtant, nous savons que l'investissement dans l'éducation de base est essentiel pour obtenir des résultats significatifs et durables en vue de réduire la pauvreté. Le Canada estime que la communauté internationale a un rôle important à jouer pour faire progresser les efforts en vue d'augmenter le nombre d'inscriptions à l'école et les taux d'achèvement des études primaires. Il faudra des investissements dans la construction d'écoles, dans la formation du personnel et dans les salaires, dans le matériel pédagogique et dans les programmes d'encouragement pour inciter les parents à inscrire leurs enfants à l'école.



L'investissement du Canada dans l'éducation de base en Afrique a presque quadruplé depuis 2000, atteignant 100 millions de dollars par année en 2005. Cette situation a donné des résultats concrets : elle a contribué pour plus de 9 millions d'inscriptions supplémentaires dans les écoles primaires, dont plus de la moitié d'entre elles pour des filles. Nous continuerons d'investir dans l'éducation pour les enfants de l'Afrique et nous intensifierons le financement bilatéral pour le porter à 150 millions par année au cours des quatre prochaines années. En outre, le Canada appuie fermement l'initiative accélérée Éducation pour tous (IAEPT), qui encourage les pays donateurs et bénéficiaires à œuvrer dans un esprit de partenariat en vue d'atteindre les OMD dans le domaine de l'éducation. Le Canada a annoncé récemment une nouvelle contribution de 25 millions de dollars au titre d'un engagement multilatéral dans l'IAEPT. Cette aide s'ajoute aux 46 millions que le Canada s'est engagé à verser dans le cadre de son programme bilatéral d'aide au développement pour l'initiative Éducation pour tous.

Plus de 7 millions de personnes décèdent annuellement de maladies infectieuses, tels le pneumocoque, le paludisme, le VIH/sida et la tuberculose, en grande partie dans les pays pauvres. Ces pertes de vie et le fardeau économique que la maladie impose aux familles, de même que les répercussions sur le développement économique national ajoutent à ces pertes de vie. Nous avons consacré une bonne partie de l'année dernière à examiner certaines propositions novatrices en matière de financement pour relever les défis au chapitre du développement international, tout particulièrement dans le domaine de la santé à l'échelle mondiale. À cette fin, le projet pilote d'un mécanisme de garantie de marché nous semble particulièrement prometteur. Le Canada est disposé à verser 100 millions de dollars pour appuyer ce projet, qui devrait être lancé à la fin de l'année, dans le but de mettre au point des vaccins. Nous pressons les pays donateurs d'appuyer un projet pilote concernant le mécanisme de garantie du marché pour trouver un vaccin contre le pneumocoque en fournissant les engagements financiers nécessaires pour le démarrage de cet important projet dès cette année.

Compte tenu que l'égalité des sexes demeure un domaine auquel il faut s'attarder, nous sommes encouragés par l'attention et les efforts renouvelés de la Banque mondiale pour faire progresser le dossier de l'habilitation économique des femmes afin de favoriser la croissance, de réduire la pauvreté et de respecter les OMD. À notre avis, l'égalité des sexes constitue un domaine dans lequel la Banque jouit d'un avantage comparatif et peut appliquer un leadership vigoureux.

Renouvellement du programme commercial

Le Cycle de Doha pour le développement a été perçu par plusieurs comme un débouché en vue d'intégrer davantage les pays en développement aux systèmes commerciaux multilatéraux. Bien que nous soyons conscients de l'impasse, nous continuons de croire qu'un résultat négocié à l'égard de ce cycle constituerait la meilleure façon de mettre en valeur le potentiel commercial comme outil de développement. Nous sommes disposés à collaborer avec d'autres pays membres de l'Organisation mondiale du commerce et avec son directeur général pour trouver des débouchés. D'ici là, nous encourageons tous les pays donateurs à respecter leurs engagements d'aide au commerce et à appuyer le raffermissement soutenu du cadre amélioré de gestion à titre de mécanisme de collaboration efficace pour la détermination, la prestation et l'évaluation de l'aide au commerce. Nous espérons également que la Banque mondiale et le FMI continueront de défendre la libéralisation du commerce et d'appuyer l'avancement du programme d'aide au commerce.



Réduction de la dette

La communauté du développement international a fait d'énormes progrès en vue de réduire la dette des pays les plus pauvres. L'Initiative d'allègement de la dette multilatérale a été appliquée par le FMI en janvier 2006 et par l'Association internationale de développement (IDA) en juillet 2006. Nous avons toutes les raisons de croire que cette initiative sera bientôt mise en œuvre par le Fonds africain de développement (FAfD).

Le Canada et l'Irlande appuient fermement les travaux en cours qui visent à alléger les fardeaux insoutenables de la dette dans les pays à faible revenu. Dans ce contexte, il est important de s'assurer que l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale se traduise par une augmentation des ressources affectées au développement. À cette fin, les institutions financières internationales doivent être entièrement dédommagées pour les coûts de l'initiative et les fonds doivent s'ajouter à cette somme. Nous nous engageons à maintenir la capacité de financement du FMI, de l'IDA et du FAfD, car ces institutions sont chargées de la mise en œuvre de l'initiative. L'Irlande verse directement sa part des frais rattachés à l'initiative à l'IDA. Le Canada a déjà versé sa part des frais liés à l'initiative au FMI et il commencera à effectuer ses paiements à l'IDA et au FAfD comme prévu.

Toutefois, l'une des préoccupations croissantes porte sur le fait qu'une importante réduction de la dette engendre des possibilités d'emprunt d'envergure dans certains pays, et, si elles ne sont pas gérées avec prudence, ces possibilités pourraient rapidement être accaparées par des fonds nouveaux improductifs. Ces fonds pourraient nuire aux récents efforts visant à maintenir la pérennité de la réduction de la dette en vertu du cadre de la Banque mondiale et du FMI pour la gestion durable de la dette et se traduire par une nouvelle accumulation rapide de dettes dans les pays pauvres. Nous croyons qu'il est possible et nécessaire de faire davantage pour briser le cycle « prêter et renoncer » et assurer la viabilité à long terme de la dette. L'examen à mi-période de la Quatorzième reconstitution des ressources sera important pour faire progresser ce dossier. Les emprunteurs devront également accroître leur capacité de gestion de la dette, domaine dans lequel la Banque mondiale peut fournir une expertise. Les créanciers doivent également faire leur part. Une approche coordonnée de tous les créanciers, d'après l'analyse qui sous-tend le cadre de gestion durable de la dette, pourrait aider à atténuer le risque d'emprunts excessifs.

États fragiles

Le Canada se réjouit du soutien permanent de la Banque mondiale à l'égard des États fragiles, y compris dans des situations postérieures à des conflits. Le Canada vient activement en aide à un certain nombre d'États fragiles, grâce à de vastes programmes d'aide au développement, par exemple en Afghanistan et à Haïti.

Bien qu'il soit évident que la Banque ait fait des progrès considérables dans son intervention auprès des États fragiles au cours des quatre dernières années, il faudra en faire davantage. Le Canada collabore avec la Banque pour mettre sur pied une initiative de partenariat et de connaissances à l'intention des États fragiles pour parfaire et raffermir les connaissances en matière de démarches efficaces dans ces pays. Il faudra intensifier les efforts dans le système d'attribution de l'aide de la Banque. Bien que nous appuyions un système d'attribution fondé sur le rendement pour déterminer le volume d'aide de l'IDA, nous croyons qu'il est possible d'améliorer le système pour être davantage en mesure de répondre aux problèmes spéciaux liés à la fragilité des États. Dans ce contexte, l'examen à mi-période de la Quatorzième reconstitution des ressources de l'IDA fournit une occasion de faire des progrès réels en prévision de la Quinzième reconstitution.



Même s'il est possible de continuer d'améliorer les travaux de la Banque au titre de la constitution d'États, de la gouvernance et du renforcement de la capacité, la Banque représente une véritable valeur ajoutée dans ce domaine. Ces secteurs exigent un engagement à long terme et des investissements soutenus pour l'atteinte de résultats durables. La prévisibilité des fonds de la Banque grâce à l'IDA et l'orientation à long terme lui ont permis d'assumer le rôle de chef de file dans ce domaine.

Pays partenaires de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement

Nous saluons la récente évaluation de la Banque mondiale au sujet de son rôle au sein des pays partenaires de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement. L'engagement de la Banque doit reposer sur son avantage comparatif et la réduction de la pauvreté doit demeurer au centre des efforts de ces pays. Dans cet ordre d'idées, la Banque doit continuer de collaborer plus efficacement avec d'autres intervenants internationaux, y compris le FMI, les donateurs bilatéraux et le secteur privé pour élaborer une vaste stratégie qui orientera son intervention dans ces pays à plus long terme.

À titre de mesure de la réussite, ces pays doivent devenir moins dépendants de l'aide au fil des ans et être davantage en mesure d'attirer le financement du secteur privé, y compris l'investissement direct étranger (IDE). À l'heure actuelle, cinq économies de marché émergentes contribuent pour 60 % de toutes les sommes versées sous forme d'IDE dans les pays en développement. La Banque doit s'employer à accroître le nombre de bénéficiaires qui touchent des fonds d'IDE au cours de la prochaine décennie.

Satisfaction des besoins des petits États

Dans nos efforts de promotion du programme de développement, nous ne pouvons négliger les défis particuliers que doivent relever les petits États, y compris ceux des Antilles. La communauté internationale, dirigée par la Banque mondiale, doit jouer un rôle plus soutenu pour aider les petits États à se positionner pour réussir au sein de l'économie mondiale. Malgré la forte progression de l'économie mondiale ces dernières années, la croissance économique des petits États n'a pas gardé le rythme des plus grands pays à revenu faible et moyen. Dans certains cas, cette situation découlait de l'érosion plus rapide que prévu des préférences commerciales. Par conséquent, bon nombre de ces économies n'atteindront pas les OMD. Pour corriger la situation, il faudra absolument améliorer l'analyse des options de croissance, de compétitivité, de diversification de l'économie et de commerce international.

La perte soutenue de compétences essentielles dans les petits États à la suite de la migration doit également être corrigée. Le soutien du perfectionnement des ressources humaines est vital, à mesure que ces pays augmentent leurs exportations de services et accroissent leurs activités dans les secteurs où ils sont concurrentiels. Pour ce qui est de la question des versements, qui constitue une source importante de devises et de capital pour bon nombre de petits États, nous encourageons la Banque à poursuivre ses travaux avec d'autres institutions financières internationales et pays partenaires pour mieux comprendre ces accords et faciliter ces transferts.



Les petits États insulaires que je représente demeurent menacés par des catastrophes naturelles. La Banque doit poursuivre ses travaux dans ces pays et auprès de ses partenaires pour atténuer ces risques. Nous continuons d'appuyer la Banque dans ses efforts d'élaboration d'une nouvelle approche à l'égard d'un mécanisme d'assurance complète contre les catastrophes dans les Antilles et dans d'autres petits États, et nous invitons d'autres pays donateurs et le secteur privé à soutenir ces efforts. Un défi à plus long terme consiste à transférer les technologies existantes et nouvelles requises pour les adapter à de nouveaux modèles météorologiques, plus particulièrement dans des secteurs liés à l'agriculture et à la gestion des ressources en eau. Nous appuyons fermement le plan de la Banque qui vise à élargir les travaux d'analyse afin d'élaborer des outils de dépistage pour évaluer la nature des risques météorologiques dans le cadre de projets de développement, renforcer la capacité des institutions et des collectivités de mieux faire face au risque de catastrophes naturelles, et appuyer l'élaboration d'outils plus novateurs au chapitre de la gestion des risques.



Annexe 3

Communiqués du Comité monétaire et financier international du Conseil des gouverneurs du Fonds monétaire international

Washington, DC

Le 22 avril 2006

1. Le Comité monétaire et financier international a tenu sa treizième réunion à Washington le 22 avril 2006, sous la présidence de M. Gordon Brown, Chancelier de l'échiquier du Royaume-Uni.

Économie mondiale et marchés financiers – Perspectives, risques et riposte

2. Le Comité note avec satisfaction que la croissance de l'économie mondiale reste vigoureuse, en dépit de la hausse des cours du pétrole. L'expansion s'étend à davantage de régions et la croissance mondiale devrait rester vigoureuse au cours des prochaines années. L'inflation et les anticipations inflationnistes demeurent bien maîtrisées – mais il convient de rester vigilant, car les capacités excédentaires sont en baisse. Le Comité note que la persistance de cours du pétrole élevés et instables, la possibilité d'un changement brutal des conditions de financement sur les marchés internationaux, la montée du protectionnisme et le risque de pandémie de grippe aviaire pourraient entraîner une révision à la baisse des perspectives. Les principaux risques présentés par des facteurs de vulnérabilité fondamentaux, notamment l'aggravation des déséquilibres mondiaux, n'ont pas encore été affrontés de façon globale.
3. Le Comité réaffirme qu'une action visant à résorber les déséquilibres mondiaux de manière ordonnée à moyen terme est une responsabilité partagée et sera plus profitable pour les pays membres et la communauté internationale que des actions individuelles. Si des progrès ont été accomplis, il est nécessaire d'agir de manière plus concertée et soutenue – chaque pays jouant son rôle – pour réduire les risques à moyen terme qui sont liés aux déséquilibres. Après la conférence sur les déséquilibres mondiaux qui s'est tenue au FMI le 21 avril, le Comité confirme que la stratégie arrêtée pour s'attaquer aux déséquilibres reste valable. Ses principaux éléments sont les suivants : augmenter l'épargne nationale aux États-Unis – avec des mesures qui réduisent le déficit budgétaire et stimulent l'épargne privée; opérer des réformes structurelles pour soutenir le potentiel de croissance et dynamiser la demande intérieure dans la zone euro et dans plusieurs autres pays; poursuivre les réformes structurelles, dont le redressement des finances publiques, au Japon; permettre une flexibilité accrue des changes dans plusieurs pays émergents d'Asie en situation d'excédent, et promouvoir une absorption efficiente du surcroît de recettes pétrolières dans les pays exportateurs de pétrole appliquant une politique macroéconomique solide. Étant donné la multiplicité des liens entre les économies, tous les pays et régions auront un rôle à jouer en assouplissant leur économie et en s'adaptant à l'évolution de la demande mondiale. Le Comité demande donc au FMI de travailler en consultation avec les autorités nationales sur des modalités visant à encourager la réduction des déséquilibres, et il demande qu'un rapport lui soit soumis à sa prochaine réunion. Plus généralement, les nouvelles consultations multilatérales, présentées dans le rapport du Directeur général sur la mise en oeuvre de la stratégie à moyen terme du FMI, peuvent jouer un rôle en promouvant une action multilatérale.



4. Le Comité salue les mesures déjà prises pour faire face aux contraintes de capacités dans la production pétrolière. Afin de consolider ces acquis, il appelle à prendre de nouvelles mesures pour améliorer l'équilibre entre l'offre et la demande à moyen terme sur les marchés pétroliers, les producteurs et les consommateurs de pétrole, ainsi que les compagnies pétrolières jouant tous leur rôle, notamment en renforçant leur dialogue. Le Comité souligne qu'il importe d'accroître l'investissement dans les capacités en amont et en aval, de promouvoir l'efficacité énergétique, les économies d'énergie et les sources d'énergie de remplacement, de réduire les subventions aux produits pétroliers et de continuer d'améliorer la qualité et la transparence des données sur le marché pétrolier. À sa prochaine réunion, le Comité passera en revue les progrès accomplis sur ces différents fronts.
5. Il demeure crucial de renforcer les positions budgétaires à moyen terme pour soutenir la croissance et la stabilité, et pouvoir mieux résister à des chocs futurs. Il convient de tirer davantage parti de l'expansion économique pour réduire les déficits budgétaires et opérer les réformes qui permettront d'assurer la viabilité des systèmes de retraite et de santé. Le Comité souligne aussi qu'il est essentiel d'accélérer l'élimination des obstacles à la croissance sur les marchés du travail et de produits, et d'améliorer plus vite le climat des affaires et de l'investissement, pour profiter des avantages de la mondialisation. Le Comité note avec satisfaction que le système financier mondial reste solide et demande aux autorités de contrôle de demeurer vigilantes, notamment en ce qui concerne l'impact potentiel d'un retournement du cycle du crédit. Il appelle les pays membres à veiller à la solidité des infrastructures économiques et financières essentielles dans le cadre d'une stratégie globale face au risque de pandémie de grippe aviaire et, à cet égard, il soutient la campagne de sensibilisation du FMI pour encourager les institutions financières à établir des plans de maintien des activités.
6. Le Comité souligne qu'il importe que le cycle de Doha soit mené à bonne fin et aboutisse d'ici la fin de 2006 à des résultats ambitieux pour la croissance et la réduction de la pauvreté dans le monde. Le Comité appelle tous les pays membres à résister au protectionnisme tant sur le plan du commerce extérieur que sur celui de l'investissement direct étranger. Alors que l'échéance se rapproche à grands pas, tous les pays membres doivent chercher d'urgence à conclure un accord sur les principaux éléments d'un vaste programme à l'appui du renforcement du système commercial multilatéral. Le Comité appelle aussi à continuer d'aider les pays à tirer pleinement parti des occasions offertes par l'intégration mondiale, qui découlent d'une libéralisation ambitieuse des échanges. Pour les pays pauvres en particulier, le Comité recommande le recours à une « aide au service du commerce » fermement fondée sur des stratégies nationales de développement et la pleine utilisation des mécanismes existants et renforcés pour l'assistance technique liée au commerce.
7. L'amélioration des perspectives de croissance dans les pays pauvres, y compris en Afrique subsaharienne, est encourageante. Le Comité souligne que la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) est fondée sur un partenariat entre les pays pauvres et les bailleurs de fonds. Les pays en développement devront continuer à appliquer des politiques macroéconomiques saines et mener les réformes indispensables à la croissance, notamment en redoublant d'efforts pour mettre en place des institutions solides, responsables et transparentes. La communauté internationale devrait donner suite sans attendre à son engagement de fournir des ressources additionnelles.



Mise en œuvre de la stratégie à moyen terme du FMI

8. Le Comité salue le rapport du Directeur général sur la mise en œuvre de la stratégie à moyen terme du FMI et apprécie le débat public sur le rôle du FMI. Il demande à la direction et au Conseil d'administration d'en achever l'examen et d'en engager sans tarder l'application.
9. Le Comité réaffirme que l'efficacité et la crédibilité du FMI en tant qu'institution fondée sur la coopération doivent être préservées et que la gouvernance de l'institution doit encore être améliorée, en soulignant l'importance que tous les pays membres puissent s'y faire entendre de façon équitable et soient dûment représentés. Nous insistons sur le rôle que jouerait une augmentation ponctuelle des quotes-parts en améliorant la répartition de ces dernières de manière à refléter les changements importants du poids et du rôle respectifs des pays dans l'économie mondiale. Le Comité est d'avis que des réformes fondamentales s'imposent. Il demande au Directeur général d'élaborer, en concertation avec le CMFI et le Conseil d'administration, des propositions concrètes susceptibles d'être approuvées lors de l'Assemblée annuelle.
10. Le Comité insiste une nouvelle fois sur l'importance de rendre plus efficace la surveillance exercée par le FMI et se déclare favorable à une révision de la décision de 1977 sur la surveillance. Dans le contexte de la stratégie à moyen terme présentée par le Directeur général, le Comité propose une nouvelle organisation de la surveillance comportant quatre volets. Premièrement, un nouveau champ d'étude portant sur les questions multilatérales, y compris les questions financières mondiales et les répercussions économiques d'un pays sur les autres. Deuxièmement, une réaffirmation des engagements que les pays membres et leurs institutions prennent les uns envers les autres en vertu de l'article IV, d'après lequel la surveillance peut être axée sur les politiques monétaires, financières, budgétaires et de change. Troisièmement, il appartient au Directeur général de mettre en œuvre la nouvelle procédure qu'il a proposée pour la surveillance multilatérale, qui fera intervenir le CMFI et le Conseil d'administration. Quatrièmement, le CMFI devrait définir un nouveau mandat annuel pour la surveillance bilatérale et multilatérale sur la base duquel le Directeur général, le Conseil d'administration et les services du FMI auraient à répondre de la qualité de la surveillance. Cela suppose l'indépendance de la surveillance exercée par le FMI et une plus grande transparence, ainsi que l'intervention du Bureau indépendant d'évaluation.
11. En conduisant des politiques économiques saines et en s'intégrant efficacement au commerce mondial et aux marchés de capitaux internationaux, les pays membres émergents apportent une contribution bienvenue à la stabilité de l'économie mondiale et à la prévention des crises financières. Le Comité salue les efforts que déploie le FMI pour répondre aux nouveaux enjeux et besoins auxquels sont confrontés les pays membres émergents. Les questions concernant les marchés financiers et les marchés de capitaux devraient de plus en plus être au cœur des activités du FMI dans ces pays. Le Comité est favorable à un examen plus approfondi de la proposition du Directeur général au sujet d'un nouvel instrument permettant de fournir un financement conditionnel de montant élevé aux pays qui, bien que leur politique macroéconomique soit saine, leur dette viable et leurs données communiquées de façon transparente, restent vulnérables aux chocs. Le Comité encourage le FMI à étudier la contribution qu'il peut apporter à l'élaboration d'arrangements régionaux de mise en commun des réserves. Il convient enfin de revoir les aspects opérationnels de la politique de prêt du FMI à l'égard des pays en situation d'arriérés.



12. Le Comité souligne que le FMI a un rôle crucial à jouer dans les pays à faible revenu, notamment en les aidant à absorber efficacement et de façon à préserver la stabilité macroéconomique l'augmentation attendue de l'aide et des allègements de dette. Le FMI doit jouer son rôle dans les domaines qui relèvent de ses compétences essentielles en suivant la réalisation des OMD. Le Comité salue l'établissement de nouveaux instruments qui permettront d'affermir l'appui du FMI aux pays à faible revenu, y compris l'instrument de soutien à la politique économique et la facilité de protection contre les chocs exogènes, et il souligne l'importance de nouvelles contributions afin de permettre au FMI d'apporter en temps voulu un concours concessionnel pour faire face aux chocs. Le Comité se félicite de l'allègement de dette consenti par le FMI et d'autres institutions dans le cadre de l'Initiative en faveur des PPTE et de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM). Il salue aussi l'accord sur la liste définitive des pays membres potentiellement admissibles qui remplissent les critères voulus pour bénéficier de l'Initiative PPTE. Le Comité souligne qu'il importe de veiller à ce que la dette reste viable dans les pays qui bénéficient d'un allègement en affinant le cadre de viabilité de la dette établi conjointement par le FMI et la Banque mondiale, et en aidant ces pays à appliquer de saines stratégies d'endettement à moyen terme ainsi que des systèmes solides d'imposition et de gestion des dépenses publiques. Le Comité note qu'il est important que les pays évitent d'accumuler à nouveau un endettement intenable et souligne les conséquences néfastes que les emprunts non concessionnels peuvent avoir sur le plan de la viabilité de la dette. Il engage tous les créanciers à se concerter avec le FMI et la Banque mondiale pour observer le mot d'ordre du crédit responsable. Le Comité est d'avis que, pour que les activités du FMI dans les pays à faible revenu soient efficaces, il est essentiel que ses conseils de politique économique, son aide au renforcement des capacités et ses concours financiers soient alignés étroitement sur les besoins changeants des pays et leurs stratégies de lutte contre la pauvreté, et axés sur les questions macroéconomiques, y compris les institutions dont dépendent la stabilité financière, le commerce extérieur et la croissance de l'économie.
13. Le Comité appuie les efforts visant à clarifier la répartition des compétences et des responsabilités entre le FMI et la Banque mondiale, et à améliorer leur collaboration. Il salue la création du Comité externe d'examen de la collaboration Banque mondiale-FMI, et prendra connaissance avec intérêt de ses conclusions.
14. Le Comité note que la situation budgétaire du FMI a changé du fait de la récente diminution des crédits du FMI, ce qui exige une action tant du côté du revenu que de celui des dépenses. Le Comité demande au Directeur général de faire promptement des propositions en vue d'assurer au FMI des sources de revenu plus prévisibles et stables. Il se félicite du fait que la stratégie à moyen terme soit formulée d'une façon budgétairement neutre et encourage le FMI à continuer à redéfinir les priorités de son travail et à en rationaliser les modalités.

Autres questions

15. Le Comité recommande que les pays membres approuvent le Quatrième amendement aux Statuts. Il appelle tous les pays à continuer d'élaborer des programmes vigoureux de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, et il est favorable à une évaluation exhaustive de ces programmes dans le contexte du Programme d'évaluation du secteur financier.
16. Le Comité prend note de l'examen prochain par le Conseil d'administration de l'évaluation externe du Bureau indépendant d'évaluation (BIE) et se félicite de la contribution que le BIE continuera d'apporter au travail du FMI.
17. La prochaine réunion du CMFI aura lieu à Singapour le 17 septembre 2006.



Singapour

Le 17 septembre 2006

1. Le Comité monétaire et financier international a tenu sa quatorzième réunion à Singapour le 17 septembre 2006 sous la présidence de M. Gordon Brown, Chancelier de l'échiquier du Royaume-Uni. Le Comité exprime sa gratitude aux autorités de Singapour pour leur excellente organisation.

Réforme des quotes-parts et de la représentation au FMI

2. Après l'appel lancé lors de notre dernière réunion en vue de préserver et de renforcer l'efficacité et la crédibilité du FMI, le Comité souligne l'importance de la réforme des quotes-parts et de la représentation au FMI. Le Conseil d'administration a soumis un programme global de réforme sur deux ans des quotes-parts et de la représentation, sous forme d'un projet de résolution présenté au Conseil des gouverneurs. Sous réserve de l'adoption de cette résolution, l'Assemblée annuelle de septembre 2006 lancerait une série intégrée de réformes à achever au plus tard d'ici l'Assemblée annuelle de 2008. Une fois mis en œuvre, cet ensemble de réformes, qui commencera par une augmentation initiale des quotes-parts de la Chine, de la Corée, du Mexique et de la Turquie, contribuerait largement à réaligner les quotes-parts sur les positions relatives des pays membres dans l'économie mondiale et, ce qui est tout aussi important, à renforcer la participation et la représentation des pays à faible revenu au FMI, comme cela est énoncé dans la résolution. Le Comité engage le Conseil d'administration à examiner de façon constructive et dans les meilleurs délais tous les éléments des réformes, de façon à recueillir le plus large soutien possible; il souligne l'importance d'exécuter le programme en temps voulu et appelle le Directeur général à lui remettre un rapport d'étape lors de sa prochaine réunion.

Économie et marchés financiers mondiaux – Perspectives, risques et ripostes

3. Le Comité note avec satisfaction l'expansion vigoureuse et généralisée que connaît actuellement l'économie mondiale. La croissance devrait garder tout son dynamisme en 2007. Il existe cependant des risques de dégradation de la situation, qui tiennent à la possibilité d'une poursuite de l'accumulation de tensions inflationnistes, d'un ralentissement de la consommation dans un certain nombre de pays, de la persistance de cours élevés et instables de l'énergie et d'une montée du protectionnisme. Le Comité convient que le FMI devrait, dans la période à venir, s'appliquer à aider ses pays membres à promouvoir des mesures visant à réduire les déséquilibres mondiaux tout en soutenant la croissance dans le monde, à faire face aux retombées des cours élevés du pétrole, en particulier dans les pays les plus vulnérables, à gérer le passage probable à une situation caractérisée par des conditions de liquidité moins généreuses, et à assurer la viabilité des finances publiques et la stabilité financière à moyen terme. Le Comité souligne qu'il est essentiel de relancer la dynamique de la libéralisation multilatérale du commerce afin de soutenir et de renforcer les fondements de la croissance mondiale.
4. Dans les pays avancés, la politique monétaire devra continuer à ancrer solidement les anticipations inflationnistes et à équilibrer les risques pesant respectivement sur la stabilité des prix et sur la croissance. La conjoncture économique aujourd'hui favorable offre une occasion d'opérer un rééquilibrage budgétaire ambitieux, appuyé par des mesures crédibles qui assainiraient les systèmes de sécurité sociale et de santé en prévision du vieillissement démographique. Les perspectives de croissance devraient être dopées par les réformes structurelles qui sont nécessaires dans de nombreux pays pour améliorer le climat des affaires et assouplir les marchés de produits, accroître la capacité d'adaptation de la main-d'œuvre à la mondialisation et stimuler la productivité.



5. Dans les pays émergents et les autres pays en développement, l'amélioration des paramètres économiques fondamentaux a permis à la croissance de bien résister aux cours élevés du pétrole et au durcissement des conditions financières sur les marchés mondiaux. La croissance, en particulier dans les pays émergents d'Asie, a tiré parti de réformes de marché, de l'ouverture au commerce et de la concurrence. Dans les pays qui restent vulnérables, il est nécessaire de redoubler d'efforts pour renforcer les bilans du secteur public, ancrer les anticipations inflationnistes, améliorer le fonctionnement des secteurs financiers et assurer la viabilité des positions extérieures.
6. La croissance dans les pays à faible revenu en général, y compris en Afrique subsaharienne, reste vigoureuse. Le Comité souligne l'importance d'un partenariat solide entre les pays pauvres et les donateurs pour étayer les efforts engagés en vue d'accélérer la croissance afin de favoriser la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Les pays doivent persévérer dans l'application de politiques macroéconomiques saines, le renforcement des institutions et les réformes essentielles pour la croissance. La communauté internationale doit aussi appuyer les efforts déployés par ces pays pour réduire la pauvreté en accroissant son aide et en rendant celle-ci plus efficace, en accordant les allègements de dette convenus et en ouvrant résolument ses marchés.
7. Le Comité appelle à continuer sans relâche d'appliquer la stratégie convenue pour favoriser une correction ordonnée des déséquilibres mondiaux. Il s'agit d'accroître l'épargne nationale aux États-Unis, notamment en rééquilibrant le budget; de progresser encore dans les réformes propices à la croissance en Europe et de poursuivre les réformes structurelles, y compris le rééquilibrage budgétaire, au Japon; de stimuler la demande intérieure dans les pays émergents d'Asie et d'assouplir les taux de change dans plusieurs pays affichant des excédents, et d'accroître les dépenses en tenant compte des capacités d'absorption et de la stabilité macroéconomique dans les pays producteurs de pétrole. Le Comité se félicite de la consultation multilatérale organisée par le FMI, qui offre l'occasion d'appuyer la stratégie convenue.
8. Le Comité reste préoccupé par le niveau élevé et la volatilité des cours sur les marchés mondiaux de l'énergie. Il prend note avec satisfaction des mesures prises pour faire face à l'insuffisance des capacités de production pétrolière et appelle toutes les parties concernées à continuer de chercher à améliorer le rapport entre l'offre et la demande à moyen terme sur les marchés pétroliers. Il s'agira d'accroître l'investissement pour mettre en place des capacités adéquates de production et de raffinage, d'encourager les consommateurs à économiser l'énergie, d'améliorer la qualité et la transparence des données pétrolières et de renforcer le dialogue entre les producteurs et les consommateurs. Le Comité appelle aussi le FMI à continuer d'aider, par ses conseils et son soutien, les pays – en particulier les pays à faible revenu – à faire face aux cours élevés du pétrole.
9. Après avoir rencontré les dirigeants d'entreprises, nous affirmons une nouvelle fois notre détermination commune à renforcer l'assise d'un système économique et financier désormais mondialisé qui soit capable de promouvoir la croissance et la réduction de la pauvreté ainsi que d'offrir des chances égales à tous. Le Comité a aussi reçu de M. Pascal Lamy, Directeur général de l'OMC, un rapport sur l'état d'avancement des négociations commerciales multilatérales du cycle de Doha. Le Comité exprime sa profonde déception face à la suspension de ces négociations. Il invite instamment tous les membres de l'OMC à ne pas revenir sur leur attachement aux règles sur lesquelles repose le système commercial multilatéral, à résister à ceux qui prônent le protectionnisme et à préserver les acquis. Le Comité demande aux principales nations commerçantes de jouer un rôle directeur en œuvrant sans tarder à la reprise à brève échéance des négociations, en vue de parvenir d'ici à la fin de l'année à un résultat ambitieux, étant entendu que le but ultime est un accord global sur l'agriculture, les produits industriels et les services, auquel tous les pays devront apporter leur contribution.



10. Le Comité mesure l'importance d'atteindre les OMD. À cet égard, il souligne aussi qu'il importe de mettre en œuvre une aide au commerce qui soit résolument ancrée dans les stratégies de développement nationales, indépendamment de l'avancement des négociations du cycle de Doha. Nous prenons acte avec satisfaction des rapports remis par les équipes spéciales sur le cadre intégré et sur l'aide pour le commerce et les engagements de financement du cadre intégré renforcé par les donateurs.

Mise en œuvre de la stratégie à moyen terme du FMI

11. Le Comité se félicite que, après l'accord trouvé lors de sa dernière réunion, des progrès aient été accomplis dans le sens de la réforme du cadre de la surveillance exercée par le FMI. Il accueille avec satisfaction les mesures prises pour mettre davantage l'accent sur les questions relatives aux marchés financiers et de capitaux dans les travaux du FMI. Le Comité se félicite aussi de l'approche des consultations multilatérales, qui vise à favoriser la discussion et la coopération sur des questions économiques et financières d'intérêt commun. Il prendra connaissance avec intérêt des conclusions de la première consultation sur les déséquilibres mondiaux, ainsi que des propositions du Directeur général en vue d'autres consultations possibles et de travaux sur des questions d'ordre multilatéral. Le Comité se réjouit de la procédure de réexamen engagée pour mettre à jour la décision de 1977 sur la surveillance des politiques de change afin de dégager une conception commune et un consensus en ce qui concerne les responsabilités au titre de l'article IV ainsi que les fondements et objectifs de la surveillance, en considérant les politiques monétaires, budgétaires, financières et de change. Le Comité prend note des travaux réalisés à ce jour par le Conseil sur un mandat en matière de surveillance qui énoncerait les objectifs, les priorités et les responsabilités pour le moyen terme, et il attend avec intérêt que ces travaux se poursuivent dans le cadre du programme plus vaste visant à rendre la surveillance plus efficace. Le Comité examinera les progrès accomplis sur ce mandat lors des réunions de printemps.
12. Le Comité est favorable à ce que les politiques du FMI soient renforcées afin qu'il puisse mieux venir en aide aux pays membres émergents. Il accueille avec satisfaction les discussions récentes du Conseil d'administration sur un nouvel instrument de liquidité qui, destiné aux pays actifs sur les marchés internationaux de capitaux, soutiendrait les bonnes politiques de ces pays et leur assurerait un financement substantiel en cas de besoin, tout en préservant les ressources du FMI. Le Comité demande au Conseil d'administration de poursuivre sa réflexion sur les caractéristiques nécessaires d'un nouvel instrument, tout en tenant dûment compte de l'interaction avec les mécanismes actuels du FMI, et invite le Directeur général à présenter une proposition concrète au moment de la prochaine réunion. Le Comité attend aussi avec intérêt le réexamen prochain de la politique de prêt du FMI à l'égard des pays en situation d'arriérés.
13. Le Comité considère que le FMI devrait s'attacher en priorité à accroître son efficacité dans les pays à faible revenu en s'intéressant avant tout à la viabilité de la croissance et aux domaines cruciaux sur le plan macroéconomique dont dépend la réalisation des OMD. Il salue la mise en œuvre de l'IADM par le FMI, la Banque mondiale et la Banque africaine de développement, l'allègement de dette offert à deux autres pays (le Cameroun et le Malawi) dans le cadre de l'initiative PPTE et la décision de préserver les droits acquis des PPTE admis à bénéficier de cette facilité lorsque sa clause de caducité automatique prendra effet à la fin de 2006. Le Comité souligne qu'il importe d'aider les pays à tirer parti de l'augmentation de l'aide et de l'allègement de dette, et à éviter de se surendetter de nouveau. Il insiste sur le fait que le cadre de viabilité de la dette élaboré conjointement par le FMI et la Banque mondiale est l'instrument que les emprunteurs et les créanciers doivent utiliser en priorité pour évaluer diverses stratégies de financement, détecter l'apparition de signes de faiblesse liés à l'endettement et mettre au point



des pratiques de prêt cohérentes, et il invite instamment tous les créanciers et emprunteurs à l'utiliser pour prendre leurs décisions en matière de prêt et d'emprunt. Le Comité engage tous les créanciers à se concerter avec le FMI et la Banque mondiale pour observer le mot d'ordre du crédit responsable. Il attend avec intérêt que ce cadre soit affiné davantage et que des directives pratiques soient élaborées à l'intention des emprunteurs et des créanciers.

14. Lors de sa prochaine réunion, le Comité examinera le résultat des travaux qui seront réalisés d'ici là sur les moyens de renforcer la collaboration et de clarifier le partage des tâches et des responsabilités entre le FMI et la Banque mondiale, en prenant en compte les travaux du Comité externe d'examen de la collaboration Banque mondiale-FMI.
15. Le Comité attend avec intérêt que soient formulées des propositions tendant à assurer au FMI des sources de revenu plus prévisibles et plus stables, dans le contexte de la position budgétaire globale de FMI. Il attend avec intérêt les recommandations du Comité de personnalités éminentes instauré par le Directeur général.

Autres questions

16. Le Comité appelle à une coopération plus étroite entre le FMI et le Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux pour promouvoir une meilleure application des normes internationales de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, et il encourage la publication de rapports d'évaluation complets sur les pays.
17. Le Comité recommande aux membres d'approuver le Quatrième amendement aux Statuts.
18. Le Comité prend note avec satisfaction de l'évaluation externe du Bureau indépendant d'évaluation (BIE). Le BIE continue d'apporter une contribution précieuse à la culture d'apprentissage du FMI et à faciliter la supervision et la gouvernance.
19. Le Comité exprime sa profonde gratitude à Mme Anne Krueger pour sa contribution exceptionnelle à une vision commune d'une économie mondialisée offrant des chances égales à tous, et pour avoir servi le FMI et ses pays membres avec un dévouement sans faille et une autorité intellectuelle déterminante. Il accueille chaleureusement M. John Lipsky, qui lui a succédé en qualité de Premier Directeur général adjoint. Le Comité exprime aussi ses remerciements à M. Raghuram Rajan pour son travail en tant que Conseiller économique.
20. La prochaine réunion du CMFI se tiendra à Washington, le 14 avril 2007.



Annexe 4

Communiqués du Comité du développement des conseils des gouverneurs de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international

Washington, DC

Le 23 avril 2006

1. Dans le droit fil des importants engagements pris l'an dernier en vue d'accroître le volume, la qualité et l'efficacité de l'utilisation des ressources pour le développement, nous avons examiné les progrès accomplis en direction des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) en nous fondant sur l'évaluation présentée dans la troisième publication annuelle du Rapport de suivi mondial. Nous réaffirmons le principe selon lequel les pays en développement, les pays développés et les institutions financières internationales sont mutuellement responsables de la poursuite de ce programme, en mettant l'accent sur l'aide, le commerce et la gouvernance. Nous avons également examiné la question des énergies propres dans le contexte du développement, sur laquelle il importe que les responsables de l'action publique mondiale se penchent en priorité.
2. Nous nous félicitons des récents progrès accomplis au plan de la réduction de la pauvreté monétaire grâce à un climat économique mondial favorable et à l'amélioration de la gestion économique dans de nombreux pays. Nous constatons avec satisfaction que le taux de croissance de l'Afrique subsaharienne est supérieur à 5 % pour la troisième année consécutive, mais nous notons que les progrès sont variables et insuffisants, notamment en Afrique subsaharienne et dans certaines régions des pays à revenu intermédiaire. Certains signes de progrès en direction des OMD relatifs au développement humain sont apparents mais, si les tendances actuelles perdurent, de nombreux pays en développement ne pourront pas atteindre les OMD, notamment dans ce domaine. Pour instaurer une croissance rapide, durable et partagée, il faudra prendre des mesures supplémentaires afin d'améliorer le climat des affaires, d'élargir l'accès à l'infrastructure, d'ouvrir davantage les marchés et générer des débouchés et aussi promouvoir l'équité et, en particulier, la parité hommes-femmes.
3. Nous notons avec satisfaction l'évolution à la hausse du volume de l'aide publique au développement (APD) émanant non seulement des membres du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE, mais aussi des pays non membres du CAD. Nous demandons aux bailleurs de fonds de donner suite à tous les engagements qu'ils ont pris en vue de fortement accroître les volumes d'aide. Nous invitons instamment les bailleurs de fonds qui ne l'ont pas encore fait à déployer des efforts concrets pour se rapprocher de l'objectif fixé, pour l'APD, à 0,7 % du RNB comme ils s'y sont engagés. Nous prenons note des progrès réalisés dans le cadre de la Facilité financière internationale pour la vaccination et du Mécanisme de garantie de marché pour les vaccins, de l'appui croissant accordé au prélèvement d'une taxe de solidarité sur les billets d'avion, comme le font déjà plusieurs pays, et de la poursuite des travaux consacrés aux possibilités d'élargissement du recours à des formules de financement mixte. Nous constatons aussi le rôle central que doivent jouer la Banque mondiale et le FMI pour aider les pays à s'assurer qu'ils peuvent absorber le surcroît d'aide de manière productive, dans la logique des objectifs de stabilité macroéconomique et de croissance. Nous nous félicitons de la création par le FMI de la facilité de protection contre les chocs exogènes (facilité PCE) et de l'Instrument de soutien à la politique économique (ISPE), qui accroîtront la souplesse avec laquelle le Fonds



pourra poursuivre des opérations dans des pays à faible revenu. Nous prenons note de l'évolution à la hausse des flux privés nets en direction des pays en développement, notamment au titre d'envois de fonds de l'étranger.

4. Nous demandons que des progrès rapides soient accomplis dans l'exécution du programme-cadre convenu dans la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide via l'amélioration des modalités et le recentrage de la démarche sur l'obtention de résultats. Les pays en développement doivent renforcer leurs processus de gestion des ressources financières et améliorer leurs efforts de mobilisation de ressources intérieures, leur gouvernance, ainsi que la fourniture de services de base. Les bailleurs de fonds et les autres partenaires doivent renforcer la qualité et les modalités de l'aide afin d'atténuer sa volatilité, d'accroître sa prévisibilité et de mieux l'aligner sur les stratégies nationales de réduction de la pauvreté. À cette fin, nous encourageons les bailleurs de fonds à replacer, dans la mesure du possible, leurs plans et leurs engagements dans un cadre pluriannuel et à se préparer à financer les dépenses récurrentes lorsque les politiques sectorielles sont judicieuses et que les conditions fiduciaires s'y prêtent. Nous demandons à la Banque mondiale et aux autres partenaires de coordonner plus étroitement leurs activités au niveau des pays, en particulier pour renforcer les systèmes de santé et élargir l'accès à des services d'éducation de bonne qualité, de manière à réduire les coûts de transaction et favoriser un accroissement de la capacité d'absorption. Nous accordons la plus grande importance à l'ouverture d'un accès universel à l'enseignement primaire et à la fourniture d'un appui durable à des plans d'éducation de qualité, et nous insistons sur le rôle crucial que l'initiative pour l'accélération du programme « Éducation pour tous » pourrait jouer dans tous les pays à faible revenu admissibles à en bénéficier. Nous enjoignons les bailleurs de fonds à combler le déficit de financement actuel. Nous demandons qu'un rapport d'étape sur le programme Éducation pour tous soit préparé en vue de notre prochaine réunion. Nous encourageons la Banque à donner suite à la proposition qu'elle a formulée dans le cadre de son Plan d'action pour l'Afrique en tenant des réunions annuelles du Groupe consultatif sur les résultats et les ressources. Nous insistons également sur le fait que les banques multilatérales de développement (BMD) doivent accorder une plus grande priorité à l'obtention de résultats de manière à contribuer davantage à l'amélioration des réalisations dans les pays. Nous attendons avec intérêt le premier rapport de la Banque mondiale sur le suivi des résultats et les systèmes permettant de renforcer le cadre incitatif aux niveaux national et institutionnel et de garantir que les enseignements tirés des résultats sont dûment mis à profit. Dans ce contexte, nous prions instamment toutes les BMD et tous les bailleurs de fonds d'accroître leur appui au renforcement des capacités statistiques et des capacités institutionnelles connexes des pays partenaires.
5. Nous notons l'importance de la poursuite des progrès accomplis au plan du développement dans les pays à revenu intermédiaire et dans les économies de marché émergentes, et nous demandons à la Banque de préciser et de renforcer sa stratégie opérationnelle concernant ces pays d'ici notre prochaine réunion, compte tenu de leur contribution à la réduction de la pauvreté et aux biens publics mondiaux, de leur accès à des financements aux conditions du marché et des défis qu'ils doivent encore relever au plan du développement.
6. Il est essentiel de promouvoir une bonne gouvernance, notamment en luttant contre la corruption, et de replacer les efforts déployés pour atteindre les OMD dans un contexte de responsabilités partagées. Nous convenons qu'il est nécessaire de s'efforcer d'améliorer la gouvernance dans tous les pays, d'appuyer la mise en place d'États efficaces s'appuyant sur de robustes systèmes nationaux et de collaborer à la mise en œuvre d'initiatives mondiales pour améliorer la gouvernance, accroître la transparence et susciter une demande de bonne gouvernance dans les pays de manière à renforcer l'adhésion à cet objectif. La Banque et



le Fonds doivent pleinement appuyer ces efforts. Nous demandons à la Banque de poursuivre l'élaboration d'indicateurs précis, permettant de définir des actions concrètes dans des domaines tels que la qualité de la gestion des finances publiques et les modalités de passation des marchés. Nous prenons note du diagnostic présenté dans le Rapport de suivi mondial, qui fait valoir que l'existence d'une corruption non négligeable est un symptôme de piètre gouvernance. Nous demandons à la Banque de formuler, sur la base des travaux des dix dernières années, une stratégie de vaste portée, que nous examinerons lors de notre prochaine réunion, en vue d'aider les pays membres à renforcer leur gouvernance et à intensifier la lutte contre la corruption, et de poursuivre ces travaux en étroite collaboration avec le FMI, d'autres banques multilatérales de développement et les pays membres de nos institutions, de manière à assurer une démarche cohérente, équitable et efficace. Cette stratégie devrait déboucher sur la formulation de directives claires pour les opérations.

7. Nous nous félicitons des progrès accomplis dans le cadre de la mise en œuvre de l'initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM) par le FMI, l'Association internationale de développement (IDA) et le Fonds africain de développement; nous nous félicitons, en particulier, de l'annulation par le FMI des dettes couvertes par l'IADM pour les 19 premiers pays, et de l'approbation par les Gouverneurs de l'IDA de la Résolution nécessaire pour conclure l'accord sur l'initiative. Nous prions instamment les pays bailleurs de fonds de donner une suite concrète à leurs engagements financiers afin de dédommager l'IDA des flux de revenus auxquels il lui faut renoncer par suite de l'initiative, et de veiller à ce que les financements accordés viennent réellement s'ajouter aux engagements existants. Nous demandons à la Banque et au Fonds, en consultation avec les pays membres, de présenter des propositions pour préciser encore le cadre d'évaluation du degré d'endettement tolérable des pays à faible revenu de manière à appuyer la croissance et à éviter une accumulation de dettes intenable; à cet égard, nous demandons aux deux institutions de préciser et de mettre en œuvre une démarche efficace face aux comportements de « passager clandestin » qui permettent aux sources de financement non concessionnel de tirer, indirectement, un avantage financier des dons et des remises de dette de l'IDA. Nous engageons tous les organismes de crédit à l'exportation, toutes les IFI et tous les autres créanciers officiels à s'associer à cette démarche et nous les encourageons à replacer leurs décisions de financement dans le contexte du cadre d'évaluation. Nous prenons également note de la liste définitive des pays pouvant être admis à bénéficier de l'initiative PPTE, ainsi que du coût estimatif initial de l'allègement de la dette de ces pays.
8. Le Programme de développement de Doha prévoit des actions d'une importance cruciale, qui complètent les autres efforts déployés pour accélérer la croissance et réduire la pauvreté dans le monde. Étant donné les progrès limités accomplis dans le cadre de la réunion ministérielle de Hong Kong en décembre 2005, nous prions instamment tous les pays membres de l'OMC d'intensifier leurs efforts pour assurer le bon achèvement des négociations du cycle de Doha d'ici la fin de l'année. Nous nous félicitons de l'augmentation notable des engagements pris par les bailleurs de fonds au titre de l'aide à la facilitation des échanges, ainsi que de la création d'un groupe de travail au sein de l'OMC, chargé de formuler des recommandations sur la manière de donner une suite opérationnelle concrète à ce programme, étant entendu que ces actions ne peuvent que compléter, mais non remplacer, le bon achèvement des négociations du cycle de Doha. Nous demandons à la Banque et au Fonds de poursuivre leur examen des besoins au titre de l'aide à la facilitation des échanges entre pays et régions en vue de notre prochaine réunion et d'approfondir les travaux qu'ils consacrent à la prise en compte des besoins liés au commerce dans leur appui aux programmes-pays. Nous demandons également à la Banque et au Fonds de continuer leurs efforts de sensibilisation aux questions de commerce et de développement.



9. La communauté internationale doit relever le grave défi qui consiste à assurer des sources d'énergie d'un bon rendement et d'un coût abordable pour fournir une base à la croissance économique et à la lutte contre la pauvreté tout en protégeant l'environnement. Ce sont là des objectifs divergents mais pas nécessairement mutuellement exclusifs. Nous savons que le manque d'accès à des sources d'énergie est un problème grave dans de nombreux pays à faible revenu. Nous sommes convenus d'explorer diverses options pour aider les pays en développement à élargir, à long terme, leur accès à des services énergétiques modernes, fiables, durables et d'un coût abordable, tout en prenant dûment en compte les considérations environnementales de portée locale et régionale. Nous prions instamment ces pays de poursuivre cet objectif en procédant à des réformes pour encourager la réalisation d'investissements intérieurs et internationaux dans des services d'énergies propres d'un bon rendement. Nous notons également que l'adaptation des pays pauvres au changement climatique est un problème de développement fondamental et nous réaffirmons notre adhésion aux objectifs de la Convention-cadre des Nations Unies sur le changement climatique. Nous constatons que l'approche retenue par la Banque pour : 1) s'attaquer au problème de la satisfaction des besoins énergétiques et de l'accès à des services énergétiques dans les pays en développement; 2) promouvoir la limitation des émissions de gaz à effet de serre; 3) aider les pays en développement à s'adapter aux risques associés à l'évolution du climat recueille un large appui, de même que son programme de travail en deux volets. Nous demandons à la Banque d'examiner, en étroite collaboration avec d'autres partenaires, les instruments financiers actuellement disponibles, compte tenu du rôle que peut jouer le secteur privé, et de déterminer l'intérêt que pourrait présenter la mise au point de nouveaux instruments financiers pour accélérer le rythme des investissements dans des énergies propres, durables, efficaces au plan des coûts et d'un bon rendement. Nous demandons aussi à la Banque de nous faire rapport sur les progrès accomplis aux fins de la mise en place d'un cadre d'investissement en vue de notre prochaine réunion. Nous prions instamment les pays membres du Fonds pour l'environnement mondial de mener à leur terme, le plus rapidement possible, les négociations relatives à la quatrième reconstitution des ressources.
10. La grippe aviaire représente un risque majeur pour tous les pays, mais surtout les pays en développement. Nous demandons aux pays et aux organismes, au niveau international et régional, de poursuivre leurs activités de coordination et de planification et, au niveau national, de continuer de coordonner les interventions des ministères pertinents. Nous notons avec satisfaction la rapidité avec laquelle la Banque a formulé sa stratégie opérationnelle dans le cadre du Programme mondial de lutte contre la grippe aviaire.
11. Nous accueillons avec satisfaction le rapport intérimaire sur les recours à la politique budgétaire qui permettent de maximiser l'appui de cette dernière à la croissance à long terme, et la place importante accordée par ce rapport à l'expérience de pays particuliers. Nous attendons avec intérêt de recevoir le rapport définitif au début de 2007.
12. Nous prenons note de la création du Comité d'examen extérieur, qui est chargé d'examiner différents aspects de la collaboration entre la Banque et le Fonds, et nous attendons avec intérêt ses conclusions et recommandations. Nous demandons à la Banque et au Fonds de veiller à ce que leurs responsabilités institutionnelles continuent de s'étendre à tous les aspects essentiels à la réalisation des OMD, qui relèvent de leurs compétences.
13. Nous nous réjouissons de la poursuite des débats sur les questions relatives aux quotes-parts et à la voix des pays au FMI et nous confirmons que nous avons l'intention de poursuivre ces débats dans le but de créer le consensus politique nécessaire sur cette question à la Banque.



14. Nous souhaitons la bienvenue au nouveau Président du Comité, M. Alberto Carrasquilla et nous remercions M. Zia Qureshi d'avoir bien voulu assurer les fonctions de Secrétaire exécutif par intérim. Nous félicitons M. Kiyoshi Kodera de sa nomination aux fonctions de Secrétaire exécutif.
15. La date de la prochaine réunion du Comité, qui se tiendra à Singapour, est fixée au 18 septembre 2006.

Singapour

Le 18 septembre 2006

1. Nous nous sommes réunis aujourd'hui pour examiner les progrès accomplis dans l'exécution du programme de développement axé sur la réalisation des Objectifs de développement pour le Millénaire (ODM). Nous avons examiné la stratégie proposée par la Banque mondiale dans le domaine de la gouvernance et de la lutte contre la corruption, ainsi que les priorités de son programme d'action évolutif pour les pays à revenu intermédiaire. Nous avons également célébré le cinquantième anniversaire de la Société financière internationale, dont l'action contribue à favoriser une croissance durable du secteur privé et à promouvoir le développement des marchés dans les pays en développement.
2. Les responsables de l'action publique des pays en développement qui, durant les cinq dernières années, ont pu s'appuyer sur une forte croissance, doivent désormais se préparer à opérer dans un environnement mondial plus difficile. Il faudra à cet égard maintenir la stabilité macroéconomique, renforcer encore la gestion financière dans le secteur public et continuer d'accroître la mobilisation de ressources intérieures. Il faudra aussi faire plus pour améliorer le climat des affaires et la gouvernance.
3. Les engagements pris l'an dernier en vue d'accroître substantiellement le volume de l'aide publique au développement (APD) et, notamment, de doubler l'aide à l'Afrique d'ici 2010, doivent donner lieu à des flux d'aide prévisibles. Nous prions instamment les bailleurs de fonds qui ne l'ont pas encore fait de déployer des efforts concrets pour se rapprocher de l'objectif fixé pour l'APD, soit 0,7 % du revenu national brut, comme ils s'y sont engagés. Nous appelons de nos vœux l'obtention de résultats satisfaisants dans le cadre de la Quinzième reconstitution des ressources de l'IDA, qui doit avoir lieu l'année prochaine, et nous conjurons les bailleurs de fonds de veiller à ce que leur appui supplémentaire au titre de l'Initiative d'allégement de la dette multilatérale (IADM) et de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) ait un caractère réellement additionnel comme ils en ont pris l'engagement. Nous prenons note des importants progrès réalisés en ce qui concerne le Mécanisme de garantie de marchés pour les vaccins et les efforts déployés pour lancer une opération pilote d'ici à la fin de 2006. Nous nous félicitons également du lancement de la Facilité internationale de financement pour la vaccination et de la Facilité internationale d'achat de médicaments. Nous demandons à la Banque, dans le contexte de sa stratégie globale, de concevoir un cadre dans lequel elle pourra replacer sa contribution à la fourniture de biens publics mondiaux et régionaux, et notamment de définir les critères relatifs à sa participation et aux modalités de financement.
4. Les engagements pris par la communauté internationale en vue d'améliorer l'efficacité de l'aide, tels qu'ils sont consignés dans les principes de la Déclaration de Paris, doivent maintenant se concrétiser par des actions cohérentes au niveau des pays. Nous prions instamment la Banque de donner suite aux engagements qu'elle a pris d'accroître l'ampleur de son appui et l'efficacité de l'aide, notamment en appliquant les principes relatifs aux meilleures pratiques énoncés dans l'examen de la conditionnalité de la Banque. Nous prenons note de la démarche consistant à organiser des réunions sur les « ressources et résultats » au niveau des pays pour faciliter un fort



accroissement de l'aide, qui est maintenant mise à l'essai dans plusieurs pays africains avec l'aide de la Banque et du Comité d'aide au développement, et nous prions instamment les pays en développement de préparer des programmes bien conçus et chiffrés pour consacrer les volumes d'aide supplémentaire à l'intensification de l'effort de réduction de la pauvreté. Ayant pris note du rôle que doit jouer la Banque pour s'assurer que l'aide additionnelle est bien coordonnée et alignée sur les priorités nationales, nous demandons que soit établi un rapport d'étape sur le Plan d'action pour l'Afrique de la Banque en vue de notre prochaine réunion. Nous accueillons favorablement le Plan d'action pour la parité hommes-femmes de la Banque, qui vise à accroître les opportunités économiques des femmes dans les pays en développement. Nous attendons également avec intérêt de prendre connaissance des progrès accomplis en direction des ODM relatifs à la population féminine, qui seront présentés dans le prochain Rapport de suivi mondial.

5. Nous sommes satisfaits du rapport d'étape sur l'Initiative pour l'accélération du programme Éducation pour tous et nous nous félicitons de la contribution de cette initiative à l'augmentation des taux d'achèvement des études primaires. L'Initiative suit une démarche prometteuse pour harmoniser et accroître l'ampleur de l'aide des bailleurs de fonds au niveau sectoriel. Nous savons l'importance que revêtent l'adhésion des pays et la qualité de l'éducation, et nous apprécions pleinement la nécessité d'étendre la couverture de l'Initiative à de plus grands pays et à des états fragiles. Nous affirmons la nécessité de financements à long terme, extérieurs et intérieurs, prévisibles aux fins de cette initiative. Nous prions aussi la Banque d'intensifier ses travaux sur l'évaluation des résultats scolaires pour que l'attention ne se détourne pas de la qualité de l'éducation. À cet égard, nous attendons avec intérêt la présentation au Conseil d'un nouveau rapport d'étape sur les progrès accomplis.
6. Le mois de septembre 2006 marque le dixième anniversaire de l'Initiative PPTE. Nous nous félicitons de la forte réduction des niveaux d'endettement et nous prenons note de l'augmentation des dépenses consacrées à la réduction de la pauvreté par les 29 PPTE qui ont atteint le point de décision. Nous nous félicitons également de la décision de donner effet à la clause de caducité automatique à la fin de 2006 et de maintenir, dans le cadre de l'Initiative, les acquis des pays qui ont été jugés avoir satisfait aux critères PPTE sur la base des données à la fin de 2004. Nous accueillons avec satisfaction la mise en œuvre de l'IADM par le FMI, l'IDA et le Fonds africain de développement. L'allègement de la dette a permis à de nombreux pays à faible revenu de mobiliser des ressources supplémentaires qu'ils peuvent utiliser pour progresser en direction des ODM. Nous recommandons aux pays de se garder de contracter des emprunts excessifs à l'issue de cette procédure d'allègement de la dette, car ils pourraient se retrouver de nouveau dans une situation de surendettement. Nous insistons donc sur l'importance que revêt le Cadre de viabilité de la dette établi conjointement par le FMI et par la Banque pour les pays à faible revenu afin d'aider les pays ayant bénéficié de l'IADM à éviter que leurs nouveaux emprunts ne compromettent la viabilité de leur endettement à long terme; nous attendons avec intérêt l'examen de ce cadre. Nous demandons à l'ensemble des banques multilatérales de développement, des bailleurs de fonds bilatéraux, des organismes de crédit à l'exportation, et des créanciers commerciaux de replacer leur action dans ce cadre. Nous insistons sur l'importance de la mise en œuvre de la démarche adoptée par la Banque pour faire face au problème des « passagers clandestins » et la nécessité de se pencher sur la question de la coordination des créanciers publics. Nous soulignons également l'importance de l'appui de la Banque et du FMI au renforcement de la gestion des finances publiques, notamment la gestion de la dette.



7. La suspension effective des négociations du cycle de Doha entrave les efforts que nous déployons pour accélérer les progrès en direction des ODM. Nous rappelons l'importance que revêt le système commercial multilatéral et nous enjoignons tous les membres de l'OMC de ne pas revenir en arrière, et de donner aux ministres du Commerce la marge de manœuvre nécessaire pour reprendre les négociations d'ici la fin de l'année. Nous demandons également à la Banque et au FMI de poursuivre leurs efforts de sensibilisation aux questions de commerce et de développement dans le monde et d'encourager l'intégration des questions commerciales dans les programmes de pays. Nous savons que l'aide à la facilitation des échanges ne peut pas remplacer la libéralisation du commerce, mais nous réaffirmons notre détermination à accroître le financement des programmes d'aide et à renforcer ces mécanismes. Nous nous félicitons des recommandations formulées par les groupes de travail de l'OMC chargés du programme d'Aide à la facilitation des échanges et du Cadre intégré, qui prennent tous deux explicitement en compte la nécessité d'adhérer à la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide. Nous prenons note des nouveaux mécanismes de gouvernance proposés pour le Cadre intégré renforcé, et réaffirmons qu'il est important de passer par les voies établies en faisant appel à des spécialistes confirmés du développement. Nous constatons l'intérêt suscité par l'application d'un processus similaire à d'autres pays pauvres qui ne rentrent pas dans le groupe des pays les moins avancés. Nous enjoignons la Banque à collaborer avec ces pays pour assurer la prise en compte de leurs besoins commerciaux dans leur stratégie nationale de développement. Nous convenons également qu'il est nécessaire d'améliorer les instruments actuellement disponibles pour pouvoir considérer des projets transnationaux et régionaux, et renforcer le suivi des initiatives régionales et de leur financement.
8. Les actions menées pour favoriser une bonne gouvernance sont essentielles à la réussite des efforts de développement et de réduction de la pauvreté; il est donc important de fournir un appui à ce titre aux pays membres pour promouvoir la mission de la Banque et progresser en direction des ODM. Lutter efficacement et résolument contre la corruption est un élément important de ces actions. Les travaux de la Banque dans le domaine de la gouvernance devraient avoir pour principal objectif de favoriser le développement d'États comptables de leurs actions et capables de fournir des services aux pauvres, de promouvoir une croissance entraînée par le secteur privé et de s'attaquer efficacement à la corruption. Nous appuyons la participation de la Banque aux efforts axés sur la gouvernance et la lutte contre la corruption. Pour qu'une stratégie porte ses fruits, il faut qu'elle ait l'adhésion des pays et que ceux-ci la prennent en main. Les gouvernements sont les principaux partenaires de la Banque pour les programmes axés sur la gouvernance et la lutte contre la corruption mais, dans les limites de sa compétence, la Banque devrait pouvoir envisager de collaborer avec une large gamme d'institutions intérieures, compte dûment tenu de la situation particulière de chaque pays. Nous insistons également sur le fait que la Banque a pour principe directeur d'assurer un traitement prévisible, transparent, cohérent et égal à tous ses pays membres. En accroissant l'attention portée aux questions de gouvernance et de lutte contre la corruption dans le cadre des stratégies d'aide-pays, nous demandons à la Banque de continuer d'établir et d'utiliser des indicateurs précis d'actions concrètes, sachant que les ressources de l'IDA continueront d'être allouées par le biais du système actuel d'évaluation de la politique et des institutions nationales et d'allocation sur la base des performances. Nous ne doutons pas que la stratégie évoluera au fur et à mesure de sa mise en œuvre, en fonction des leçons tirées de l'expérience; le rapport définit un cadre pour la poursuite de l'action menée par la Banque en ce domaine et pour les consultations qu'il est prévu de tenir avec les pays partenaires, avec le FMI et d'autres bailleurs de fonds et organismes multilatéraux, avec la société civile et avec le secteur privé. Étant donné l'importance de cette question, nous soulignons l'importance que revêt la supervision par les Administrateurs des travaux qui seront consacrées à la poursuite de son élaboration, puis à son exécution, et nous attendons avec intérêt que le Conseil nous fasse rapport sur la question lors de notre prochaine réunion.



9. Les pays à revenu intermédiaire et économies de marché émergentes, qui sont des partenaires de la BIRD, comptent 70 % de la population pauvre du monde et forment un groupe très hétérogène. Si beaucoup d'entre eux ont réalisé des progrès considérables dans les domaines de la gestion économique et de la gouvernance au cours des 20 dernières années, collectivement ils continuent de se heurter à de graves problèmes au plan de la réduction de la pauvreté et du développement et aussi de leur contribution à la fourniture d'importants biens publics régionaux et mondiaux. Nous appuyons résolument la déclaration concernant le rôle institutionnel que doit jouer la Banque et sa mission de réduction de la pauvreté dans le cadre du partenariat forgé avec les pays à revenu intermédiaire. Nous avons examiné les propositions formulées par la Banque pour accroître la valeur ajoutée de la BIRD et renforcer ses interventions face à l'évolution et à la diversité des besoins des pays à revenu intermédiaire. Nous savons que, par suite de leur développement, ces pays cesseront à terme d'être admissibles à bénéficier de financements de la BIRD. Nous notons également que, dans le cadre de la mise en œuvre de sa stratégie à moyen terme, le FMI s'emploie, en parallèle, à adapter, à mieux cibler et à renforcer sa collaboration avec les économies de marché émergentes. Nous nous félicitons des propositions de la Banque concernant l'élaboration de stratégies de partenariat avec les pays, mieux conçues, plus souples et tenant compte des conditions très diverses régnant dans ces pays; la réduction du coût de transaction des opérations avec la Banque grâce à la rationalisation des procédures internes de l'institution; la simplification de la tarification de ses financements et l'amélioration de la compétitivité de ses produits; la recherche de nouveaux moyens d'aider les pays à faire face aux chocs extérieurs; l'offre d'un plus grand nombre de services de spécialistes contre rémunération, indépendamment des opérations de prêt; la poursuite des efforts axés sur l'accroissement de l'ampleur des financements accordés par le Groupe de la Banque à des entités infranationales dans des cadres convenus avec les gouvernements nationaux; et une meilleure exploitation des synergies entre les différentes institutions du Groupe, dans les domaines qui relèvent de leurs compétences respectives. L'accroissement du recours aux systèmes nationaux lorsque des normes mutuellement agréées et vérifiables permettent de veiller à la bonne exécution des opérations est un important élément de ce programme d'intensification de l'impact au plan du développement. Nous encourageons la Banque à accorder une place plus importante aux questions de portée régionale et mondiale dans les domaines dans lesquels elle possède un avantage comparatif. Nous souhaitons également que se resserre la coopération entre la Banque, les banques de développement régionales et d'autres partenaires de développement dans le cadre des activités menées avec les pays à revenu intermédiaire, et nous encourageons la Banque à établir un menu d'options pour répondre aux initiatives lancées à la demande des pays pour monter des financements ciblés alliant un appui concessionnel de bailleurs de fonds à des prêts de banques multilatérales de développement en cas de défaillance du marché ou dans le but d'obtenir des financements d'un coût abordable.
10. Nous nous félicitons des progrès accomplis dans la formulation d'un Cadre d'investissement pour mettre les énergies propres au service du développement, notamment dans le contexte de l'examen de la pertinence des instruments financiers existants. Les efforts déployés par la communauté mondiale pour se procurer des sources d'énergie d'un coût abordable et d'un bon rendement coût-efficacité qui permettraient d'alimenter la croissance économique et d'appuyer la réduction de la pauvreté tout en protégeant l'environnement local et mondial, se heurtent à de graves difficultés. Nous convenons que ce problème exige la poursuite de politiques énergétiques judicieuses et l'établissement de cadres réglementaires rationnels dans les pays. Nous constatons l'adhésion générale à l'approche retenue par la Banque pour s'attaquer à trois questions interdépendantes : i) l'énergie au service du développement et l'accès des pauvres à des sources d'énergie d'un coût abordable; ii) le passage à une économie à faible intensité de carbone; et iii) l'adaptation aux changements climatiques, et nous sommes favorables à la poursuite des



travaux dans chacun de ces domaines. Nous notons en particulier que le manque d'accès à des sources d'énergie est un problème grave dans de nombreux pays à faible revenu, surtout en Afrique subsaharienne, nous approuvons le Plan d'action pour une amélioration de l'accès à des sources d'énergie et nous demandons instamment aux bailleurs de fonds de fournir les financements supplémentaires et autres types d'assistance requis. Nous encourageons la poursuite d'activités qui facilitent un passage à une économie à faible intensité de carbone, durables et efficaces au plan des coûts, adaptées à la situation particulière de chaque pays, sans compromettre la croissance des pays en développement et en atténuant l'impact des surcoûts que cette transition leur impose. Nous demandons à la Banque de collaborer avec les banques régionales de développement, les institutions de l'Organisation des Nations Unies, le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), le secteur privé et les autres parties intéressées, afin de maximiser l'utilisation des instruments existants. Nous sommes favorables à la poursuite de l'examen du rôle futur que pourrait jouer la Banque dans le cadre du passage à une économie à faible intensité de carbone, compte dûment tenu de toutes les questions soulevées dans le rapport d'étape et sachant que cette question est avant tout du ressort de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Nous demandons à la Banque de poursuivre, en étroite collaboration avec le FEM, l'examen des options qui pourraient être considérées aux fins du financement d'investissements dans des opérations conçues pour mettre des énergies propres au service du développement. Nous accueillons favorablement la proposition de la Banque concernant l'examen de nouveaux moyens et mécanismes qui permettraient d'accroître la transparence et la compétitivité des prix des instruments existants afin d'offrir des incitations et des ressources aux pays souhaitant adopter des systèmes fondés sur des énergies propres. Nous insistons également sur la nécessité de formuler des stratégies, de concevoir des instruments et de mobiliser des financements pour relever le défi posé par l'adaptation à l'accroissement de la variabilité climatique, qui peut avoir un impact négatif sur les moyens de subsistance des populations, en particulier les pauvres, et faire obstacle à la réalisation des ODM. Nous notons qu'il est important de mettre les investissements futurs à l'abri des conséquences de la volatilité du climat.

11. Nous attendons avec intérêt les conclusions de l'examen consacré par le Comité d'examen extérieur aux différents aspects de la collaboration entre la Banque et le FMI. Nous demandons à la Banque et au FMI de veiller à ce que leurs responsabilités institutionnelles continuent de couvrir tous les aspects essentiels à la réalisation des ODM qui relèvent de leur compétence.
12. Nous avons accueilli avec intérêt le rapport du Directeur général sur les progrès accomplis dans le cadre de la réforme des quotes-parts et de la voix au FMI. Conscients des mesures déjà prises par la Banque pour renforcer les capacités des bureaux des Administrateurs et des capitales des pays en développement et en transition qu'ils représentent, nous demandons à la Banque de s'efforcer avec ses actionnaires d'examiner la possibilité d'accroître la voix et la participation de ces pays dans la structure de gouvernance de la Banque.
13. Nous tenons à remercier le Gouvernement et le peuple de Singapour pour la généreuse hospitalité qui nous a été réservée et les excellentes dispositions prises pour assurer la tenue de nos réunions.
14. La date de la prochaine réunion du Comité, qui se tiendra à Washington, est fixée au 15 avril 2007.



Annexe 5

Faits saillants des opérations et principaux indicateurs financiers pour les institutions de Bretton Woods

Fonds monétaire international⁵

Les actifs liés au FMI ont régressé de 10 % durant l'exercice 2006 par rapport à l'exercice 2005, sous l'effet du récent recul de l'encours du crédit des pays membres. Le tableau des flux de ressources du FMI montre que le flux des remboursements a dépassé le flux des décaissements. Le tableau de l'encours du crédit du FMI illustre pour sa part les répercussions de ces remboursements.

Avoirs officiels de réserves d'actifs au 30 avril

	Exercice 2005	Exercice 2006 ¹
	(milliards de DTS)	
Position de réserve du Fonds	28,6	22,2
DTS	20,1	17,3
Opérations de change	2 918,8	3 014,6
Or	316,6	355,2
Total	3 284,0	3 409,3

¹ En mars 2006.

Flux des ressources du FMI (1^{er} janvier au 31 décembre)

	Exercice 2005	Exercice 2006
	(milliards de DTS)	
Achats totaux	2,7	2,9
Dont :		
Compte des ressources générales (CRG)	2,3	2,4
Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance (FRPC)	0,4	0,5
Total des rachats	30,1	23,9
Achats nets	-27,4	-21,0

⁵ Toutes les données de la présente section se retrouvent dans les rapports annuels du FMI.



Encours du crédit par facilité et politique au 30 avril

	Exercice 2005	Exercice 2006
	(millions de DTS)	
Accords de confirmation	35 818	11 666
Accords élargis	9 365	7 477
Facilité de réserve supplémentaire	4 569	–
Facilité de financement compensatoire et de financement pour imprévus	84	84
Facilité de transformation systémique	18	–
Total partiel du CRG	49 854	19 227
Facilité d'ajustement structurel	45	9
FRPC	6 588	3 819
Fonds fiduciaire	89	89
Total	56 576	23 144

Les autres tableaux de la présente annexe contiennent un aperçu des bilans consolidés et des états consolidés connexes du revenu, de l'évolution des réserves et des ressources, et des flux de trésorerie.

Le FMI exécute ses propres opérations et transactions par l'intermédiaire du Département général et du Département des droits de tirage spéciaux (le Département des DTS). Le Département général se compose du Compte des ressources générales (CRG), du Compte de versements spécial (CVS), y compris la fiducie de l'Initiative d'allégement de la dette multilatérale-I (fiducie de l'IADM-I), sur laquelle le CVS exerce un contrôle substantiel, et le Compte d'investissement.

Département général : Le CRG détient les ressources générales du FMI, qui tiennent compte du paiement des quotes-parts, de l'utilisation et du remboursement du crédit du FMI, de la perception de droits pour l'utilisation du crédit, du paiement d'une rémunération sur les positions créditrices, des emprunts, du paiement de l'intérêt et du remboursement des emprunts. Les actifs et les ressources du CVS sont conservés à part du CRG et du Compte d'investissement. Le CVS est le mécanisme de réception et d'investissement des produits de la vente de l'or du FMI ainsi que de virement à d'autres comptes à des fins particulières autorisées par les statuts, principalement au titre de l'aide financière consentie à des conditions spéciales à des pays à faible revenu qui sont membres du FMI. Les virements au Compte d'investissement depuis le CRG ont été approuvés le 30 avril 2006 et ont été effectués après l'exercice 2006.

Département des droits de tirage spéciaux : Les DTS sont un élément des réserves de liquidités internationales portant intérêt qui a été créé par le FMI. Toutes les transactions et les opérations faisant intervenir des DTS sont menées par l'intermédiaire du Département des DTS. Le FMI peut attribuer les DTS, à titre de supplément des actifs de réserve existants, aux membres qui participent au Département des DTS. Les ressources du Département des DTS sont conservées à part des actifs de tous les autres comptes du FMI ou administrées par ce dernier. Elles ne peuvent servir à régler les passifs, à satisfaire aux obligations ou à compenser les pertes du Fonds dans le cadre des opérations du Département général ou des autres comptes. Toutefois, le Département des DTS rembourse le Département général des charges enregistrées dans la conduite des affaires du Département des DTS.



Le FMI administre également des fiducies et des comptes établis pour fournir des services financiers et techniques et exécuter des opérations financières conformes à ses buts. Les membres du FMI contribuent les ressources de ces fiducies et comptes par l'entremise du CVS. Exception faite de la fiducie de l'IADM-I, dont les états financiers sont consolidés à ceux du Département général, les états financiers du Département des DTS et de ces fiducies et comptes sont présentés séparément. On trouve de plus amples précisions sur le but et l'administration de ces comptes dans le rapport annuel du FMI pour 2006.

Faits saillants des états financiers du FMI

Département général	Exercice 2005	Exercice 2006
	(millions de DTS)	
Total de l'actif	223 755	221 721
Revenu net (perte)	(461)	(2 320)
Charge administratives	673	693
Devises utilisables et DTS à la fin de l'exercice	122 963	154 773

Département des DTS	Exercice 2005	Exercice 2006
	(millions de DTS)	
Total de l'actif	8 213	8 332
Revenus	175	247
Charges	175	247
Charge administratives	1,5	1,2
Revenu net	–	–
Rentrées totales de DTS	10 632	13 005
Utilisations totales des DTS	10 632	13 005
Flux de trésorerie des activités de fonctionnement	–	–
Avoirs totaux à la fin de l'exercice	21 522	21 469

Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance et fiducie de la Facilité de protection contre les chocs exogènes	Exercice 2005	Exercice 2006
	(millions de DTS)	
Total de l'actif	12 460	9 479
Ressources	4 994	4 449
Revenu net (perte)	68 696	(545 765)
Espèces et quasi-espèces à la fin de l'exercice	1 946	747
Décaissements de prêts	(771)	(403)
Remboursements de prêts	882	3 171

**Faits saillants des états financiers du FMI (suite)**

Fiducie FRPC-PPTE et comptes connexes	Exercice 2005	Exercice 2006
	(millions de DTS)	
Total de l'actif	1 211	1 251
Solde des ressources à la fin de l'exercice	599	640
Espèces et quasi-espèces à la fin de l'exercice	503	347

Fiducie de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale-II	Exercice 2005	Exercice 2006
	(millions de DTS)	
Total de l'actif	s.o.	69
Solde à la fin de l'exercice	s.o.	–
Espèces et quasi-espèces à la fin de l'exercice	s.o.	44

Groupe de la Banque mondiale⁶

Les faits saillants des opérations et les principaux indicateurs financiers des associations du Groupe de la Banque mondiale sont résumés dans le tableau qui suit. Ainsi, les opérations du Groupe de la Banque mondiale ont poursuivi leur croissance durant l'exercice 2006 (clos le 30 juin 2006). La BIRD a augmenté ses engagements de prêts de 3,5 % et l'IDA a accru ses activités de prêts à des conditions de faveur de 9 % durant l'exercice 2006 comparativement à l'exercice 2005. La SFI a augmenté ses activités d'investissement dans le secteur privé de 11 % et l'AMGI a accru ses activités d'assurance politique de 6 % durant l'exercice 2006 comparativement à l'exercice 2005.

Toutes les institutions du Groupe de la Banque mondiale continuent d'afficher de solides situations financières. La BIRD a réalisé un rendement de l'actif moyen de 0,8 % durant l'exercice 2006 et maintenu un ratio d'endettement soutenable, qui a crû de 2,7 % pour passer à 33 % durant l'exercice 2006. L'IDA a affiché des pertes de fonctionnement au cours de l'exercice 2006 en raison d'un changement du calcul du revenu de fonctionnement. Depuis l'exercice 2005, les subventions de développement sont imputées au revenu lorsqu'elles sont approuvées par les directeurs généraux de l'IDA et non plus lorsque l'accord de subvention est signé par le pays bénéficiaire. Les sources totales de ressources de développement de l'IDA ont reculé durant l'exercice 2006 par suite de dispositions accrues relatives à l'allègement de la dette dans le cadre de l'Initiative d'allègement de la dette en faveur des pays pauvres très endettés et de l'IADM. La SFI continue de progresser rapidement et a affiché un solide rendement des investissements de 3,6 % durant l'exercice 2006 comparativement à 5,4 % au cours de l'exercice 2005. Comparativement à l'exercice 2005, l'IADM a maintenu des niveaux de risque presque constants dans ses activités de souscription et a continué d'obtenir un rendement durable sur le capital de fonctionnement avant provisions de 2 %.

⁶ Toutes les données de la présente section se retrouvent dans les rapports annuels du FMI.



Faits saillants des opérations et principaux indicateurs financiers des associations du Groupe de la Banque mondiale

Banque internationale pour la reconstruction et le développement	Exercice 2005	Exercice 2006
	(millions de dollars américains)	
Dépenses d'administration	1 021	1 055
Revenu de fonctionnement	1 320	1 740
Total de l'actif	222 008	212 326
Engagements cumulatifs	407,200	420,2
Engagements de l'exercice	13 661	14 135
Nombre de projets	118	112
Décaissements bruts	9 722	11 833
Remboursements de principal y compris les paiements anticipés	14 809	13 600
Décaissements nets	(5 087)	(1 767)
Rendement de l'actif moyen ¹ (%)	0,6	0,8
Ratio d'endettement (%)	30,3	33

Association internationale de développement	Exercice 2005	Exercice 2006
	(millions de dollars américains)	
Dépenses d'administration	891	954
Revenu (perte) de fonctionnement	(986)	(2 043)
Total des applications de ressources de développement	130 378	102 871
Engagements cumulatifs	161 000	170 000
Engagements de l'exercice	8 696	9 506
Nombre de projets	160	167
Décaissements bruts	8 950	8 910
Remboursements de principal	1 620	1 680
Décaissements nets	7 330	7 230

Société financière internationale	Exercice 2005	Exercice 2006
	(millions de dollars américains)	
Dépenses d'administration	403	436
Revenu de fonctionnement	1 953	1 409
Total de l'actif	39 560	38 420
Portefeuille engagé	24 600	21 600
Engagements de l'exercice	5 400	6 700
Nombre de projets	236	284
Investissements sous forme de prêts et de participations, nets	11 489	12 731
Rendement de l'actif moyen ¹ (%)	5,4	3,6
Ratio d'endettement	1,8	1,5



**Faits saillants des opérations et principaux indicateurs
financiers des associations du Groupe de la Banque mondiale** *(suite)*

Agence multilatérale de garantie des investissements	Exercice 2005	Exercice 2006
	(millions de dollars américains)	
Dépenses d'administration et autres dépenses	32,3	31,3
Revenu de fonctionnement	24,1	17,2
Total de l'actif	1 198	1 282
Capacité de souscription législative		10 216
Garanties cumulatives émises	14 700	16,400
Garanties émises pendant l'exercice	1 226	1 302
Nombre de projets	41	41
Risque net ²	3 138	3 310
Capital de fonctionnement/risque net/ (%)	26,4	26,1
Rendement du capital de fonctionnement avant provisions (%)	2,9	2,0

¹ Le rendement de l'actif moyen désigne le revenu de fonctionnement pour l'exercice en pourcentage de la moyenne du total des actifs à la fin de l'exercice financier et de l'exercice précédent.

² Le risque net désigne le montant total maximal de responsabilité moins la réassurance.



Annexe 6

Accords de prêt du FMI en vigueur au 31 décembre 2006

Membre	Date de l'accord	Échéance	Montant approuvé	Solde inutilisé
(en millions de DTS)				
Accords de confirmation – Total			7 792	3 872
Bulgarie	6 août 2004	31 mars 2007	100	100
Iraq	23 décembre 2005	22 mars 2007	475	475
Macédoine, (ex-République yougoslave)	31 août 2005	30 août 2008	52	41
Paraguay	31 mai 2006	31 août 2008	65	65
République dominicaine	31 janvier 2005	31 mai 2007	438	193
Turquie	11 mai 2005	10 mai 2008	6 662	2 998
Mécanismes élargis de crédit – Total			9	6
Albanie	1 ^{er} février 2006	31 janvier 2009	9	6
Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance – Total			1 809	819
Afghanistan, Rép. islamique d'	26 juin 2006	25 juin 2009	81	81
Albanie	1 ^{er} février 2006	31 janvier 2009	9	6
Arménie	25 mai 2005	24 mai 2008	23	10
Bangladesh	20 juin 2003	19 juin 2007	400	84
Bénin	5 août 2005	4 août 2008	6	4
Burundi	23 janvier 2004	30 septembre 2007	69	14
Cameroun	24 octobre 2005	23 octobre 2008	19	13
Congo, Rép. du	6 décembre 2004	5 juin 2008	55	31
Géorgie	4 juin 2004	3 juin 2007	98	28
Grenade	17 avril 2006	16 avril 2009	11	9
Haïti	20 novembre 2006	19 novembre 2009	74	46
Honduras	27 février 2004	26 février 2007	71	31
Kenya	21 novembre 2003	28 février 2007	225	150
Madagascar	21 juillet 2006	20 juillet 2009	55	47
Malawi	5 août 2005	4 août 2008	38	23
Mali	23 juin 2004	22 juin 2007	9	3
Mauritanie	18 décembre 2006	17 décembre 2009	16	16
Moldova, Rép. de	5 mai 2006	4 mai 2009	111	67
Mozambique	6 juillet 2004	5 juillet 2007	11	3
Népal	19 novembre 2003	18 novembre 2007	50	21
Niger	31 janvier 2005	30 janvier 2008	26	9
République centrafricaine	22 décembre 2006	21 décembre 2009	36	36
République kirghize	15 mars 2005	14 mars 2008	9	4
Rwanda	12 juin 2006	11 juin 2009	8	7
São Tomé-et-Principe	1 ^{er} août 2005	31 juillet 2008	3	2
Sierra Leone	10 mai 2006	9 mai 2009	31	22
Tanzanie	16 août 2003	15 août 2007	20	3
Tchad	16 février 2005	15 février 2008	25	21
Zambie	16 juin 2004	15 juin 2007	220	28
Total			9 610	4 697

Source : www.imf.org/external/fin.htm



Annexe 7

Projets approuvés pour l'aide de la BIRD et de l'IDA
pendant l'exercice 2006, par pays (1^{er} juillet 2005 – 30 juin 2006)

	Prêts de la BIRD		Prêts de l'IDA		Total des prêts	
	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant
				(M\$US)		
Afghanistan		–	6	240,0	6	240,0
Albanie		–	3	35,4	3	35,4
Argentine	7	785,0		–	7	785,0
Arménie		–	5	66,3	5	66,3
Azerbaïdjan	1	200,0	4	105,8	5	305,8
Bangladesh		–	4	461,5	4	461,5
Bélarus	1	50,0		–	1	50,0
Bénin		–	2	66,0	2	66,0
Bhoutan		–	1	15,0	1	15,0
Bosnie-Herzégovine		–	2	51,0	2	51,0
Brésil	12	1 676,3		–	12	1 676,3
Burkina Faso		–	4	196,6	4	196,6
Burundi		–	1	30,6	1	30,6
Cambodge		–	1	14,0	1	14,0
Cameroun		–	2	56,5	2	56,5
Cap-Vert		–	1	10,0	1	10,0
Chili	3	60,1		–	3	60,1
Chine	11	1 454,3		–	11	1 454,3
Colombie	4	423,4		–	4	423,4
Costa Rica	1	30,0		–	1	30,0
Croatie	5	369,8		–	5	369,8
Djibouti		–	2	17,0	2	17,0
El Salvador	3	206,0		–	3	206,0
Équateur	2	150,0		–	2	150,0
Éthiopie		–	5	504,7	5	504,7
Fédération de Russie		2	150,0	–	2	150,0
Gabon		–	2	40,0	2	40,0
Gambie		–	1	8,0	1	8,0
Géorgie		–	4	35,0	4	35,0
Ghana		–	5	355,0	5	355,0
Grenade		–	1	3,5	1	3,5
Guatemala	3	179,0		–	3	179,0
Guinée		–	2	14,2	2	14,2
Guinée-Bissau		–	1	15,0	1	15,0



**Projets approuvés pour l'aide de la BIRD et de l'IDA
pendant l'exercice 2006, par pays (1^{er} juillet 2005 – 30 juin 2006) (suite)**

	Prêts de la BIRD		Prêts de l'IDA		Total des prêts	
	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant
				(M\$US)		
Guyana		–	2	20,9	2	20,9
Haïti		–	3	56,0	3	56,0
Honduras		–	4	97,0	4	97,0
Inde	2	700,0	5	716,0	7	1 416,0
Indonésie	2	480,0	2	205,0	4	685,0
Iraq		–	2	235,0	2	235,0
Jamaïque		–	1	29,3	1	29,3
Kazakhstan	2	130,0		–	2	130,0
Kenya		–	1	25,0	1	25,0
Kosovo		–	1	5,5	1	5,5
Lesotho		–	1	6,5	1	6,5
Libéria		–	1	30,0	1	30,0
Macédoine (ex-République yougoslave)	4	86,8		–	4	86,8
Madagascar		–	3	239,8	3	239,8
Malawi		–	3	110,0	3	110,0
Maldives		–	2	7,0	2	7,0
Mali		–	3	131,4	3	131,4
Maroc	4	440,0		–	4	440,0
Mauritanie		–	1	10,0	1	10,0
Mexique	9	1 793,0		–	9	1 793,0
Moldova		–	4	42,8	4	42,8
Mongolie		–	3	26,0	3	26,0
Mozambique		–	5	200,5	5	200,5
Nicaragua		–	3	79,0	3	79,0
Niger		–	2	85,0	2	85,0
Nigeria		–	3	422,0	3	422,0
Ouganda		–	3	235,0	3	235,0
Pakistan	4	315,0	12	1 182,7	16	1 497,7
Paraguay		–	1	22,0	1	22,0
Pérou	4	275,0		–	4	275,0
Philippines	3	410,0		–	3	410,0
Pologne	2	269,0		–	2	269,0
Régions de l'Afrique		–	5	537,5	5	537,5
République arabe d'Égypte	3	779,6		–	3	779,6
République démocratique du Congo		–	3	365,0	3	365,0
République démocratique populaire lao		–	4	37,0	4	37,0
Républicaine dominicaine	1	25,0		–	1	25,0
République du Yémen		–	3	115,0	3	115,0
République kirghize		–	3	38,0	3	38,0
République slovaque	1	1,5		–	1	1,5



**Projets approuvés pour l'aide de la BIRD et de l'IDA
pendant l'exercice 2006, par pays (1^{er} juillet 2005 – 30 juin 2006) (suite)**

	Prêts de la BIRD		Prêts de l'IDA		Total des prêts	
	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant
			(M\$US)			
Roumanie	3	248,5		–	3	248,5
Rwanda		–	2	75,0	2	75,0
Sénégal		–	4	135,1	4	135,1
Sierra Leone		–	1	44,0	1	44,0
Serbie et Monténégro		–	3	89,0	3	89,0
Sri Lanka		–	2	160,0	2	160,0
Tadjikistan		–	5	44,0	5	44,0
Tanzanie		–	9	751,0	9	751,0
Timor-Leste		–	2	7,5	2	7,5
Tunisie	2	114,0		–	2	114,0
Turquie	6	1 525,4		–	6	1 525,4
Ukraine	3	500,7		–	3	500,7
Vietnam		–	8	767,7	8	767,7
Zambie			3	87,2	3	87,2
Total pour l'ensemble de la Banque	110	13 827,4	187	9 813,5	297	23 641,2



Annexe 8

Prêts de la BIRD et crédits de l'IDA – Statistiques sommaires Exercice 2006 (1^{er} juillet 2005 – 30 juin 2006)

Par région	BIRD	IDA	Total	
	Montant	Montant	Nombre	Montant
			(M\$US)	
Afrique	0,0	4 786,6	79	4 786,6
Amérique latine et Caraïbes	5 602,8	307,7	64	5 910,5
Asie de l'Est et Pacifique	2 344,3	1 057,2	36	3 401,5
Asie du Sud	1 015,0	2 782,2	38	3 797,2
Europe et Asie centrale	3 531,7	512,8	64	4 044,5
Moyen-Orient et Afrique du Nord	1 333,6	367,0	16	1 700,6
Total	13 827,4	9 813,5	297	23 641,2

Par domaine

Commerce et intégration	1 610,9
Développement des secteurs financier et privé	6 137,8
Développement humain	2 600,1
Développement rural	2 215,8
Développement social, égalité des sexes et société inclusive	1 094,1
Développement urbain	1 911,2
Environnement et gestion des ressources naturelles	1 387,3
Gestion économique	213,8
Gouvernance du secteur public	3 820,8
Protection sociale et gestion du risque	1 891,7
Primauté du droit	757,6
Total	23 641,2



Annexe 9

Acquisitions de la Banque mondiale au Canada

Décaissements des emprunteurs de la BIRD et de l'IDA –
Biens et services canadiens, au 30 juin 2006

	BIRD	IDA	Total
	Montant	Montant	Montant
	(M\$US)		
Par exercice			
1997-1998	82	32	114
1998-1999	69	37	106
1999-2000	73	22	95
2000-2001	45	15	60
2001-2002	48	16	64
2002-2003	41	20	61
2003-2004	41	30	71
2004-2005*	56	35	91
2005-2006*	24	14	38

* Depuis l'exercice 2005, les données reflètent les marchés de biens et de services octroyés et non les paiements.

Prêts de la BIRD et crédits de l'IDA aux pays en développement

	Prêts de la BIRD		Prêts de l'IDA		Total	
	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant
	(M\$US)					
Par exercice						
1997-1998	151	21 086	135	7 507	286	28 594
1998-1999	131	22 182	145	6 811	276	28 994
1999-2000	97	10 918	126	4 357	223	15 276
2000-2001	91	10 487	134	6 763	225	17 250
2001-2002	96	11 451	133	8 067	229	19 519
2002-2003	99	11 230	141	7 282	240	18 513
2003-2004	87	11 045	158	9 034	245	20 080
2004-2005	118	13 610	160	8 696	278	22 307
2005-2006	112	13 661	167	8 950	279	23 085

Nota – Les opérations conjointes de la BIRD et de l'IDA sont comptées une seule fois comme des opérations de la BIRD. Lorsque plus d'un prêt est accordé pour un seul projet, l'opération n'est comptée qu'une seule fois.